

PROCES VERBAL ANALYTIQUE
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUN 2022 À 9H30
(Convocation du 17 juin 2022)

Aujourd'hui vendredi 24 juin deux mil vingt-deux à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d’affichage correspondantes.

Les dispositions exceptionnelles issues de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire s'appliquent à la présente séance. Il est notamment fait application des dispositions de l'article 6 relatives au calcul du quorum et aux pouvoirs.

LA SÉANCE EST OUVERTE – 09 HEURES 38

M. le Président Alain ANZIANI : Si vous voulez bien prendre place. Nous avons un ordre du jour qui a dû s’enrichir malheureusement de quelques points.

Communications de Monsieur le Président

D’abord, je voudrais commencer par saluer Thomas CAZENAVE pour son élection en tant que député de la première circonscription de la Gironde, le féliciter de façon républicaine. Je voudrais aussi saluer le lancement réussi de la fusée Ariane 5 qui a été un bel événement. Vous savez qu’en plus, la fusée arborait les couleurs et le logo de Bordeaux Métropole, qui n’est pas à l’intérieur de la fusée, mais juste à côté. Alain GARNIER qui nous représentait et qui nous envoyait de belles photos de cet événement et puis évidemment avant même d’ouvrir l’ordre du jour, vous entretenir de ce qui nous intéresse tous au plus haut point, c’est-à-dire la catastrophe naturelle que les communes de l’ouest de la Métropole ont subie. Agnès VERSEPUY est là, Stéphane DELPEYRAT aussi et d’autres maires, mais je voudrais dire à Agnès VERSEPUY, à Stéphane DELPEYRAT et les autres maires tout notre soutien et même notre émotion. Franchement, nous avons tous été marqués par ce qui vous arrive. J’ai vu des photos sur le Taillan en particulier. C’est une dévastation importante, totale.

Évidemment, nous n’allons pas rester inopérants, je voudrais également penser d’ailleurs à tous les habitants. Certains aujourd’hui sont privés de logement, une partie importante. Je voudrais penser aux professionnels dont l’outil de travail a été détruit ou abîmé, aux maraîchers, aux vigneron dont les récoltes sont en partie perdues. Il y a de nombreux équipements publics qui ont été évidemment bouleversés, notre patrimoine métropolitain a été concerné.

Je tiens à saluer l’action des services métropolitains qui se sont mobilisés immédiatement sur l’espace public des communes et en particulier le pôle territorial ouest, mais j’ai donné l’instruction à ce que tous les services de la Métropole, les autres pôles territoriaux également, viennent en priorité sur les communes qui sont sinistrées. Il va falloir reconstruire. Nous savons que c’est long et que passée l’urgence, il y a toujours le risque de l’oubli malheureusement, donc c’est à nous de ne pas oublier et d’engager une action qui sera durable. Tout à l’heure, je vais vous proposer une délibération, vous ne l’avez pas encore parce qu’elle est en cours d’impression. Cette délibération va créer un fonds d’intervention en soutien des communes dotées en première intention, on verra plus tard, mais tout de suite, il fallait certainement les doter d’une somme et on la dotera d’un million d’euros et on modifiera évidemment dès le 8 juillet si c’est nécessaire.

Ce fonds a deux objectifs, le premier c'est de couvrir les besoins budgétaires de court terme pour faire face aux dépenses d'urgence qui sont engagées, et donc ces dépenses sont discutées avec les communes qui sont impactées, et je l'ai dit tout à l'heure, il y aura une nouvelle délibération, dès le 8 juillet.

Ensuite, le deuxième objectif, c'est d'accompagner les communes dans la reconstruction des bâtiments publics, dans les activités économiques et agricoles, dans le relogement des habitants. Et là, il faut que l'on s'articule évidemment avec les contrats d'assurance. On va voir parce que la délibération, Monsieur le Directeur général des services précise que c'est en complément des contrats d'assurance, mais il faut voir que si on ne peut pas aller plus vite que les contrats d'assurance. Il y a quelque chose à articuler pour ne pas pâtir des délais parfois importants des assureurs.

Voilà, c'est un point très important pour nous. Je vous dis, on reprendra le débat tout à l'heure au moment du vote, mais je voudrais vous dire un mot d'abord et tout à l'heure, je passerai la parole à chacun quand l'ordre du jour sera officiellement ouvert.

J'ai aussi une autre communication à vous faire sur les Girondins de Bordeaux. Décidément, on aura beaucoup de rebondissements. Hier, j'ai eu un appel du Président des Girondins et j'ai ensuite réuni immédiatement les présidents de groupe. Je les remercie d'être présents avec le Maire de Bordeaux d'ailleurs. Vous vous rappelez la situation, les Girondins de Bordeaux ont été auditionnés par la DNCG, la Direction nationale du contrôle de gestion, qui a rendu ses conclusions le 14 juin, n'a pas validé le cadre budgétaire présenté par les Girondins. Donc, cela veut dire qu'aujourd'hui, les Girondins sont relégués en Nationale 1. Ils étaient déjà relégués en Ligue 2 par leur performance sportive et leur situation budgétaire les conduit directement en Nationale 1, et derrière la Nationale 1, il peut y avoir également une autre descente aux enfers avec une liquidation judiciaire. Le club a fait appel de cette nouvelle décision. Monsieur LOPEZ semble assez optimiste pour la décision de l'instance d'appel qui se tiendra début juillet, dans la première semaine de juillet, avant le 8 juillet. Et nous nous retrouvons dans la situation de l'année dernière. Le club est sauvé financièrement, mais en même temps, il est sanctionné par la DNCG et il y a des risques majeurs qui posent sur le football professionnel en Gironde.

Vous savez qu'aujourd'hui, le club nous verse chaque année un loyer de l'ordre de 5 millions, un tout petit moins de 5 millions qui nous permet de compenser la charge des emprunts pour la construction du stade. Évidemment, s'il n'y a plus de club, il n'y a plus de loyer. Ainsi, le risque pour nous, c'est aussi la liquidation qui effacera la dette des Girondins à notre égard comme à l'égard des autres et notamment de Fortress et de King Street. En juin 2021, vous vous en souvenez, on avait pris des décisions, c'est-à-dire, pour faciliter la continuation, on avait décidé d'étaler la dette au terme de la saison 2020-2021. On a lissé 5,8 millions sur deux saisons. On avait reporté le montant des 5,8 millions sur 2021-2022 d'une part, 2022-2023 d'autre part, et donc jusqu'au terme de la saison 2024-2025. Nous avons déjà consenti un effort important.

Aujourd'hui, je vous propose, en accord avec les présidents de groupe, de lisser de nouveau pour que, lors du passage devant la Direction nationale du contrôle de gestion, la copie présentée soit plus acceptable pour cette instance d'appel et que nous puissions garder un club professionnel et de ne pas exiger de paiement pour l'année 2022-2023. C'est une décision purement administrative, il n'a pas lieu à délibérer, mais évidemment de la même façon, j'en ai parlé aux présidents de groupe et au Maire de Bordeaux, je voulais vous donner ces indications. Donc là, l'échéance de 1,5 million qui était exigée en juin 2022 et celle de 3,5 millions jusqu'au terme de la saison 2022-2023 serait reportées.

Vous avez vu dans la presse que les Girondins travaillent sur un budget autour de 40 millions d'euros. Situation drastique qui va beaucoup impacter les salariés du club qui en sont victimes, mais regardez 40 millions d'euros, en fait, notre créance représente à peu près 10% du budget. Ce n'est pas forcément disproportionné puisque s'il n'y a pas de stade, il n'y a pas de match.

Je vous propose cette mesure administrative de renoncer à la perception des trois échéances à venir pour un total avoisinant 5 millions, et de fait on va alléger les dépenses du club de 5 millions devant la DNCG. Ensuite, à l'automne, nous verrons une fois la période des transferts terminée, une fois les négociations avec King Street et avec Fortress terminées. À ma connaissance, les deux sont prêts à faire des efforts, encore faut-il savoir lesquels, et je crois que là, on lance un signal important aux Girondins que l'on est prêt à les aider, on les a toujours aidés, mais que désormais aussi, si vous me permettez l'expression, la balle est dans leur camp et qu'il faut aussi qu'ils acceptent, eux et les créanciers, d'assumer leur responsabilité qui est évidemment principale. Nous, nous sommes en pompier pour éteindre les incendies. On voudrait bien que ceux qui sont à l'origine de l'incendie évidemment contribuent aussi à les maîtriser mieux qu'ils ne l'ont fait ces dernières années.

Je vous propose, si vous voulez vous exprimer là, mais je pense qu'il vaut mieux s'exprimer peut-être le 8 juillet. On a beaucoup de points et le 8 juillet, on aura une vision très claire. Je vous rappelle, on a besoin de délibérer pour ce report de créance.

Merci. Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, on a d'autres éléments. D'abord, on a 60 délibérations présentées, 17 affaires sont regroupées. On a aussi une petite manipulation technique, n'oubliez pas de mettre vos badges dans l'insert car dans cette séance, on va avoir des résultats de deux façons. La première façon, je vais toujours vous demander de voter à main levée au cas d'un bug, le deuxième façon est le décompte électronique et on verra en expérience, en temps réel, si le vote électronique correspond au vote manuel, et le vote manuel restera aujourd'hui le seul vote faisant foi.

Désignation d'un Secrétaire et d'un Secrétaire adjoint

Et je vous propose pour terminer mon propos préalable de désigner Andréa KISS comme secrétaire de séance et Delphine JAMET comme secrétaire adjointe. On proposera comme premier point d'adopter évidemment le PV du précédent conseil qui était le 20 mai dernier. Et je donne la parole à Madame Andréa KISS.

Mme Andréa KISS : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons donc 43 affaires regroupées.

- ✓ Délégation de Monsieur Alain ANZIANI : l'affaire n°2.
- ✓ Délégation de Madame Christine BOST : les affaires 4 à 6.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick LABESSE : l'affaire n° 9.
- ✓ Délégation de Madame Véronique FERREIRA : les affaires 10 à 18 et 20 à 29
- ✓ Délégation de Monsieur Alain GARNIER : l'affaire n° 32.
- ✓ Délégation de Madame Claudine BICHET : les affaires 35 et 36.
- ✓ Délégation de Jean-Jacques PUYOBRAU : les affaires 37 et 39 à 41.
- ✓ Délégation de Brigitte BLOCH : les affaires 43 et 44.
- ✓ Délégation de Céline PAPIN : les affaires 45 et 47.
- ✓ Délégation de Madame Andréa KISS : les affaires 48 à 52.
- ✓ Délégation de Monsieur Patrick PAPADATO : l'affaire 54.
- ✓ Délégation de Monsieur Stéphanie PFEIFFER : l'affaire 58.
- ✓ Délégation de Madame Josiane ZAMBON : l'affaire 52.

M. le Président Alain ANZIANI : Sur les votes concernant ces délibérations regroupées, est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur ESCOTS.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, il y aura un vote contre du Groupe communiste pour les affaires 10, 15, 20 et 26. Il s'agit comme à chaque fois des dossiers de VEFA. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres indications de vote ? Oui, Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : J'ai transmis la liste des votes à Céline LAROCHE pour ne pas perdre trop de temps et puis pour ne pas dépasser mon temps de parole. Si cela ne dérange pas, c'est dans les documents là-bas.

M. le Président Alain ANZIANI : D'autres observations ? Non, je n'en vois pas.

Procès-verbal de la séance du 20 mai 2022 Adoption

Il faut également que je mette au vote le procès-verbal que j'ai mentionné tout à l'heure. Sur le procès-verbal de la dernière séance. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Oui Monsieur le Président, chers collègues, rapidement il y a effectivement un PV qui retranscrit de façon un peu informatique avec les programmes qu'il y a actuellement et qui permettent de retranscrire les paroles en écrit, il y a effectivement plusieurs tournures qui sont quand même dans ce PV assez mal réécrites, retranscrites. Et donc, je voulais faire deux observations, c'est page 81. Par exemple, cela a été expliqué de « skier le vote électronique » alors que j'ai exprimé le fait de « ce qui est le vote électronique ».

Et autre intervention, c'est la page suivante. J'ai parlé par exemple de « *back door* » dans tout ce que l'on appelle les logiciels, donc cela a été retranscrit comme « bague d'or ». Donc là, c'est effectivement un anglicisme qui est utilisé normalement, mais là, l'outil a mal traduit.

M. le Président Alain ANZIANI : Je vous remercie de vos observations. Elles sont portées en annexe du PV.

Pas d'autres observations ? Je passe au vote. Qui votre contre ? Personne. Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET. Les délibérations sont donc adoptées.

M. ANZIANI
(n°2) Liste des arrêtés pris par le Président

Communication effectuée

Mme BOST

(n°4) LORMONT - Secteur La Ramade sud - Convention financière de répartition des recettes du Projet urbain partenarial entre la commune et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°5) Carbon Blanc - Aménagement de la desserte d'une opération immobilière rue Emile Combes - Projet urbain partenarial (PUP) avec la SAS Nexity - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme BOST

(n°6) Blanquefort - Ecoparc - Cession d'un terrain d'environ 10 140 m² à la société LAMSO - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre, car nous sommes opposés aux cessions de parcelles pour le privé. Il manque trop de bâtiment ou d'espace pour loger les associations ou les personnes sans-abris. Il y a des urgences sociales auxquelles il faut répondre en priorité. Et sur ce bout de terrain anciennement Ford, nous ajoutons que malheureusement, les leçons des expériences passées ne semblent pas tirées. En effet, Ford n'avait pas du tout collaboré, refusant de faciliter la réindustrialisation en rendant disponible les terrains voire les bâtiments de l'usine. Moralité, il vaut mieux que les collectivités ou l'Etat garde le contrôle sur le foncier. En plus, il y a cession du terrain à une entreprise sans exiger un minimum de conditions portant sur le nombre et les conditions d'emplois.

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET
Contre : Monsieur POUTOU**

M. LABESSE

(n°9) Redevance spéciale - Actualisation du règlement de redevance spéciale - Décision -Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°10) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - OPH Métropolitain Aquitanis - Acquisition en VEFA de 25 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération Marguerite Yourcenar, 30 rue Aurel Chazeaux - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 2 315 838 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité

**Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

**Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Madame
GAUSSENS, Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°11) AMBARES-ET-LAGRAVE - OPH Métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 21 logements collectifs locatifs sociaux, sis, 32 rue Arnaud Beltrame - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 030 685 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Madame
GAUSSENS, Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°12) EYSINES - OPH Métropolitain Aquitanis - Construction d'un logement d'urgence, sis, 180 avenue de Saint Médard - Emprunts de type PLAI d'un montant global de 69 304 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Madame
GAUSSENS, Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°13) PAREMPUYRE - OPH Métropolitain Aquitanis - Charge foncière et construction de 22 logements locatifs sociaux, sis, opération Le Hameau de Séléné, 82 rue du Général de Gaulle - Emprunts des types PLAI et PLUS d'un montant global de 3 200 403 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Monsieur
HURMIC, Monsieur PUYOBRAU, Madame
GAUSSENS, Madame LECERF, Monsieur
N'JIKAM MOULIOM**

Mme FERREIRA

(n°14) Affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°15) MARTIGNAS-SUR-JALLE - SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement - Acquisition en VEFA de 2 logements collectifs locatifs sociaux, opération Les Allées des Mésanges, 4 avenue du Maréchal Leclerc - Emprunts des types PLAI, PLUS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 170 424 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS**

Mme FERREIRA

(n°16) Compte de gestion du Comptable public pour l'exercice 2021 - Avis

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

Mme FERREIRA

(n°17) TALENCE - SA D'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 45 logements collectifs locatifs sociaux, sis, opération La Médoquine, Cours du Maréchal Galliéni et rue Pougnet - Emprunts des types PLAI, PLUS, PLS, Booster et PHB 2.0 d'un montant global de 5 309 635 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°18) BEGLES - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 20 logements collectifs destinés à la location accession, Zac Centre, opération Kallistos 2, rue Calixte Camelle - Emprunt de type PSLA libre de 2 630 000 euros auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO**

Mme FERREIRA

(n°20) BORDEAUX - SA D'HLM VILOGIA - Acquisition dans le cadre d'une VEFA d'une résidence étudiante comprenant 56 logements collectifs locatifs sociaux, sise, Quai de Brazza, lot GIB4 - Emprunts de type PLS d'un montant global de 2 406 516 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS

Mme FERREIRA

(n°21) BORDEAUX - SA d'HLM Mésolia Habitat - Charge foncière et construction de 14 logements collectifs destinés à la location accession, résidence Quai Deschamps, Allée Deschamps et rue de Cénac, ilot DFAU1 - Emprunt de type PSLA libre de 2 131 564 euros auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO

Mme FERREIRA

(n°22) VILLENAVE-D'ORNON - SA d'HLM Mésolia Habitat - Réhabilitation de 88 logements collectifs locatifs sociaux, résidence Trigan, avenue Fernand Soors - Emprunts de type PAM d'un montant global de 4 982 082 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET
Ne prend pas part au vote : Monsieur
RUBIO

Mme FERREIRA

(n°23) Reversement du cofinancement de l'Etat à Bordeaux Métropole au titre de la mise en œuvre du projet de groupes scolaires des Bassins à flot 1 et 2 mené par la Bordeaux Métropole pour le compte de la Ville - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme FERREIRA

(n°24) Provisions comptables pour créances douteuses - Avenant à la Méthodologie - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme FERREIRA

(n°25) LE HAILLAN - SA d'HLM Le Toit Girondin - Charge foncière et construction de 13 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues Hustin et des Asphodèles - Emprunts des Types PLAI, PLUS et Booster d'un montant global de 1 891 740 € auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°26) SAINT-MEDARD-EN-JALLES - SA d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition en VEFA de 8 logements individuels locatifs sociaux, sis, rues Pasteur et Michel Crauste - Emprunts des types PLAI, PLUS et PHB 2.0 d'un montant global de 1 035 788 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Majorité
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU
Contre : Madame MELLIER, Monsieur
ESCOTS, Monsieur FEUGAS
Ne prend pas part au vote : Monsieur
PFEIFFER**

Mme FERREIRA

(n°27) BLANQUEFORT - SA d'HLM Vilogia - Charge foncière et construction d'une résidence autonomie comprenant 62 logements collectifs locatifs, sis, 9/11 rue Alcide Lambert - Emprunts des types PLUS et Booster d'un montant global de 5 430 777 euros auprès de la CDC - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Mme FERREIRA

(n°28) Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux (OIEB) - Renouvellement adhésion - Décision - Autorisation

**Majorité
Contre : Monsieur POUTOU
Ne prend pas part au vote : Madame
RECALDE**

Mme FERREIRA

(n°29) BORDEAUX - SCIC d'HLM AXANIS - Charge foncière et construction de 18 logements collectifs locatifs sociaux destinés à la location-accession, sis, ZAC Bastide Niel, opération STEGO, ilot B064, rue du Maréchal Niel - Emprunt de type PSLA d'un montant de 3 285 500 € auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes - Garantie - Décision - Autorisation

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU**

M. GARNIER

(n°32) Ville de Floirac - soutien à l'économie de proximité - participation de Bordeaux Métropole à la réalisation d'une étude de diagnostic et de programmation commerciale de ses polarités de proximité - Subvention - Décision – Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons contre le principe d'une étude : en a-t-on vraiment besoin ? Il nous semble au contraire qu'il faudrait solliciter les habitant-es, les associations, les amap, là encore travailler sur la sécurité sociale de l'alimentation, sur comment développer le petit commerce de proximité, en lien avec les petits producteurs, avec les artisans de manière à développer un commerce de proximité, discuté et organisé par les habitant-es...

C'est important de réfléchir aux nouveaux commerces et notamment sortir de la consommation de masse à travers les grandes surfaces. Pour autant, on ne voit dans aucune des phases que la population est associée à l'étude ce qui semble pourtant primordial.

Majorité

Contre : Monsieur POUTOU

Mme BICHET

(n°35) Association ETU'RECUP - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BICHET

(n°36) Partenariat entre le Groupement régional d'animation, d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole dans le cadre du dispositif des "Juniors du développement durable" (JDD) - Convention 2022 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°37) ADIL 33 - Année 2022 - Subvention de fonctionnement Convention - Décision - Autorisation

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous votons pour la subvention à l'ADIL même si nous la trouvons insuffisante. Nous ne comprenons pas pourquoi elle est largement inférieure à la demande (quel fut cet arbitrage négatif ?) et inférieure en pourcentage (de 10 à 9%) par rapport à l'année précédente. Alors que la situation du logement et les difficultés d'une partie importante de la population s'aggravent ces derniers temps, notamment du fait de la crise sanitaire avec ses nombreuses conséquences désastreuses. La situation mérite un effort considérable et donc une orientation budgétaire radicale pour répondre aux besoins : soutenir l'ADIL encore plus et mettre en place une politique du logement plus offensive contre la main-mise du privé, des promoteurs, contre la spéculation immobilière.

Unanimité des suffrages exprimés

Ne prend pas part au vote : Madame BETES

M. PUYOBRAU

(n°39) Renouvellement urbain des quartiers Dravemont et Joliot Curie à Floirac - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant financier n° 1 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°40) Renouvellement urbain du quartier de Carriet - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant financier - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PUYOBRAU

(n°41) Renouvellement urbain du quartier de l'Avenir - Convention avec la ville pour une maîtrise d'ouvrage unique - Avenant financier - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°43) Subventions 2022 - Manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme BLOCH

(n°44) Club Municipal Omnisports de Bassens (CMOB) - National de pétanque - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme PAPIN

(n°45) Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de communes du Sud-Gironde Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme PAPIN

(n°47) Elaboration d'échanges culturels dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Douala au Cameroun - Autorisation - Décision

Unanimité

Mme KISS

(n°48) Projet d'espace public à Floirac - PRU Dravemont - Aménagement axe Est-Ouest - Parvis devant le groupe scolaire - Juin 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

Mme KISS

(n°49) Projet d'espace public à Bassens - PRU Quartier Avenir- Aménagement parvis écoles et rue Fénélon - Juin 2022 - Confirmation de décision de faire - Approbation

Unanimité

Mme KISS

(n°50) Villenave d'Ornon - Création d'un carrefour giratoire - chemin du Pas de la Côte - Contrat de co-développement n°5 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET,
Monsieur POUTOU

Mme KISS

(n°51) Mérignac - Extension du Parc du Renard - Lancement de la procédure de Déclaration d'utilité publique (DUP) - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme KISS

(n°52) Eysines - requalification de l'avenue du MEDOC - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Mise en compatibilité du document d'urbanisme - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur POUTOU

M. PAPADATO

(n°54) VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2022) - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation

Unanimité

M. PFEIFFER

(n°58) Programme 2022/2025 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil du Haillan/Eysines et de Saint Médard-en-Jalles - Appel au soutien de l'Etat dans le cadre du Plan Relance - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme ZAMBON

(n°59) Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Opération de résorption du bruit métropolitain - Convention de financement Bordeaux Métropole/De Lacoste Lareymondie pour le logement sis 23 boulevard Pierre 1er 33110 Le Bouscat - Avenant de délai - Décision - Autorisation

Unanimité

Mme Andréa KISS : J'ai simplement oublié de vous préciser que pour l'ensemble des affaires regroupées, il faut considérer qu'un certain nombre d'élus ne participent ni au débat ni au vote puisqu'ils siègent dans un certain nombre d'organismes qui étaient mentionnés dans les délibérations que nous venons de voter.

En attendant d'avoir peut-être la délibération sur le fonds de concours qui n'est pas encore arrivé, je vous propose que l'on passe à l'affaire n°1 dans la délégation du Président qui est le compte rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026.

M. ANZIANI

**(n°1) Compte-rendu annuel de l'exécution du projet de mandature 2020-2026 - Décision
- Autorisation**

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci, Monsieur le Président. Dire que tout ce que l'on a fait depuis deux ans est merveilleux, ce serait à mon avis un manque d'humilité, ce serait présomptueux et surtout ce serait inexact, mais par contre dire que depuis deux ans, nous avons pris la bonne trajectoire me paraît plus adapté à la situation. En ma qualité de premier Vice-président de cette Métropole en charge du pilotage et de l'évaluation de notre politique de transition écologique et solidaire, je suis vigilant naturellement pour faire en sorte que les décisions que nous prenons s'inscrivent bien dans cette direction, dans cette trajectoire. Cette trajectoire, je pense que nous sommes tous d'accord, unanimes, ici, dans cette assemblée, pour dire que plus que jamais, elle est indispensable.

Les derniers événements climatiques que le Président vient d'évoquer devraient convaincre les derniers ou les plus récalcitrants. Nous avons vécu il y a huit jours une sécheresse, une canicule totalement inédite. Avant même les premiers jours d'été, nous avons les uns et les autres affronté des températures tout à fait inhabituelles sous nos latitudes. Le secteur vitivinicole dont on parlera tout à l'heure également victime cette semaine même de mouvements climatiques, de caprices climatiques désastreux non seulement pour les habitants, mais également pour les professionnels de la vigne. Donc, tout cela atteste du fait qu'il nous faut continuer, accélérer, nos politiques vis-à-vis de la construction de ce que doit être la Métropole post-carbone que nous nous sommes engagés à bâtir ici tous ensemble.

Le rapport du GIEC, s'il fallait rappeler, nous donne trois ans pour agir, c'est-à-dire qu'il ne faut pas reporter à plus tard des décisions courageuses qu'il faut prendre d'ores et déjà dans ce sens. Il y a un dicton qui dit : « Il n'y a pas de bon vent pour celui qui ne sait pas où il va ». Nous sommes un port et le dicton marin, à mon avis, s'applique parfaitement à notre biotope. Il faut prendre le bon vent. Le bon vent, c'est celui de la transition écologique et solidaire de notre territoire.

Le Président a rappelé, je ne vais pas le faire, mais un certain nombre de décisions fortes, je crois, qui vont parfaitement dans ce sens d'une nouvelle trajectoire que ce soit dans le domaine des déplacements : promotion du vélo, promotion de la marche à pied, dans le domaine du défi énergétique avec, vous l'avez rappelé, la création du fonds de solidarité climat dont l'objectif est de réduire la facture énergétique des personnes les plus précaires parce que c'est à la fois une disposition de nature climatique, mais également un geste fort de solidarité.

Ce sont les autres politiques sur lesquelles je ne reviendrai pas, en insistant toutefois sur deux qui me paraissent peut-être les plus fondamentales et qui ont été évoquées rapidement par le Président. La première, j'aimerais parler des boulevards. Les boulevards, c'est un grand projet de mandature. Le boulevard, je porte ce projet, vous le savez, lorsque j'ai présenté ma feuille de route vis-à-vis de ma première vice-présidence, en disant : « Il faut, avec les boulevards, inventer la rue métropolitaine du 21^e siècle et faire des boulevards un territoire d'expérimentation prioritaire », c'est-à-dire la rue métropolitaine du 21^e siècle, c'est

un lieu multifonctionnel qui articule nos hautes ambitions de transition écologique et sociale du mandat avec une réappropriation de l'espace public comme espace commun et partagé, une rue relationnelle, une rue rafraîchissante, une rue servicielle. Et si je cite les boulevards, cela me paraît être un bon exemple et sur le fond, c'est-à-dire inventons ensemble cette rue du 21^e siècle et faisons-le ensemble. Et là je m'adresse à tous les maires concernés par ces boulevards. Dans un premier temps, on est essentiellement sur la Rive gauche boulevard, mais j'ai envie de dire au Maire de Talence, cher Étienne, au Maire de Bègles, cher Emmanuel, cher Monsieur SALLABERY, ce sera plus simple, cher Clément ROSSIGNOL, cher Monsieur BOBET, faisons-le ensemble et nous avons commencé à travailler ensemble. Nous avons des objectifs communs et notre Métropole s'illustrera aussi dans sa façon de travailler ensemble et je suis heureux du début du travail que nous faisons sur cette invention collective de la rue du 21^e siècle.

Deuxième sujet qui a été évoqué par Monsieur le Président Alain ANZIANI il y a quelques instants, c'est le blocage des loyers. Je pense que nous avons l'obligation de le faire. Nous sommes tous face à un constat : on a beaucoup construit à Bordeaux ces dernières années, on a beaucoup bétonné Bordeaux des dernières années. Et on s'est avéré incapable de loger nos concitoyens. Nous nous sommes avérés incapables d'enrayer ce phénomène gravissime qui est l'étalement urbain.

À un moment donné, il faut trouver d'autres solutions, elles sont parfois difficiles, certains peuvent les trouver très directives, mais je pense que nous n'avons pas le choix, nous avons obtenu de l'État l'autorisation de bloquer les loyers, la demande est métropolitaine, mais elle s'applique sur la Ville de Bordeaux. Je remercie d'ailleurs la Métropole d'avoir appuyé la demande de la Ville de Bordeaux. L'État, dès la semaine dernière, nous a donné cette autorisation, mais dès que l'on a eu l'autorisation, on l'a fait dans un temps assez rapide parce qu'il y a une urgence et c'est dès le 15 juillet que cette décision s'appliquera sur le territoire de la Ville de Bordeaux.

Donc ce sont des décisions, en qualité de Maire de Bordeaux, je suis peut-être plus sensible que d'autres, qui vont dans le bon sens de cette trajectoire de transition écologique et solidaire de notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire en complément des propos tenus par le Président il y a quelques instants. Je n'irai pas plus loin et je suis heureux de partager avec vous ces initiatives qui me paraissent illustrer parfaitement le début de notre mandature. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. D'abord, j'aimerais effectivement que l'on clarifie la trajectoire puisqu'aujourd'hui, il y a souvent dans le débat un gros manque d'information auprès des élus et quand il y a, je l'ai déjà évoqué dans le précédent conseil, une grosse manipulation au niveau des GAFAM, on se retrouve aujourd'hui avec des élus qui ignorent qu'il y a des ukronazis en Ukraine. J'aborde aussi cette problématique. Je sais bien que cela peut faire mal, mais il faut rappeler que Monsieur POUTINE est intervenu. Je vais parler du compte rendu, mais l'introduction, le rapport stipule quand même qu'il y a une agression. Je ne suis pas sûr que l'on parle bien des mêmes choses quand on parle d'agression. La Russie a cherché à défendre deux domaines, deux républiques qui ont demandé leur indépendance. Donc, il faut absolument ouvrir les yeux au niveau de la trajectoire et de la façon dont, aujourd'hui, une grande partie ici de cette instance pense qu'il faut faire la guerre à la Russie. C'est tout l'inverse aujourd'hui. Je suis pour la paix et si on est pour la paix, l'Europe ne doit pas envoyer des armes en Ukraine. C'est la première chose. Et derrière, évidemment, il faut accueillir beaucoup de choses.

Je vais faire rapide. Monsieur HURMIC a parlé de trajectoire et j'aimerais ici que l'on s'interroge sur les phénomènes météorologiques parce que confondre d'un côté la météo avec le climat, c'est un vrai problème. On peut arriver à manipuler la météo ponctuellement. Je vous invite à regarder le rapport de la Commission européenne qui est tout à fait accessible en ligne au sujet des projets comme HAARP qui permet d'influencer la météo à des moments très ponctuels avec énormément d'énergie. Je vous informe vraiment que, là-dessus, il y a une possibilité de faire entre autres des événements météorologiques très localisés et même, derrière, cela peut servir d'armes militaires. Il faut savoir que les États-Unis sont très en avance là-dessus.

Enfin, je vais parler de géothermie et pas d'hydrogène parce que j'avais déjà évoqué dans une précédente intervention que l'hydrogène est un leurre puisque l'on va chercher des matières premières rares et puis on va réinventer en fait une usine à gaz alors qu'il est aujourd'hui sur le marché déjà disponible ce que l'on appelle les super condensateurs. Je l'avais déjà évoqué. Donc au contraire, il faut rechercher quelque chose de beaucoup plus propre et dans ce sens, la géothermie profonde permet de pallier beaucoup de choses.

Un mot sur les arbres. Globalement les arbres oui, mais encore une fois faisons un effort sur les arbres nourriciers. La régie de l'eau, c'est une avancée, mais on voit bien quand même ce matin qu'il y a aussi encore une fois des problèmes, peut-être que l'on aura l'occasion d'en évoquer encore selon les délibérations. En tout cas, l'être humain au sens du service doit être considéré dans sa dignité et dans son intégrité. Aujourd'hui, il y a des demandes pour que les choses se fassent plus au volontariat que de façon, disons, forcée.

Sur la mobilité. Je ferai une proposition de nouveau par rapport à la mobilité douce, c'est que l'on travaille sur une trajectoire comme quoi un peu comme dans les pays d'Europe du Nord, le vélo soit prioritaire à la fois sur les voitures et de façon uniforme sur toutes les communes pour que l'on habitue les gens à réellement être sécurisés avec un vélo et il faut aussi remarquer qu'un piéton peut très vite s'arrêter, donc les pays du Nord donnent la priorité aussi au vélo sur les piétons. Et je pense que cela peut être une idée vraiment très innovante pour essayer de favoriser ce mode de transport doux.

Ensuite, vous avez parlé du téléphérique, je refais encore une petite allusion au symbole de XR, c'est-à-dire Extinction Rebellion. Si on veut travailler là-dessus, c'est bien que l'on expérimente aussi de façon très large quelque chose de transverse dans tous les sens, c'est-à-dire est-ouest et nord-sud et puis périphériquement. Donc, là-dessus, il faudra sans doute convaincre.

Sur le logement, en ce moment, il y a des constats alarmants. Je fais une petite parenthèse sur InCité, il y a plusieurs collectifs de personnes qui commencent à dire : « Oui effectivement, le contrat de renouvellement d'InCité ne peut pas être autrement qu'un renouvellement que pour InCité » puisque les clauses d'appel d'offres ont été orientées, donc il n'y a qu'une seule réponse. Et donc, après un constat de 50 ans d'InCité, si je me souviens bien, à peu près les renouvellements, on est dans la continuité de quelque chose qui, apparemment, ne se passe pas toujours très bien, et on commence à le constater et pourtant on renouvelle des contrats avec cet organisme qui, peut-être, effectivement, préfère engranger que d'investir.

Enfin, je vais terminer avec ce que vous avez abordé aussi en fin de rapport, c'est sur la démocratie. Vous avez effectivement essayé de dire que, Monsieur le Président, la dernière fois, on prenait beaucoup de temps de parole. Je crois qu'il y a aussi une notion à rappeler dans le principe de la démocratie, que l'on retrouve dans la démocratie athénienne, qui s'appelait « la boule ». C'était le tirage au sort. Je pense que là-dessus, encore une fois, on voit que dans toutes les instances, dans tous les organismes, dans toute la façon dont on peut aborder la décision, le choix décisionnaire, je pense que la pertinence de l'habitant au

sein même des instances décisionnaires a une utilité pour cette démocratie et entre autres aussi pour la lutte contre la corruption. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je vais regretter que cette délibération ne soit passée dans aucune commission, elle est arrivée très tardivement sur le portail des élus, c'est un peu regrettable malgré tout. Je voudrais vous féliciter, vous remercier surtout pour avoir, en partie, corrigé l'erreur fondamentale de la mise en route de cette mandature, à savoir exclure 11 communes et leurs représentants surtout de la réflexion et des décisions. Merci pour cette décision. Finalement, ce projet de mandature, ce qui est présenté là, fut comme tout exercice que l'on connaît tous, c'est un exercice d'autosatisfaction, cela n'échappe pas à la règle et c'est ce qui se passe ici. Malgré tout, Monsieur le Président, nous allons voter contre pour deux raisons essentielles. La première raison, c'est que bien sûr, n'ayant pas été du tout associé à la construction de ce projet de mandature, on ne peut pas s'y reconnaître et bien sûr nous voterons contre, mais d'autres raisons beaucoup plus précises, thématique par thématique, et je vais en prendre quelques-unes très brièvement. Vous comprendrez que l'on ne peut pas voter pour.

La première thématique, c'est celle des mobilités, mais Christophe DUPRAT qui est le spécialiste de cette thématique-là, en parlera à sa façon et avec beaucoup de brio, j'en suis certain. La thématique de l'habitat, nous avons hier matin la conférence intercommunale du logement. Nous manquons cruellement de logements de toute nature, publics comme sociaux, et notamment de logements sociaux. Vous l'avez rappelé, 42 000 attentes, demandes, et nous répondons à hauteur de 7 800 chaque année et nous ne construisons que bien moins que ce que nous nous étions engagés à faire, c'est-à-dire au moins 2 800, 3 000 logements par an. L'époque est révolue des années 2018-2019 où nous construisions 3 300 logements sociaux, nous sommes aujourd'hui à 1 800 dans le meilleur des cas. Nous sommes très loin de ce qui est attendu et je suis très inquiet de voir ce qui est affiché dans ce document. On parle d'habitat spécifique, très bien, je n'ai rien contre l'habitation spécifique. Cela prend quand même une demi-page, je ne suis pas sûr que l'on ait vraiment besoin de développer autant que cela. En revanche, les étudiants qui sont quand même beaucoup plus de 5 000. Daniel HICKEL de la mandature précédente, élu de Gradignan, nous faisait le compte régulièrement tous les mois du nombre d'étudiants arrivés sur Bordeaux. Donc, on a passé la barre des 5 000 depuis longtemps, représentent trois lignes sur ce qui est présenté. Je ne suis pas sûr que cela soit une bonne manière de présenter les choses. C'est peut-être symbolique, vous me direz, mais malgré tout, cela dénote bien que finalement derrière l'affichage qui est fait, la réalité n'est pas la même, et je ne suis pas sûr qu'il y ait une vraie volonté dans cette maison de faire du logement globalement et du logement social par définition et par corrélation du logement en général.

Deuxième thématique, le logement économique, c'est un peu la même chose, moi je suis très inquiet de mettre l'ESS en avant. Bien sûr, l'ESS, c'est une bonne chose, mais on ne peut pas travailler qu'avec l'ESS, ce n'est pas le plus grand pourvoyeur d'emplois sur notre Métropole, tout le monde en conviendra aisément. Et ce qui m'inquiète malgré tout, c'est qu'après avoir développé à juste titre nos OIM (Opérations d'Intérêt Métropolitain), l'Aéroparc, Bic et la Rive droite, j'ai cherché désespérément où était passé l'OIN Bordeaux Euratlantique, je ne l'ai pas trouvé. Il n'y a pas une ligne sur l'OIN (Opération d'intérêt national), je suis quand même tout à fait surpris. Franchement quand on parle d'action économique, c'est quand même extraordinaire d'omettre, d'oublier l'OIN qui est quand même pourvoyeur lui aussi d'emplois quand même conséquents. Je suis vraiment très surpris, cela démontre bien que la méthode n'est pas la bonne.

Avant-dernier élément de ma part, on abordait les services publics, on en a parlé. Je pense que concernant la régie de l'eau, Monsieur le Président, vraiment, on ne peut pas faire la régie de l'eau contre nos agents. Il faut faire cette régie de l'eau avec les agents et c'est le message que je voulais leur adresser, mais que je voulais aussi vous adresser, Monsieur le Président.

(Applaudissements dans la salle).

Merci, c'est un message que j'adresse au Président, je crois qu'il faut l'entendre. On ne fera pas de régie sans les agents. Je pense qu'il faut la faire avec eux.

Et enfin, je voulais terminer puisque Monsieur le Maire de Bordeaux a parlé, les boulevards, Monsieur le Président, ont été lancés il y a trois ans, en 2019, ont été lancés, ont été votés. La concertation a commencé et depuis trois ans, que s'est-il passé ? Il s'est passé trois ans, point. Donc, Monsieur le Président, nous voterons contre cette délibération bien évidemment. Merci.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis juillet 2020, le fonctionnement de cette maison a changé, on ne va pas y revenir dessus, on le sait, même si, reconnaissons-le, depuis quelques mois, il existe au sein du Bureau un dialogue qui me semble plutôt aller dans le bon sens.

Nouveauté aussi, c'est que, finalement, on aurait pu s'économiser du temps ce matin puisque nous avons déjà les réponses dans le *SUD-OUEST* d'hier. Monsieur le Président, vous nous avez déjà dans *SUD-OUEST* d'hier quasiment répondu aux éventuelles questions que l'on pourrait poser. Je vous invite peut-être à doter chaque collègue d'un abonnement à *SUD-OUEST* qui nous éviterait de faire des visioconférences et autres puisque l'on aurait les informations dedans. C'était pour plaisanter.

Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, parce que vous avez donné votre feuille de route avec mesure, contrairement à d'autres orateurs poussés à l'extrême, vous avez donné votre feuille de route avec mesure et j'ai noté des choses qui sont plan déchets, régie de l'eau, GPSO, logements, ZFE, rénovation énergétique. Une sacrée feuille de route et on voit bien en écoutant juste après vous votre premier Vice-président qu'il y a du clivage, pas entre vous, encore que, mais entre nous. Et je trouve un peu dommage parce que ces grands dossiers sont souvent à destination de nos concitoyens et ils mériteraient pour avancer plus vite qu'ils soient faits en étroite concertation avec tout le monde. Pour mener à bien cette feuille de route qui est la vôtre, je crains que si elle n'est que du fait majoritaire, elle se passera moins bien, mais c'est un sentiment personnel. Donc je vous invite peut-être, Monsieur le Président, à réfléchir. L'été, c'est toujours une période où on réfléchit, on prend un peu plus le temps au bord de la plage, à la montagne, à la campagne ou chez soi, mais c'est un temps que l'on utilise pour pouvoir réfléchir parce que très sincèrement, pour mener de front tous ces dossiers, cela demandera, j'ai envie de dire, de la co-construction pour ne pas employer un autre terme.

Concernant les mobilités. Nous étions dans cette même salle il y a quelques semaines pour faire le premier bilan. Et je ne vais pas trahir de secret puisque nous étions nombreux dans cette salle, vous-même Monsieur le Président, vous étiez comme chacun d'entre nous impatient que cela n'aille pas plus vite, parce que là aussi, l'ampleur des dossiers est telle que nous n'avons pas toute la maîtrise et je pense encore une fois, comme on vous l'a dit lors du vote de cette stratégie des mobilités, qu'à vouloir partir dans tous les sens, finalement c'est difficile. Parce que vous l'avez écrit là aussi dans *SUD-OUEST*, votre métro à vous, c'est le RER. Pourquoi pas ? Cela n'a l'ampleur de la dépense, mais dans l'esprit collectif

des gens, ce ne sera pas, j'ai envie de dire, la même fréquence. Si nous arrivons en 2028-2030 à avoir un RER tel que nous l'avons prévu à 30 minutes de fréquence, je pense que l'on pourra être tous satisfaits, mais c'est 30 minutes de fréquence. Et aujourd'hui, quand on pose la question aux gens en leur disant : « Vous considérez à partir de combien de minutes il y a un transport rapide efficace ? », ils vont répondre : « Moins de dix ». Dire que ce RER sera le métro de Bordeaux, non, il sera un des moyens qui permettra d'améliorer le déplacement surtout d'ailleurs des gens qui viennent en dehors de la Métropole, et sous réserve que nous puissions encore une fois, je rappelle, faire les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, un certain nombre d'autres choses et j'ai cru comprendre que sur ce dossier GPSO, aménagement ferroviaire au sud de Bordeaux, qu'un certain nombre de votre majorité avaient attaqué au Tribunal administratif les décisions que nous avons prises.

Concernant le reste, c'est très bien le plan marche, désencombrements des trottoirs, le plan vélo. Je ne sais pas s'il faut laisser la priorité au vélo ou aux piétons, ce que je sais, c'est que dans les zones 20 et les zones 30, ils ont la même priorité et cela me semble déjà bien, mais là c'est pareil, cela va demander un temps important et pendant ce temps, les gens sont dans la difficulté. Je ne sais pas si l'avenir sera les boulevards, mais en tout cas aujourd'hui, c'est l'enfer pour tous ceux qui n'ont pas d'autres solutions que de venir travailler à Bordeaux avec leurs voitures et même en covoiturage. Je rappelle juste au passage qu'il y a la queue sur les boulevards maintenant d'une manière permanente. C'est faux, d'accord, mais on a toujours une mauvaise vision quand on est de près, on l'a de bien que quand on est de loin. C'est faux, mais très bien. Je n'ai coupé la parole à personne depuis le début de cette intervention. Mais voilà, je constate que je viens régulièrement. Cette semaine, je suis venu sept fois ici à la Métropole et j'ai fait sept fois la queue à des horaires différents. Je ne peux pas vous parler de ce que vivent les autres, je vous parle de ce que je vis. C'est quand même déjà beaucoup, et je ne suis pas le seul. Donc il faut absolument que dans cette stratégie de mobilité, on n'oublie pas les modes de transport lourd et on ne peut pas en parler aujourd'hui, on en parlera le 8, la Délégation de service public sera sans doute un effet positif, parce que 66% des gens se déplacent en tramway et quand on fait quelques extrapolations, quand on y passe un petit peu de temps, on se dit que même avec la stratégie des mobilités, il restera quand même entre 60 et 61% des gens qui se déplaceront en tramway, c'est-à-dire en mode lourd, cela veut dire que c'est là qu'il faut mettre le paquet certainement.

Cela veut dire que cette stratégie des mobilités, c'est pour cela que l'on ne l'a pas votée finalement, c'est qu'elle laissait la place à tout alors qu'il fallait se concentrer parce que l'on n'a pas forcément le temps. Ce n'est pas l'argent finalement, c'est le temps et les délais administratifs, juridiques et techniques pour pouvoir avancer sur ces dossiers-là. Je sais que l'on ne partage pas ces choses-là, c'est pour cela d'ailleurs que l'on ne l'a pas votée et on aurait certainement, nous, fait différemment. Ce projet de mandature, il faut savoir pourquoi on le fait, et j'en terminerai par là. Ce n'est pas pour nous qu'on le fait, élus métropolitains, et j'espère que c'est le cas pour chacune et chacun d'entre vous, c'est parce que l'on considère au fond de nous-mêmes que l'on va améliorer le quotidien des habitants de cette Métropole. Et je vous le dis comme je le pense, mettons plutôt l'argent de certains projets de type téléphérique sur des projets plus innovants, plus capacitaires. Le projet de téléphérique, on va se faire plaisir, mais ce sera un peu le BAT3, cela veut dire que cela va être touristique et ce ne sera pas forcément quotidien, vous le savez bien. Par contre, augmentons les fréquences du tram. S'il manque des rames de tram, achetons des rames de tram, faisons peut-être de nouvelles lignes. Je vous le dis franchement et j'ai pris la peine avec Patrick BOBET d'aller à Toulouse passer une journée et d'aller regarder comment cela se passe. Téléphérique de Toulouse, on peut le prendre en exemple, il relie deux pôles générateurs de trafic, mais de vrais pôles générateurs de trafic. D'un côté le Centre hospitalier universitaire et de l'autre le Campus, et surtout il survole une coulée verte où il n'y avait dessous que trois maisons. Donc, cela ne posait pas de difficulté. Par contre, quand on a vu l'infrastructure, c'est-à-dire les pylônes et l'arrivée et le départ, j'ai du mal à penser que dans

les projets qui nous sont proposés juste à côté du pont Chaban, d'avoir un environnement de béton et surtout ce pylône, je ne suis pas sûr de l'UNESCO, je ne parlerai pas à leur place, mais je me rappelle juste le temps que l'on a passé à essayer de trouver un pont Chaban qui s'intégrait dans le paysage grâce au talent de ces architectes. Je me dis que ces gros pylônes, je ne sais pas quelle couleur ils auront, à Toulouse, ils sont blancs, peut-être qu'ici, par mode ils seront verts, je ne sais pas, mais en tout cas, on va les voir, ils ne vont pas être discrets dans l'environnement.

J'en finis par-là, Monsieur le Président, si on veut mener tout cela de fond, posons-nous la question de comment il faut le faire et on ne sera pas assez de 105 pour le faire plutôt que de 60 et quelques.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CAZENAVE.

M. Thomas CAZENAVE : Merci Monsieur le Président. Quelques mots pour notre groupe sur le bilan de la mandature. Je crois que cette mandature a été caractérisée, vous le rappeliez, par un contexte exceptionnel dans lequel la Métropole s'est illustrée, elle s'est illustrée dans son plan de soutien aux acteurs économiques, aux acteurs associatifs. Elle s'est aussi illustrée en profitant du plan de relance porté par l'État pour signer un contrat de transition énergétique permettant de lancer un certain nombre de projets. Et, ces deux dernières années, nous avons, avec notre groupe, soutenu un certain nombre d'initiatives que vous avez pu prendre, je pense en particulier aux décisions d'urgence pour faire face au problème des transports, de la mobilité, avec des choix autour des voies express, vélo, bus, car, mode doux. Nous avons également demandé à intégrer au schéma des mobilités la question de la rocade, vous le rappeliez, Monsieur le Président, et d'ailleurs il me semble qu'il faudrait, maintenant la période de réserve électorale passée, reprendre le chemin de nos discussions pour avancer avec la Préfète sur ce point. Et puis, vous avez soutenu courageusement des projets très importants pour notre territoire. Je pense en particulier aux projets de la LGV (Ligne à Grande Vitesse), GPSO dont on voit à quel point c'est une décision d'infrastructure qui aura des impacts à la fois sur l'ensemble des modes de transport, mais également pour les modes du quotidien et je pense en particulier au RER métropolitain. Et enfin, je veux saluer l'aboutissement de la feuille de route économique que nous avons largement adoptée et qui s'inscrit en grande continuité avec la stratégie précédente qui est toujours un élément rassurant pour les acteurs économiques du secteur.

Je voudrais, dans les quelques minutes qui me restent, insister sur les trois sujets qui me paraissent non couverts par cette stratégie et sur lesquels il me semble que nous devrions prendre des décisions importantes.

La première, c'est la fracture territoriale. On en parle souvent ici, elle nous est rappelée, y compris lors des différentes échéances électorales, à quel point elle est importante. Nous pensons qu'il faudrait changer de méthode, sortir de la solidarité conventionnelle, des contrats que nous souhaitons partager, nouer avec les territoires et poser enfin la question de nos frontières et la question de notre élargissement. Nous sommes une Métropole trop petite, une Métropole qui n'a pas grandi, et vous le disiez, Monsieur le Président, les problèmes aujourd'hui qui sont les nôtres ne sont plus des problèmes métropolitains. Et, tant que nous n'aurons pas bâti une autre institution à notre périmètre d'action, nous n'arriverons pas à résoudre les fractures territoriales qui sont aujourd'hui une des principales priorités que nous devons traiter. Lançons une initiative avec le Département, avec les territoires autour, rebâtissons une institution, rebâtissons un périmètre pour traiter les sujets de développement économique avec un sujet plus large, de transport avec une vision plus large, de déchets, sortons de nos frontières, ayons le courage de poser cette question de

l'élargissement sans choisir aujourd'hui la mobilité, le choix de la solution, mais si nous ne posons pas cette question, nous n'avancerons pas sur nos sujets fondamentaux.

La deuxième priorité que nous devons poser ensemble, c'est la question du long terme. On l'a vu sur les choix de mobilité, on vous a soutenu parce que ce sont des mesures d'urgence ; mais on sait qu'au-delà des 5-6 ans, nous aurons de gros problèmes de transport de mobilité quand nous regardons les statistiques. Quelles sont les décisions en matière d'infrastructure ? Est-ce que sur les questions de mobilité y compris routière, nous repons la question d'une déviation, est-ce que nous étudions de manière sincère la question du métro, la question d'autres infrastructures non pas pour cette mandature, mais pour les mandatures suivantes ? Nous devons retrouver le long terme. Et je crois que c'est un sujet qui nous manque aussi sur la question du logement, cela a été évoqué. La question du logement, c'est une crise grave qui nous invite à penser loin. Le PLU n'a pas été revu, le PLU a été juste amendé. Comment est-ce que l'on retrouve de la profondeur, une vision qui nous permette de faire face aux défis qui sont les nôtres ? Et je dis à Pierre HURMIC que le blocage des prix ne répondra en rien à la crise du logement. C'est une crise d'offre et tant que l'on ne pensera pas une autre politique du logement qui sort de nos frontières, qui sort de nos outils et qui construit, nous ne répondrons en rien à la crise sociale qui est déjà là et qui est devant nous. Et puis, enfin, sur la transition écologique, il faut que l'on repense aussi des projets beaucoup plus ambitieux, sur la conversion de notre parc automobile, les plans de recharge électrique, le plan déchets qui met du temps à sortir, la collecte des biodéchets en porte-à-porte qui avait été un des engagements de campagne de certains autour de la table et auxquels la Métropole renonce. En résumé, se projeter dans l'avenir.

Et puis enfin le défi démocratique, on ne cesse de lancer des consultations sur des décisions métropolitaines qui n'intéressent personne. La dernière en date, c'était le PLU, 300 participants. Les citoyens voient la Métropole de manière trop lointaine, mais rien n'est fait pour la rendre concrète, rien n'est fait pour en faire un objet politique. Et vous connaissez, Monsieur le Président, notre position sur la nécessité de lui donner plus de vitalité politique, démocratique, en donnant la parole aux citoyens pour choisir leur projet métropolitain.

Et vous dire effectivement que ce choix du long terme, quand j'entends Pierre HURMIC mettre en priorité les boulevards, qui étaient au programme d'Alain JUPPÉ en 2014, comme grande avancée permettant de projeter la Métropole dans les 20-30 prochaines années, permettez-moi de vous dire, je trouve cela décevant, mais surtout très inquiétant.

Et enfin pour vous dire que nous ne prendrons pas part au vote. Pourquoi nous ne prendrons pas part au vote ? C'est parce que le projet sur lequel vous nous présentez un compte rendu n'a jamais été ici soumis au vote, donc il y aurait quelque chose d'extraordinaire à vouloir voter sur un compte rendu alors que l'on n'a pas voté sur le projet. C'est la raison pour laquelle nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

M. Olivier ESCOTS : Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme l'an dernier, notre groupe va tout d'abord saluer la qualité du rapport qui nous est présenté, un rapport qui montre l'avancée du travail mené depuis deux ans et qui montre aussi à la fois la volonté politique des élus et la mobilisation aussi des services.

Je vais concentrer mon intervention sur deux points : les mobilités et le fleuve. Sur les mobilités, la nouvelle feuille de route, le schéma que nous avons adopté en septembre dernier ambitionne une diversification des solutions de mobilité intégrant les déplacements périphériques intra- et extra-métropolitain, vous l'avez tout à l'heure, Monsieur le Président. On y retrouve ce bouquet de solutions de mobilité, bouquet pour lequel nous militons depuis de nombreuses années. Depuis de nombreuses années aussi, nous militons pour le développement du ferroviaire, je le rappelle assez fréquemment depuis plus de 30 ans, près

de 40 années même, nous avons milité pour le développement de la ligne de ceinture ferroviaire. On en retrouve une concrétisation avec la montée en puissance, vous l'avez dit tout à l'heure, le RER métropolitain existe déjà, pas la fréquence que l'on verra en quelques années, mais il fonctionne déjà, donc on trouve cette montée en puissance du RER métropolitain. Nous avons besoin des aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux, qui sont liés à la grande vitesse, pour optimiser ce RER au sud de l'agglomération et du Département. Donc, j'évoquais ce bouquet d'offres en matière de mobilité, cette offre, le téléphérique, a été évoquée tout à l'heure. Il y a aussi le bus express. Et nous le disons là aussi depuis quelques années, nous le disons une nouvelle fois aujourd'hui, dans ce bouquet, il manque sans doute une branche ou une fleur pour ce bouquet. Nous espérons en effet que dans une prochaine édition de ce rapport annuel de mandature, nous pourrions retrouver une étude sérieuse sur un projet de métro, étude à laquelle le Vice-président en charge des mobilités, Clément ROSSIGNOL, s'est engagé dans cette instance il y a quelques mois.

Deuxième point de l'intervention, le fleuve, cher au Vice-président Jean TOUZEAU chargé notamment de la valorisation du fleuve. De premières bases ont été posées, on en retrouve quelques bribes dans ce rapport, mais il y a une petite déception que l'on avait exprimée, on aurait aimé que ce sujet qui est fortement porté, apparaisse davantage dans ce rapport de mandature, qu'il soit davantage mis en valeur dans nos documents, car les enjeux du fleuve n'ont jamais autant été abordés que lors de ce mandat. C'est un véritable marqueur de cette mandature et l'année 2021, par exemple, aura été marquée par la création de la mission fleuve à laquelle Monsieur le Président, vous vous étiez engagé en début de mandat et cette mission fleuve est effective. Elle permet de donner toute la dimension transversale que nécessite ce dossier. Depuis quelques mois aussi, sous la présidence de Jean TOUZEAU, s'est réuni le conseil des communes du fleuve qui est un véritable lieu d'échanges et d'expertise qui amène tous les élus en charge de ces dossiers dans les communes concernées. On y trouve des perspectives là aussi intéressantes avec une forte ambition, que ce soit par exemple sur le développement des navettes fluviales ou les futures expérimentations qui vont venir d'ici quelques mois en matière de logistique urbaine et fluviale. Des bases sont lancées sur ce sujet or il faut quand même aller plus loin, il faut que nous allions plus loin, et quand je dis « nous », c'est bien entendu Bordeaux Métropole, mais aussi d'autres collectivités, d'autres intercommunalités, le Département et bien entendu la Région afin de porter collectivement ce dossier avec les différents acteurs économiques et institutionnels qui sont eux aussi fortement mobilisés.

Au regard de ce compte rendu de projet de mandature avec les quelques compléments que notre groupe vient d'apporter, notre groupe le votera et on souligne tout de même qu'il y a une certaine malhonnêteté intellectuelle pour certains de faire croire que rien n'avance depuis deux ans, on le voit, les choses avancent fortement. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame ROUX-LABAT.

Mme Karine ROUX-LABAT : Monsieur le Président, je vous ai écouté attentivement pendant votre compte rendu et je suis d'accord avec vous, il nous reste beaucoup de travail et c'est tant mieux. Il y a d'autres points. Comme mes collègues de Métropole commune, je ne suis pas tout à fait en adéquation avec le satisfecit de votre propos et plus particulièrement sur le dossier de la mobilité. Pardonnez-moi, j'étais un peu accrochée quand vous avez dit qu'il y avait eu beaucoup de schémas des mobilités les années passées et que la nouveauté avec celui-ci, celui qui a été présenté par votre majorité, c'était que celui-là, pour la première fois, se mettait à l'écoute des besoins des Métropolitains. Si c'était le cas, vous n'auriez pas décidé de geler le projet d'extension de la ligne B qui, entre les contributions de l'enquête publique et les personnes présentes aux réunions publiques, a réuni des milliers de

personnes. À l'heure où régulièrement on se désole de la faible participation aux concertations qui sont organisées par la Métropole, vous aviez l'occasion de mettre en œuvre un projet exemplaire en termes de concertation et de participation du public, une occasion manquée, il me semble, de se mettre réellement à l'écoute des besoins de mobilité des Métropolitains. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur SALLABERRY.

M. Emmanuel SALLABERRY : Merci Monsieur le Président. Comme aurait dit un de nos anciens collègues, je n'avais pas prévu de parler, mais c'est l'intervention du premier Vice-président sur les boulevards qui m'y invite, en le pardonnant bien volontiers d'avoir confondu Étienne avec Emmanuel, l'un est fêté le 26 décembre et l'autre le 25. Comme cela, il n'y a qu'un jour d'écart. Je n'oserai y voir un changement de prénom sur le fait que nous ne nous soyons pas assez vus sur un certain nombre de dossiers.

Je voudrais vous dire, on peut être d'accord avec votre assertion sur l'avenir sur les boulevards, mais vous rappeler qu'un grand nombre de décisions que vous avez prises ont été faites sans les communes concernées, en tout cas pour ce qui concerne le Bouscat et Talence. Les couloirs de bus étendus, sans nous, le stationnement payant, sans nous, les sens de circulation modifiés, sans nous. Un autre exemple pour lequel j'ai eu l'occasion de vous écrire, Monsieur le Président, un foncier sur les boulevards concerté il y a quatre ans, pour lequel les gens, comme pour le tram de Gradignan, ont émis un certain nombre de souhaits qui restent, aujourd'hui quatre ans après son achat par la Métropole, un lieu sur lequel il n'y a que de la délinquance et aucun projet métropolitain.

La circulation ne s'est pas évaporée, je pense que l'on voit depuis quelques semaines, quelques mois, un certain nombre de frémissements dans ce dialogue, et je pense qu'il faut le saluer, c'est-à-dire enfin la capacité que l'on ait à pouvoir s'entendre, s'écouter et se respecter puisque chacun et notamment les maires demeurent maîtres de leur décision chez eux, mais je pense qu'une décision notamment sur un axe dimensionnant comme les boulevards vaut mieux que les chicayas politiques et vaut mieux que certaines décisions prises unilatéralement.

Je voudrais revenir sur ce métro, dont beaucoup des orateurs, quelle que soit leur sensibilité, ont parlé, le Vice-président en charge des transports s'est exprimé favorablement. Le seul terme que j'aurais enlevé dans son intervention, c'était une étude dite « légère », c'est comme cela que tu l'as appelée, Clément ROSSIGNOL-PUECH, tu as dit « légère ». Je pense qu'une telle décision, quelle qu'en soit la conclusion, mérite et en tout cas, c'est le sens de l'ensemble des propos que j'ai entendus précédemment, une étude complète détaillée à la suite de celle qui avait été faite à l'époque par le Président BOBET en 2019 si mes souvenirs sont bons, qui démontrait la pertinence. Il est à mon sens tout à fait envisageable de trouver à travers ce mode de transport un élément qui pourrait faire concorde et qui permettrait d'apporter de vraies réponses pour la décennie 2030-2040.

Pour conclure, Monsieur le Président, mes chers collègues, et sur ce qu'a dit Christophe DUPRAT, c'est un mandat qui, pour la Métropole et pour les 28 communes, est un drôle de mandat. Un mandat sur lequel on a eu l'impression de ne gérer finalement que des crises, des crises sanitaires, des crises mondiales et à leurs répercussions, et on voit bien que ni l'une ni l'autre ne sont malheureusement terminées. Et je pense qu'il est de notre responsabilité tous ensemble, les 105, indépendamment de nos divergences d'être à la hauteur des responsabilités qui nous sont confiées afin que l'on puisse pour les quatre années qui nous restent, trois ans et demi plus exactement, être à la hauteur de ces enjeux, et si jamais on peut entendre nos singularités que l'on soit régulièrement sur un certain

nombre de sujets qui nous dépassent dans la concorde et peut-être enlever certains stigmates d'il y a deux ans. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Je vais essayer d'être bref, quand même, parce que c'est vrai que cette délibération pourrait occuper tout le Conseil métropolitain du jour car tous les sujets importants sont abordés. Si on voulait rentrer dans les détails, je pense que cela prendrait beaucoup de temps. Juste un positionnement comme l'ont fait les autres groupes. Nous votons contre, enfin nous, moi, nous parce que je suis porte-parole d'un groupe quand même. On a des désaccords sur tous les sujets. Comme l'a fait Monsieur ANZIANI, même si Monsieur BOBET disait qu'il y avait beaucoup d'autosatisfaction, ce qui est vrai aussi, mais j'ai senti que vous étiez prudent. C'est-à-dire qu'enfin vous discutez beaucoup, c'était, je crois, dans la presse hier, le verre à moitié vide/à moitié plein, suivant comment on peut voir les choses. Le « verre », c'est le contenant, pas la couleur politique même si on pourrait dire que le verre politique est aussi à moitié vide, mais on sent que vous êtes prudent quand même parce que vous voyez bien les difficultés. Vous voyez bien que la politique que vous avez mise en œuvre, même si vous considérez que cela avance à pas lents, cela a été même dit par rapport à la Fête du vin, il y avait une phrase dans la presse encore une fois qui disait qu'il vaut mieux avancer lentement que déclarer la guerre. La priorité, c'est d'avancer.

Vous insistez beaucoup là-dessus : on fait les choses, on essaie et on avance prudemment. En fait nous, le problème, et c'est le gros désaccord que nous avons, c'est ce prudemment ou cette idée que finalement, on pourrait avancer comme cela tranquillement sans rupture. D'ailleurs, dans votre introduction, vous l'avez dit presque clairement, vous pensez pouvoir répondre à la crise climatique et une des urgences du moment parce que l'on peut aussi discuter de la crise sociale, mais tout en conciliant finalement avec les politiques anciennes, c'est-à-dire sans rompre avec l'idée de la croissance économique, avec les entreprises. Vous voulez tout faire or il faut changer de politique parce que tout le monde voit bien que c'est catastrophique. Même la droite qui ou vote contre ou ne vote pas, de toute façon son bilan est catastrophique, donc il n'est aucunement question de dire : « Oui il faudrait faire comme avant », il y a de la nostalgie là, il faudrait revenir comme avant, surtout pas. Mais aujourd'hui, le problème qui est posé, c'est comment on change vraiment ? Comment on arrive à avoir une politique qui permet de répondre à la hauteur des enjeux ? Que ce soit encore une fois sur la question de l'environnement ou sur la question sociale. Il y a bien une question de rupture qui est posée. On ne peut pas concilier les dégâts aujourd'hui, que ce soit encore une fois sur la question de l'environnement, on peut parler de la bétonisation, on peut parler des pesticides, on peut parler de la pollution et tout cela, ou alors les dégâts sociaux, chômage, précarité, mal-logement, problème de transport. Ce sont des dégâts qui sont liés à des logiques économiques. Il faut quand même en parler même si cela ne se dit jamais ou rarement, mais c'est la course au profit, la rentabilité, les affairistes, tout cela. Ce monde, il est encore là.

Et vous, ce que vous voulez faire, c'est concilier tout cela. Du coup cela donne quoi ? Un peu plus d'arbres effectivement, je n'ai pas compté les 143 000, c'est énorme, il doit y avoir quelqu'un qui compte, c'est quand même un sacré boulot. Est-ce que d'ailleurs, on soustrait les arbres que l'on détruit en même temps ? Est-ce que l'on compte aussi les tonnes de béton qui sont mises depuis deux ans ? Est-ce que l'on compte aussi les surfaces occupées aujourd'hui par du béton ? On pourrait aussi faire ces comptages-là, mais le fait est qu'il y a plus d'arbres, le fait qu'il y a plus d'aides aux associations peut-être, ou le fait qu'il y a plus de TER, plus d'énergie renouvelable. Mais cet « un peu plus tout le temps », est-ce qu'il est à la hauteur des enjeux ? Nous ne pensons pas et on ne peut pas faire comme si on pouvait tout concilier, comme si on pouvait avancer comme cela sans remettre en cause les logiques

destructrices qui étaient en œuvre avant et qui sont toujours en œuvre aujourd'hui. C'est pour cela que votre politique ne va pas avancer. C'est pour cela qu'au bout du compte, ce sera relativement inefficace. Nous ne sommes pas là pour dire que vous ne faites rien, surtout pas, parce que je sais que Monsieur HURMIC s'en plaint tout le temps : « Non on ne fait pas rien. ». Non, vous ne faites pas rien, vous tentez des trucs, mais franchement au bout du compte, cela va donner quoi ? Est-ce aujourd'hui au bout de deux ans, les gens qui habitent dans la Métropole, les gens qui habitent à Bordeaux ont l'impression qu'il y a quelque chose qui se passe ? Je ne crois pas. C'est la raison pour laquelle il faut que l'on arrive à discuter de cela. Il y a une question de s'en prendre clairement aux logiques destructrices qui sont celles de la rentabilité, de la course au profit, cette logique de rapacité qui est en place aujourd'hui. C'est la question de s'en prendre à l'économie telle qu'elle fonctionne.

Je ne vais pas trop parler, mais sur le logement par exemple. Le logement aujourd'hui, tout le monde dit : « Il faut construire plus de logements sociaux », cela paraît évident, or dans le même temps, il y a un problème d'accumulation de population. Comment on s'en sort de cela ? Parce que plus de logements sociaux, plus de constructions, c'est plus d'occupation des sols, c'est plus de monde et on sait très bien que derrière, il y a la question environnementale puis même la question sociale parce que l'on ne peut pas s'en sortir comme cela. On voit que tout bouchonne, que l'on court toujours après quelque chose et on n'y arrive pas et il y a bien un problème qui nous est posé et on n'y répond pas comme cela.

Sur la question du logement, vous dites : « On a changé, on fait mieux, social, et tout cela », n'empêche qu'aujourd'hui, il y a des squats qui sont expulsés. Le squat de La Mine à Grand parc, on n'en parle pas, vous n'en parlez pas, pourquoi vous n'en parlez pas ? Ce sont quand même des problèmes importants même si ce n'est qu'une vingtaine de familles, 50 et quelques personnes. Il y a le squat aussi de la rue Hortense qui est menacé d'expulsion. On n'en parle pas, pourquoi on n'en parle pas ? C'est aussi révélateur des problèmes d'aujourd'hui. Quelle est votre politique là-dessus ? Comment vous y répondez ? Comment on priorise l'accueil des gens et pas que des Ukrainiens ou des Ukrainiennes ? Comment on assure une véritable politique et en rupture et qui permet d'assurer la vie des gens qui sont menacés, qui vivent dehors aujourd'hui ? Surtout en période de crise climatique avec les chaleurs ou les orages. Tout cela, il faudrait que l'on en parle.

La question de l'encadrement des loyers, c'est très bien mais franchement, les gens qui sont très pauvres, est-ce que cela va leur servir ? Est-ce que c'est à la hauteur des problèmes ? On ne pense pas. C'est bien de limiter un peu, mais le problème, c'est qu'il y a des gens qui sont dehors, il y a des gens qui n'arrivent pas à se loger, qui n'arrivent pas à payer un loyer et ils ne pourront pas plus avec l'encadrement des loyers. C'est aussi d'essayer de faire la démonstration que ces politiques-là, même si elles vont dans le bon sens, il n'empêche que cela ne répond pas, et on sait par avance que cela ne répondra pas aux problèmes sociaux importants. Le permis de louer, le permis de diviser, c'est pareil, c'est un peu mieux, mais est-ce que cela va vraiment répondre ? Nous ne pensons pas non plus.

Sur la question des transports, on va le voter le mois prochain, la question de la continuité ou de la prolongation de la DSP avec Keolis. On pense que c'est un mauvais choix politique en comparaison avec la régie de l'eau même si cela se passe mal. La preuve, il y a des personnes qui sont là pour la régie de l'eau, les salariés concernés. On pense qu'il a fallu faire une vraie mesure de gauche encore une fois et aller vers une régie publique des transports parce que là Keolis prend. Or vous avez vu Keolis : problème d'entretien, les bus qui brûlent, on n'en parle pas non plus, les réductions de coûts, d'économie, cela se traduit par la détérioration de matériels et de la mise en danger à la fois des salariés de Keolis et des usagers du transport. On n'en parle pas, mais ils ont quand même la prolongation, le plus gros contrat du siècle en ce qui concerne les DSP transport. Tant mieux pour eux. Il y a eu grève des chauffeurs de tram il n'y a pas longtemps parce qu'ils ne sont pas contents

de leur salaire, on n'en parle pas. Vous voyez bien qu'il y a un problème social, et donc pourquoi on ne fait pas un véritable service public en respectant les usagers et les salariés là-dessus.

Sur la question de l'environnement, il y a des points qui ne sont pas posés dans votre rapport. Les paquebots, pourquoi vous n'en parlez pas ? On sait très bien que c'est un problème de pollution, on sait très bien que c'est un problème grave même. Il y a des études, si on cherche sur Internet, il y a des sites qui en parlent et qui montrent toute la dangerosité des paquebots, mais on n'en parle pas alors que c'est un choix politique qui pourrait se faire. Les pesticides, je reviens là-dessus, il y a la Fête du vin, super. Même le CIVB se met à faire du bio, mais franchement on sait très bien que les pesticides, cela ne diminue pas. Il y a un peu plus de bio, c'est toujours le truc de « il y a un peu plus de bio », mais les pesticides, cela continue, cela tue les agriculteurs, cela menace la santé des gens qui habitent autour, y compris à Bordeaux. Pourquoi on ne parle pas de cela ? Et puis la bétonisation, mais on sait très bien que le problème que vous avez, c'est que combattre les pesticides, combattre la bétonisation, combattre les paquebots, c'est s'en prendre à qui ? Aux puissants du moment, c'est s'en prendre aux riches, c'est s'en prendre aux possédants, c'est s'en prendre à ceux qui dirigent l'économie, et cela vous ne pouvez pas le faire ou visiblement vous n'osez pas le faire. C'est un problème qui va nous être posé quand même. Comment on change tout cela radicalement et comment les choix politiques deviennent une priorité de répondre aux urgences et à ceux qui sont les plus pauvres et les plus mal lotis et arrêter de protéger ou de préserver les intérêts des plus riches et des plus puissants et de ceux qui sont responsables des dégâts aujourd'hui dans la société.

C'est pour tout cela que nous sommes en désaccord, un peu en colère parce que l'on en a assez de voir des choses. On dit : « Oui, cela va changer » puis finalement cela ne change pas. Et sur la question de l'emploi, il y a des tentatives, il y a même une délibération sur les PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi), le soutien aux PLIE avec la volonté de réinsérer. On voit bien qu'il y a des volontés politiques, d'essayer de trouver des solutions, mais la question de l'emploi, c'est aussi tout simplement la question des services publics. C'est comment les collectivités territoriales se décident à recruter ? Comment elles décident de renforcer les services publics administratifs et les services d'entretien, les services de nettoyage ? On sait qu'il y a des besoins partout et il y aurait la possibilité de répondre à la question de la précarité du chômage en créant des emplois directement et en ayant une politique volontaire d'embauche parce que l'on sait qu'en plus, les difficultés sont de plus en plus importantes. La question de l'emploi, pourquoi on ne parle plus de la papeterie de Bègles ? Pourquoi on ne parle plus du projet des salariés ? Pourquoi cela ne fait pas partie des délibérations, des sujets que l'on a à traiter ? On sait très bien qu'il y a quelque chose qui se passe et qui se passe mal d'ailleurs. Cela a fermé, mais il y a encore un projet, et finalement on ne sait pas, on perd du temps. La question de Ford, Monsieur ANZIANI a parlé de Ford, le terrain, c'est le 31 décembre 2024 quand même, pas avant, la récupération, cela a été signé par vous et Ford. Les travaux de dépollution, cela va jusqu'à fin 2024. Après, effectivement, Ford vendra son terrain s'il le veut et il y aura possibilité de préempter pour la Métropole, mais avant *a priori*, le terrain, il n'est pas possible d'utilisation.

On parle de Ford, mais Magna, pourquoi il n'y a pas de sujet sur Magna aujourd'hui ? Alors qu'il y a un article en plus dans la presse, je ne vais pas faire d'appui en permanence sur *SUD-OUEST*, mais c'est le journal qu'il y a ici et qui parle des menaces et des inquiétudes. Il y a un problème, pourquoi on n'en parle pas, pourquoi il n'y a pas de positionnement de la Métropole là-dessus ? c'est une question d'emplois directs qui concernent 770 salariés à peu près et plusieurs milliers derrière en indirect.

Toutes ces questions montrent qu'il y a un souci et que l'on n'a pas fini de payer ces soucis. Je regarde mes notes pour voir si je n'ai rien oublié, c'est un peu long, désolé.

M. le Président Alain ANZIANI : Vous avez dépassé les dix minutes.

M. Philippe POUTOU : Il faut que j'arrête. C'est vrai, j'ai dépassé mon temps de parole et ce n'est pas sérieux.

Mme Christine BOST Merci, Monsieur le Président, c'est vrai que Monsieur POUTOU pose beaucoup de questions, qui finalement trouvent quand même un certain nombre de réponses au fil du temps. Je voudrais revenir sur le statut de ce document y compris pour répondre à Patrick BOBET. Ce document n'est pas l'exhaustivité de tout qui a été fait à la Métropole depuis juillet 2021 jusqu'à aujourd'hui. Vous aurez d'ailleurs tout à l'heure le compte administratif qui présente dans le détail tous les éléments. Par exemple sur la partie que Patrick LABESSE évoquait sur l'OIN, bien évidemment l'OIN n'y est pas, mais un certain nombre d'opérations d'aménagement non plus n'y sont pas, mais cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas continué d'être travaillées durant l'année 2022.

Je voudrais saluer l'efficacité, la lisibilité de ce document qui donne finalement le plus, qui reprend la situation en juillet 2021 et qui donne tous les dossiers sur lesquels nous avons avancé, les choses nouvelles qui sont arrivées. C'est cela le véritable statut de ce document.

Plusieurs interventions sur lesquelles je voudrais revenir, d'abord sur la question de l'habitat, plusieurs personnes l'ont évoqué, je voudrais revenir sur les propos de Patrick BOBET. Je suis assez d'accord avec lui bien sûr. Réunion après réunion, chacun d'entre nous trouve que nous ne sommes pas dans le bon rythme pour atteindre les objectifs. Il faut quand même aussi se rappeler que le rythme de production des années précédentes a été très actif, même parfois sur certaines années plus au-delà des objectifs que nous souhaitons atteindre. On le sait très bien, chacun dans nos communes, on a la nécessité d'attendre le temps d'absorption aussi par nos habitants qui eux sont dans le « déjà là », mais après il faut aussi, quand on critique de façon générale la politique de la Métropole. La politique de la Métropole en termes d'habitat, c'est une politique globale, mais c'est aussi une politique d'atterrissage sur chacune de nos communes et d'atterrissage avec le stylo du Maire qui signe les permis de construire. Évidemment, j'aurai la pudeur de ne pas dévoiler un certain nombre de données, mais on voit bien que projet après projet, quand on rentre dans le détail sur chacun des projets, il y a toujours quelques ajustements et que l'on doit intégrer, prendre en considération parce qu'ils relèvent aussi de l'acceptabilité des habitants. Et je crois que le sujet aussi que nous avons à traiter ici, même si nous sommes une très grosse collectivité dont parfois on dit qu'elle est un peu éloignée de la proximité, du terrain, du quotidien des habitants. Au contraire, toutes nos compétences, elles sont dans le quotidien, elles nourrissent le quotidien des habitants. Et donc en termes d'habitat, si on ne tient pas compte aussi de la vie des habitants qui sont déjà là, c'est aussi un peu problématique.

Patrick BOBET a également évoqué, mis l'accent ou pointé du doigt, la politique ESS que l'on votera à la prochaine séance, en faisant un peu le négatif sur le reste. On a quand même aussi adopté la feuille de route économique, je crois d'ailleurs que vous l'avez votée.

Justement certains d'entre vous au fil des interventions ont beaucoup critiqué les différentes politiques, mais si on rentre un peu dans le détail, la plupart des feuilles de route ont été votées soit à l'unanimité, soit à la quasi-unanimité. Pour certaines évidemment, s'agissant notamment de la mobilité et du tourisme, elles n'ont pas été votées par la Droite, mais toutes les autres, me semble-t-il, le suspense est encore là pour celle de l'ESS puisqu'elle sera votée la prochaine séance, ont été votées, toutes validées et toutes les feuilles de route ont été coconstruites avec l'ensemble des élus de la Métropole, elles ont été coconstruites avec l'ensemble des partenaires, que ce soit la feuille de route économique, que ce soit la feuille

de route tourisme, énergie renouvelable, déchets, etc. Elles ont été construites avec l'ensemble des acteurs locaux qui interviennent sur ces thématiques.

Je voudrais dire aimablement à Emmanuel SALLABERRY et très amicalement, je suis touchée par leur engouement pour le métro, engouement qui lors de la précédente mandature avait été marqué par la délibération proposant à un stagiaire pendant quelques mois, de travailler sur la question. On peut quand même saluer le changement de cap. Quand on confie à un stagiaire l'exploration d'un sujet d'une telle ampleur, on peut se poser un certain nombre de questions, mais aujourd'hui les choses ont changé, les payeurs ne sont plus les mêmes. Les réalités d'hier ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui, donc c'est toujours pertinent de se réinterroger sur certaines politiques.

À Thomas CAZENAVE, je voulais saluer son intervention, mais je voudrais dire que l'on a nos positions sur la question de la stratégie. Vous semblez penser que l'on résoudra les fractures territoriales en étendant les frontières de la Métropole en utilisant un outil administratif, un outil technique, un outil politique, mais l'outil politique n'a pas forcément besoin de se traduire par une instance élargie. On voit bien déjà le nombre d'élus que nous sommes ici. Monsieur le Président a engagé une grande politique de concertation, de partage avec l'ensemble des territoires, on va d'ailleurs présenter à cette séance deux contrats de coopération, un avec le Sud Gironde et un avec la communauté de communes de Montesquieu. On est réellement dans la traduction, dans l'opérationnalité, dans des choses concrètes et efficaces et sans forcément devoir travailler sur les questions de gouvernance.

En conclusion, je voudrais simplement dire ce que m'inspire ce rapport et ce bilan un peu de cette année écoulée, c'est que j'ai quand même le sentiment que l'on fonctionne sur nos deux pieds, le pied du quotidien et le pied de l'avenir. Sur le pied de l'opérationnalité et le pied de la stratégie puisque l'on est dans le quotidien des habitants, dans la réponse à leurs besoins et à leurs questions immédiates et puis on est dans la projection au travers notamment des 7 feuilles de route que nous aurons votées durant cette année. 7 feuilles de route, ce n'est quand même pas rien et je voudrais saluer le travail des services aussi parce que c'est un cadencement relativement intense. Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci beaucoup, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues. C'est le jeu de ce matin de voir plutôt le verre à moitié plein ou le verre à moitié vide, cela a été dit, mais il faut quand même bien mesurer la hauteur du liquide et il est quand même plus plein que vide ce verre, vous le verrez. Cela a été dit, il y a plus de 7 plans stratégiques qui ont été votés dont certains extrêmement ambitieux et surtout objectivés. Ce n'est pas de la communication, c'est de l'action.

Je dirais, par exemple, le plan climat pour avoir des véritables actions pour une neutralité carbone de l'agglomération en 2050, chiffré, ou le plan déchets extrêmement ambitieux pour enfin réduire à la source la quantité de déchets produite par habitant qui est au-dessus de la moyenne nationale et revenir à des objectifs très ambitieux. Cela a été dit aussi le tourisme, l'économie, et puis une longue discussion ce matin sur la mobilité. Là, il y a un vrai désaccord sur la mobilité. Ce n'est pas en développant exclusivement des modes lourds que l'on va réussir à trouver des solutions à la fois pour la décarbonation des déplacements et des solutions à la fluidité des déplacements. Pour l'intérieur de la Métropole et également pour les territoires environnants, c'est une priorité. Je vous rappelle que 20% des automobilistes seuls dans leur voiture font 60% des kilomètres et viennent de l'extérieur de la Métropole.

On a vraiment l'enjeu de solidarité à l'échelle des territoires voisins et c'est donc, cela a été dit par Monsieur le Président, l'outil que nous avons actuellement mis en place et qui va se développer fortement, c'est le RER métropolitain avec le volet ferroviaire pour un cadencement à la demi-heure, mais aussi, nous avons l'objectif de le cadencer au quart d'heure, et également le volet routier, les cars express fonctionnent extrêmement bien, et développer des voies de covoiturage sur l'A10, l'A62, l'A63 avec des voies réservées également aux cars et aux bus. La solution, ce n'est pas une solution unique, c'est une solution de multimodalité, d'intermodalité. Il faut conjuguer l'ensemble des solutions de mobilité, toutes les agglomérations modernes, toutes les agglomérations qui réussissent le challenge de la mobilité, passent par un bouquet de solutions de mobilité qui reposent sur une architecture et des modes lourds bien sûr, une colonne vertébrale, mais un bouquet de mobilité, c'est comme cela que cela fonctionne, et la nouveauté également, c'est les 7 lignes de bus express, le maillon manquant entre le tram et le bus, qui seront développées extrêmement rapidement parce que nous aurons ces 7 lignes dans la mandature. Donc nous ferons en une mandature plus de kilomètres de mode semi-lourd, disons que les 20 ans précédents sur le tramway avec des bus express, des Bus à haut niveau de service qui seront pour la plupart à 50% en voie dédiée, donc extrêmement performants.

Bien sûr, il faut que l'on se pose la question d'après-2030 sur la mobilité et donc on s'y est engagé, on va réfléchir ensemble sur la période 2030-2050 après ce schéma des mobilités pour toujours avoir un coup d'avance. Le métro, oui il y aura une étude non pas légère, cher collègue Maire de Talence, cher Emmanuel SALLABERRY, mais une étude d'opportunité, pas une étude technique où on va venir sonder les sous-sols, mais une étude d'opportunités en termes de mobilité et pourquoi cela n'a pas été fait maintenant ? Il y a eu un vrai choix, et le vrai choix, c'est quoi ? C'est la priorité, c'est une solution de mobilité pour tous les territoires, même les territoires environnants, c'est la solidarité territoriale. Le Président l'a dit, et nous devons combattre la fracture territoriale entre la Métropole, beaucoup de richesses, mais aussi des grandes poches de pauvreté au sein de notre Métropole bien sûr, et les territoires environnants.

Les résultats de l'élection législative quand même nous montrent qu'il y a un vrai enjeu dans le Médoc, dans le Blaye, il y a un vrai enjeu de fracture territoriale qui s'exprime de manière de plus en plus forte avec des résultats forts. Rassemblement National, nous avons des députés, il n'y avait pas de député girondin d'extrême droite depuis 1986, maintenant ils sont deux sur 12 circonscriptions. C'est une vraie alerte démocratique et nous devons continuer ce que nous faisons actuellement, à savoir la contractualisation avec les territoires voisins, la CALI, la communauté de communes de Montesquieu, les communautés de communes Sud Gironde et non pas comme ce qui a été fait auparavant dans les mandatures précédentes, je vous le rappelle, chers collègues, où la Métropole ne contractualisait qu'avec les agglomérations riches et lointaines. Et là, l'idée, c'est de faire les deux, à part Libourne, sinon c'était Angoulême, c'était Toulouse. L'idée, c'était aussi maintenant de contractualiser avec tous les territoires voisins sur les sujets de mobilité, de logements, de développement économique, de démocratie. Voilà un bilan très ambitieux et de toute façon, c'est à la fin du marché que l'on compte les bouses, vous verrez bien à la fin de la mandature.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président, de me redonner la parole. Cela ne se fait pas beaucoup, je sais, mais je voulais quand même, elle n'est pas revenue c'est dommage, dire à Christine BOST qu'elle refait l'histoire, là.

Quand on évoque le nom d'un stagiaire, tout le monde a dans l'esprit, dans l'image, un jeune homme de 20-22 ans qui finit ses études, ce n'est pas cela du tout. Le stagiaire en question

était un ingénieur chevronné, expérimenté, pour ne pas dire chenu, qui avait fait ses preuves et c'est dans le cadre d'une publication diplômante certes qu'il a fait cette étude. Pourquoi cette étude a été demandée à ce moment-là ? Parce que je lui ai demandé bien sûr, et le DGS de l'époque m'a dit : « Mais vous avez beaucoup de chance, Président, nous sommes sollicités par un ingénieur qui souhaite faire un travail très intéressant et très important sur plusieurs mois ». Je lui dis effectivement : « Partons tout de suite, cela va nous éviter de perdre du temps dans des appels à concurrence, marchés compliqués pour ce que nous voulons faire, on aura une première réponse et nous verrons bien ce qu'il en fera ». Vous connaissez l'histoire, vous connaissez les réponses qui ont été faites et très vite, les élections municipales sont revenues là-dessus et l'affaire s'est terminée ainsi.

Je voulais quand même redire cela, je ne voudrais pas que certains élus ici pensent que c'était un jeune homme tout juste sorti de l'université, ce n'était pas cela du tout quand même, c'était une étude tout à fait sérieuse.

Deuxième remarque, je sens bien que vous y venez au métro, vous n'osez pas le dire, vous ne savez pas comment le dire, vous parlez d'étude, mais enfin vous y venez. Arrêtons de tourner autour du pot, nous avons besoin d'un métro, faisons les études très vite, je sais très bien ce qu'elles répondront et on y viendra. Donc moi, j'aimerais que l'on soit clairs entre nous, que l'on se dise les choses. Arrêtons de tourner autour du pot et de perdre du temps. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Monsieur CHAUSSET.

M. Gérard CHAUSSET : Je voulais intervenir principalement sur justement le sujet de la mobilité. On peut bien sûr être pour des modes lourds, pour des modes innovants et on peut aussi être contre, cela dépend quelle est leur utilité, où cela se situe et aussi les modes de financement. Pour rebondir tout de suite à votre intervention, Monsieur BOBET : « il nous faut un métro, c'est absolument nécessaire », sur quelle base ? Je ne sais pas. Parce que cela fait bien d'avoir un métro ou parce que l'on pense que c'est utile ? Non, mais je veux dire, vous le dites sur aucune base sérieuse aujourd'hui. Un métro, c'est aux alentours aujourd'hui, et je vais faire une petite parenthèse, de 100 à 120 millions d'euros du kilomètre. Les études d'il y a quelques années, mais je ne sais pas qui sera président dans les années après 2030-2035, mais quand vous aurez à creuser dans le centre de Bordeaux alors qu'il y a un mois, on a fermé quelques commerces place Gambetta parce que les bâtiments sont fissurés. Quand vous allez avoir à creuser un métro, il faudra aller soit très profond et cela va coûter très cher, soit vous aurez à ce moment-là tout un débat sur les responsabilités de la fragilité des bâtiments d'un certain nombre de secteurs de Bordeaux, et là le débat, il va être assez compliqué. Je vous rappelle que l'on a creusé un tunnel il n'y a pas très longtemps à côté du pont Chaban-Delmas, un tunnel d'assainissement, on a un microtunnelier qui est à 80 m coincé sous le sol, coincé dans le sol, cela coûte plusieurs millions d'euros. Monsieur SALLABERRY, vous soufflez. C'est la réalité, le sous-sol de Bordeaux peut-être pourra accepter un métro, mais il faudra une très bonne étude et il faut prendre des garanties nécessaires. C'est le premier point. Et cela ne va pas être une partie de plaisir de construire un métro à Bordeaux pour aller peut-être aux limites de Gradignan et aller un peu de l'autre côté de la Garonne alors qu'aujourd'hui, notre problème principal, et là quand j'entends dire : « le RER métropolitain, oui c'est 60 000 voyageurs par jour, ce n'est pas une masse énorme », certes ce n'est pas une masse énorme, mais celui qui prend sa voiture pour venir de Bordeaux, pour venir à Bordeaux, et il ne prendra plus sa voiture et prendra le RER métropolitain, ce n'est pas le même usager que celui qui prend son vélo, qui un coup monte dans le bus et un coup monte dans le tram à Bordeaux, ce n'est pas la même chose. Et donc l'impact du RER métropolitain, il aura un impact très important notamment sur les gens qui sont sur la rocade, si ce sont plusieurs milliers d'habitants de zones périurbaines ou rurales

qui prennent le RER à la place de la voiture, cela aura un impact quand même très important. Le RER métropolitain est nécessaire.

Sur la stratégie de la mobilité, soyons clairs. Qu'est-ce que l'on fait avec les bus, avec les bus express ? On ne fait simplement que rattraper notre retard parce que l'on rattrape notre retard en matière de bus et de couloirs de bus. Ce n'est un truc extravagant, donc c'est absolument nécessaire de faire tous ces couloirs de bus et d'avoir cette priorité dans la stratégie mobilité. Maintenant, le mode lourd, on en a, on a 74 km de réseau de tramway, ce n'est pas rien. Certes, il n'est pas super efficace à tous les moments, il est un peu lent, mais on a un mode lourd, alors construire un mode lourd en sous-sol supplémentaire, je pense premièrement, les finances ne le supporteront pas et le sous-sol ne le supportera pas. Une des possibilités, bien sûr il faut faire l'étude, comme cela on mettra tout le monde d'accord. Et je dirais à Monsieur BOBET, avant de dire : « Il nous faut, il nous faut, il nous faut », étudions sérieusement et on verra, un s'il nous le faut, deux si c'est possible techniquement et trois si c'est utile aux usagers et si c'est financièrement supportable. C'est une autre paire de manches. Donc notre tramway, je plaide depuis plusieurs années pour qu'il soit amélioré, il a 20 ans, il y a un certain nombre de dispositions qui peuvent être prises pour améliorer son efficacité et sa vitesse, notamment sa vitesse commerciale et je compte sur l'étude qui a été demandée aux services pour nous apporter des solutions.

Dernier point qui n'a rien à voir a été cité, le problème, je fais la jonction entre ce que vient de dire Clément ROSSIGNOL-PUECH sur les élections et les territoires qui sont passés au Rassemblement National et sur le CIVB, la vigne, les pesticides. Je trouve que l'on oublie quelque chose. C'est la question sociale, la véritable question aujourd'hui du secteur viticole, c'est la question sociale. On n'en parle jamais, on n'en parle jamais les pesticides, très bien. C'est un problème qui va peut-être se régler petit à petit, cela ne va pas assez vite, mais la véritable question, c'est la question sociale que tout le monde ignore. Et on fait la Fête du vin, on n'en parle pas. Je vais au musée du vin, c'est incroyable, vous êtes déjà allé au musée du vin ? Il n'y a même pas un pied de vigne, on ne parle absolument même pas du mot « vendangeur » tout cela, les gens qui travaillent dans la vigne sont complètement invisibilisés. C'est quelque chose qui n'existe pas. On met le paquet sur le produit sur le vin, tout cela, c'est super, mais les gens qui travaillent derrière, on n'en parle pas. Ce sont les deux territoires qui sont passés au Rassemblement National, c'est le Médoc et le Blaye, le Libournais a failli, mais peut-être que la prochaine fois, il y passera, je n'espère pas en tout cas, mais parce que la question sociale des travailleurs, des gens qui travaillent dans la vigne est d'une très grande difficulté, je pèse mes mots, c'est complètement caché. Et donc je pense qu'une des questions que l'on a à mettre en visibilité, c'est la question sociale des gens qui travaillent dans l'agriculture notamment de notre territoire. Et les difficultés de recrutement qui vont avec. Je vous remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je termine la ligne. Pardon, Brigitte BLOCH.

Mme Brigitte BLOCH : Je voulais juste dire un mot par rapport à ce qui vient d'être dit à l'instant que dans le cadre de l'inauguration hier de la Fête du vin, nous avons évoqué la question des gens qui travaillent dans le vignoble et que dans le cadre de la nouvelle scénographie qui va être mise en place à la Cité du vin, ce sujet sera également intégré avec une refonte. Le sujet des travailleurs et le sujet de la vigne elle-même avec les processus de fabrication, etc. qui dans sa première version, je ne vais pas vous expliquer pourquoi, était très faible.

Je voulais juste le dire pour que vous sachiez que l'on est attentif pour l'évolution de l'ensemble de ces dossiers.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, quelques mots de ma part puisque, je remercie Madame BOST d'avoir répondu à beaucoup de questions, avec précision, et d'abord une impression générale. Je voudrais quand même remercier chacun parce que j'ai trouvé que le débat était très constructif et que d'ailleurs, il ressemblait parfois plus à une revue de projets qu'à un compte rendu de mandat, mais c'est bien que l'on puisse parler, cela prend du temps, mais de tous les projets aussi qui sont en court et ceux qui vont aboutir.

Une autre impression aussi, c'est qu'autant en 2021, il y avait des critiques du genre « vous ne faites rien, ce sera un mandat qui ne servira à rien ». Cette fois-ci, ces critiques ont un peu évolué quand même. C'est plutôt « vous ne faites pas comme nous aurions fait ». On peut comprendre tout à fait qu'il y a une divergence entre nous. En tout cas, je l'assume d'autant plus qu'elle est plutôt dans un esprit de travail en commun.

Sur le fond par rapport à ce qui a pu être dit. En effet ce n'est pas un document complet, bien sûr. Imaginez un document complet, il aurait pesé très lourd, on ne peut pas parler de tout, peut-être que sur l'EPA Euratlantique, nous aurions pu faire un paragraphe. On va regarder. En même temps je rappelle qu'Euratlantique, c'est un établissement public administratif, ce n'est pas dans le périmètre strict de la Métropole, ce n'est pas dans les activités de la Métropole, c'est dans des activités qui sont proches de la Métropole, mais d'un établissement qui a sa propre autonomie. Je voudrais saluer d'ailleurs le nouveau Président, Clément ROSSIGNOL-PUECH.

Après, je vais être un peu plus polémique. Quand on nous dit : « Vous avez fait une conférence de presse hier, finalement à quoi sert... ». Je n'avais pas remarqué que les présidents de Métropole qui m'avaient précédé n'avaient pas fait de conférence de presse avant le Conseil. Je n'avais pas du tout remarqué, mais peut-être que j'ai une mauvaise vue. Peut-être pas Patrick BOBET, mais avant Patrick BOBET, il y en a eu d'autres. En général, quand même, la presse était très mise à contribution avant les Conseils de Métropole et parfois même avant les Bureaux.

Deuxième point, sur cette critique sur la mobilité. Elle est récurrente, mais là aussi il y a eu d'autres années avant celles de ce précédent mandat. Si vous aviez une baguette magique, pourquoi vous ne l'avez pas utilisée pendant toutes ces années ? Quand je suis arrivé, j'ai bien regardé dans mes tiroirs, je n'ai pas trouvé de baguette magique. On sait très bien quand même la difficulté de l'exercice. Ce n'est pas la peine de dire que nous, on fait moins bien, etc. Vous avez fait, nous faisons et tout cela est quand même très compliqué. C'est évident.

J'ajouterai un mot plus général. Je suis un fervent adepte de la grande alliance. Je crois que rien ne peut se faire dans la discorde et le conflit. Si on a des conflits avec les entreprises, cela ne marchera pas. Et donc, il faut sans doute accompagner nos entreprises vers des voies plus vertueuses, on le fait aujourd'hui sur la transition écologique, et se mettre en bagarre contre nos entreprises, c'est se tirer une balle dans le pied, c'est faire en sorte que cela ne marche pas d'ailleurs. Dans tous les pays où il y a eu des conflits terribles entre les gouvernements et les entreprises, en général, cela a été la faillite au bout de quelque temps. Il faut quand même avoir aussi une mémoire de l'Histoire. Je suis pour la grande alliance entre les collectivités publiques et les entreprises comme dans une alliance avec les collectivités, et les associations comme d'une grande alliance. Bien entendu, elle est évidente celle-là, plus difficile à mettre en œuvre en dehors des élections entre les collectivités et les citoyens, mais elle est compliquée, je l'ai dit tout à l'heure. D'autre part, je crois qu'il y a beaucoup de sujets qui ne se résoudre pas si on oppose les uns et les autres et si on oppose des thématiques aux autres, il faut que l'on essaie de tout faire. C'est la difficulté de l'action publique, c'est de tenir les deux bouts de la chaîne en même temps.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire. On va passer au vote. J'ai entendu déjà des expressions de vote. Il faut d'abord que vous votiez à main levée et puis, après, on passera au vote électronique pour voir si cela marche bien, voir si les résultats sont concordants. J'ai été rapporteur au Sénat sur le vote électronique, je peux vous assurer que parfois il y a de sacrées surprises.

Vote à la main, qui vote contre ? Monsieur POUTOU et Monsieur MORISSET. Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

**Ne prend pas part au vote :
Monsieur CAZENAVE, Madame FAHMY,
Madame HELBIG, Monsieur MARI S.**

Maintenant, on va passer à l'autre volet. Je lance le vote électronique. En principe vous devez voter. Il faut que vous appuyiez pour rallumer l'écran et une fois l'écran là, vous allez avoir « pour », « abstention », « contre », « ne prend pas part au vote ».

Tout le monde a voté. Le vote est clôturé et on va avoir les résultats.

Pour : 64

Abstention : 0

Contre : 35

Conflit d'intérêt : 0

NPPV : 4.

Et vous devez avoir les résultats sur votre écran.

Merci. On va passer le dossier sur la grêle. Agnès, tu souhaites qu'on le passe maintenant ? Est-ce que l'on a la délibération ? Agnès, on n'a pas encore la délibération imprimée. Excuse-

nous, on va passer au compte administratif et tu passeras après.

Alors pour le compte administratif, je dois quitter mon siège fauteuil et j'appelle Monsieur FEUGAS à venir me substituer.

M. Jean-Claude FEUGAS : S'il vous plaît, on reprend la séance. Tout d'abord, je voudrais remercier le Conseil pour cette désignation et donner la parole à Madame la Vice-présidente, Véronique FERREIRA, pour présenter le compte administratif de Monsieur le Président pour l'exercice 2021.

Mme FERREIRA

(n°19) Compte administratif de l'exercice 2021 – Approbation

Madame Véronique FERREIRA présente le dossier.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Véronique, pour cette présentation, une présentation dynamique pour cette lecture sur le compte administratif, concernant 2021. Je suis donc prêt à donner la parole à ceux d'entre vous qui veulent intervenir et je donne la parole à Pierre HURMIC.

M. Pierre HURMIC : Merci. J'ai envie de dire pour démarrer, de bien regarder ce compte administratif au moins dans sa présentation, parce que c'est sans doute le dernier compte administratif annuel non coloré. Je propose que dès l'an prochain, nous puissions voter un compte administratif coloré. Cela veut dire quoi ? Je pense que les membres du Comité de pilotage d'évaluation de nos politiques que j'anime savent exactement ce dont je veux parler, donc à ceux qui fréquentent nos travaux, mais vis-à-vis des autres, je vais vous dire quelques mots de ce que pourra être un compte administratif coloré dès l'année prochaine. Comme vous le savez, un des piliers de notre projet de transition métropolitain réside dans le fait de doter la Métropole de nouveaux indicateurs, de nouveaux outils pour intégrer les enjeux de transition écologique et sociale à toutes nos instances de décision. Nous avons mené depuis plus d'un an, un travail très important d'évaluation environnementale de notre budget métropolitain, mobilisant l'ensemble des directions générales, que je remercie d'ailleurs pour leur travail.

Cette analyse, ou coloration, nous donne un premier thermomètre de l'impact de notre budget sur la lutte contre le changement climatique et surtout permet d'identifier des leviers pour des dépenses mieux alignées avec nos ambitions, ambitions d'une Métropole qui cherche à réduire au maximum sa pression sur l'environnement. Nous travaillons avec Véronique FERREIRA à intégrer ce travail pour la première année, à la préparation budgétaire de l'année 2023 et cette étape cruciale nous permettra de restituer cette analyse à l'occasion de la présentation du rapport de transition, en novembre 2022, en amont d'ailleurs des débats d'orientation budgétaire.

À ce stade, c'est vrai que nous privilégions une approche par le compte administratif, sur les dépenses effectivement réalisées, mais cela ne nous prive pas, au contraire, d'avoir une vue sur notre PPI (Plan pluriannuel d'investissement) que nous avons également coloré. L'analyse des marges de progression se pose en effet pour tout nouveau flux financier, pour que nous soyons vigilants à ce que chaque nouvelle dépense soit compatible avec notre ambition de devenir une Métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Mais aussi en agissant sur nos investissements par des actions correctives ou plus ambitieuses et également par des principes de sobriété dans nos politiques achats par exemple.

Et en conclusion, je dirais que cette évaluation environnementale permet de franchir une étape importante d'insertion de nouveaux indicateurs, pour nos orientations budgétaires et plus généralement dans toutes nos instances décisionnelles. Voilà, ce n'est qu'un début et le travail est encore long, mais je me félicite de cette avancée, qui marque l'alignement de nos stratégies budgétaires, avec nos objectifs de transition écologique, sociale de mandature. Je vous remercie.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Pierre HURMIC. La parole à Claude MELLIER.

Mme Claude MELLIER : Monsieur le Président, mes chers collègues. Le compte administratif qui nous est présenté ce matin est globalement un bon compte administratif. Je crois que nous pouvons nous en féliciter et ce, d'autant plus que les perspectives qui nous ont été annoncées étaient, à l'époque, peu reluisantes. J'oserais même dire qu'il est peu trop bon.

Quelques remarques, d'abord sur la forme, la comparaison avec le compte administratif de 2020, n'a que peu de sens tant l'année 2020 a été atypique dans l'exécution de notre budget. Il aurait été sans doute plus pertinent pour une bonne maîtrise de toutes les comparaisons, de le comparer avec 2019 et que ce soit donc systématisé. Cela aurait sans doute permis de relativiser les évolutions de pourcentage, tant celles-ci n'ont que peu de sens avec 2020, sinon de montrer un rétablissement.

Les principaux indicateurs sont donc tous aujourd'hui au vert. Une épargne nette qui reste à un haut niveau, même si elle est en deçà du niveau de 2019, une capacité de désendettement qui baisse à 3,6 années, enfin, un résultat de clôture qui s'élève à 86 millions d'euros, autant dire que la situation est bonne. Cela doit donc un peu nous interroger sur, parfois, une trop grande frilosité tant à inscrire des opérations. En effet, si notre taux de réalisation est contrasté selon les secteurs, il y a sans doute des opérations que nous pourrions mettre en œuvre. La tendance à vouloir lisser nos investissements sur la durée de manière prudentielle réfrène des investissements utiles, or, et cela a été dit, les urgences sont là tant sociales que climatiques. Notre capacité de désendettement est à notre sens trop basse. Quand on voit les épisodes climatiques que nous traversons, quand le GIEC (Groupement Intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) appelle à une action rapide quand on voit les besoins sociaux qui s'expriment de partout, nous pensons que nous devons accélérer les opérations et donc augmenter notre endettement. L'endettement n'est pas un sujet tabou. Ce n'est pas un poids. C'est au contraire un formidable outil pour faire jouer la solidarité générationnelle.

Le pont Simone-Veil ne sera pas emprunté que par les habitants des années 2020, mais pour tous nos concitoyens et dans les 100 prochaines années. À notre sens, il nous faut donc être plus audacieux sur nos investissements, quitte à ce que nos responsables des finances, élus, techniciens, tordent le nez.

Sur les recettes, nous voulons souligner une fois de plus la baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Cette baisse constante depuis dix ans obère fortement notre capacité à faire, rend nombre de nos élus fébriles, altère fortement la solidarité nationale. Là aussi, on ne peut parler de planification écologique et ne pas donner des moyens conséquents aux collectivités et établissements, afin de faire face à ce défi. En nous donnant plus de moyens de manière pérenne, nous aurions la capacité de faire plus sur les mobilités, la rénovation énergétique, abaisser nos tarifs dans les transports et donc assurer une meilleure qualité de vie de nos habitants, créer ainsi des spirales dynamiques en matière d'emploi dans ces secteurs.

Les politiques d'austérité sont un frein à la tradition écologique, à la réponse aux besoins sociaux. Elles ont été lourdement sanctionnées lors des dernières échéances. Il est donc urgent que le Gouvernement change de cap. De notre côté, face à ces remarques, nous voterons, bien sûr, le compte administratif.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Claude MELLIER, la parole à Jean-Jacques PUYOBRAU.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Je n'ai pas demandé la parole, Président.

M. Jean-Claude FEUGAS : La parole à Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur FEUGAS. Je pense qu'effectivement, on est dans une logique répétitive des comptes administratifs et qui démontre que l'on est tous d'accord, c'est-à-dire que les histoires de bilan comptable permettent de valider une posture politique qui, au départ, est quand même une façon d'aborder les problématiques de façon très réduite. Parce que l'on n'arrive toujours pas à faire une véritable politique de territoire, quand on subit en permanence, au niveau national, une politique de diminution des budgets et surtout d'incapacité à être soi-même autonome et qui permettrait effectivement d'être plus en responsabilité à la fois localement, puis à la fois au niveau des générations futures, c'est-à-dire sur une vision à long terme. Et de ce côté, on voit que l'on pêche toujours sur cette grosse problématique des chiffres, parce qu'en fait, quelque part, on commence à voir dans ces histogrammes, que l'on peut arriver à budgétiser plus et pourtant dans le réalisé, il y en a moins. Cela veut dire que l'argent finalement, il est là. Il est là, c'est juste une question de volonté politique et encore une fois, on voit que l'on pourrait encore plus donner peut-être à du logement, à cette autonomie énergétique, on pourrait plus donner au niveau de l'autonomie alimentaire. Aujourd'hui, il y a toute une problématique sociale qui n'est, certes, peut-être pas pour certains suffisamment prise en compte au niveau de la compétence de la Métropole, mais on se doit quand même d'être réaliste vis-à-vis du réalisé. On manque effectivement d'ambition, pour essayer de transformer cette société, ce territoire, pour que cela fonctionne, surtout d'une façon beaucoup plus homogène et solidaire.

Alors je constate encore une fois que l'on est dans le manque d'idées qui est prépondérant à ce que l'on subisse encore une fois ou que l'on accepte les conséquences de la façon dont sont ordonnancés les budgets au niveau national et au niveau des fois plus local, descendant, et finalement, on voit bien que l'idée de reprendre en main la création monétaire, donc d'essayer de donner un nouveau droit humain à chacun, permettrait de sortir justement de ces comptes administratifs, qui finalement n'amènent pas un véritable changement de société. Parce qu'en fin de compte, on est aujourd'hui dans une augmentation des inégalités et les tableaux ne font que lisser tout cela. Et d'un côté, on va avoir des gens qui continuent à engranger énormément d'argent par cette notion du ruissellement et à côté de cela, on va avoir encore plus de pauvres et donc on va augmenter la misère humaine et on va augmenter les conséquences, mais malgré tout, dans les tableaux, tout va bien. C'est un véritable problème de la pensée, de la façon dont on organise soi-même cette pensée, en tout simplement acceptant que la création monétaire arrive de la BCE (Banque centrale européenne) et que finalement, au niveau de la politique nationale, encore une fois, on fait en fonction de notre compétence ce que l'on peut faire et uniquement ce que l'on peut faire. Donc, on n'arrive toujours pas à changer les champs du possible et là, encore une fois, on voit que cela manque de créativité. Parce que la société serait beaucoup plus justement en capacité de faire le bien, d'évoluer pour les générations futures, plutôt que de se retrouver

finalement face à un mur, face à une dette, face à une façon d'aborder les choses, qui pour beaucoup est un impondérable et cela est une problématique de la pensée.

Je vais tout simplement vous donner un exemple, si on arrivait à chiffrer par exemple les arbres, finalement, on arriverait d'un seul coup à dire : « On est en excédent, donc on pourrait donner beaucoup plus, parce que l'on a beaucoup d'arbres », et finalement l'arbre, qu'est-ce qu'il a comme rôle ? Il a un rôle de dépollution, il joue sur la santé. Et s'il joue sur la santé, il joue aussi sur l'être humain. L'être humain au sens noble du terme, c'est-à-dire qu'à un moment donné, c'est pareil. On ne tient pas compte de l'être humain. On tient compte du bilan et c'est vraiment un souci parce que l'on accepte, on accepte et on vote. Donc, j'espère être assez pédagogue pour essayer de danser moins de cinq minutes, mais je vais bientôt dépasser, pour essayer de vous amener à comprendre un petit peu la façon dont on peut repenser le monde de demain. Donc c'est l'occasion de cette délibération de donner mon vote « Abstention » évidemment, puisque je ne suis pas pour l'instant sur cette logique de construction de choses à mettre dans des cases et d'arriver à dire : « Tout va bien ». En fait, pour moi, il y a un véritable enjeu, c'est celui justement de la société qui fait du chantage à l'emploi, qui met en concurrence les uns vis-à-vis des autres et qui amène tout doucement les gens à stigmatiser l'autre, à jalouser l'autre et finalement à être malveillant, voire même haineux, et donc là pour moi, il y a toute une société qui s'organise autour justement de cette maladie comptable et finalement cette maladie de la création monétaire, qui est aujourd'hui rare et qui est soumise à l'intérêt. Et l'intérêt, c'est forcément l'intérêt privé, ce n'est pas l'intérêt général, donc de ce côté-là, je vous demande de repenser dans le fondement la véritable fonction de ces bilans et de considérer que l'on se doit, nous, élus, de proposer autre chose. On se doit de penser et de gouverner, cela veut dire prévoir. Merci.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Monsieur MORISSET. La parole à Laure CURVALE.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais rajouter quelques mots sur ce compte administratif, tel que nous l'avons encore sous les yeux, avant celui annoncé par le Premier Vice-président, Pierre HURMIC, qui nous permettra d'avoir un budget coloré et une évaluation à partir de la transition écologique. Pourquoi ? Parce que nous avons vu en ce début de séance, avec le point sur notre projet de mandature à quel point nous avons besoin de dépenses publiques indispensables pour changer la vie de nos concitoyens, comme développer bien sûr notre réseau de transport, renforcer notre résilience alimentaire, créer une économie circulaire. Voilà, plus généralement, rendre notre service public efficient et de proximité.

Nous maintenons nos dépenses de fonctionnement. Cela a été rappelé avec une diminution de 0,4% et nos charges personnelles progressent, elles, très légèrement à 2,57%. Il est important de rappeler que c'est grâce aux agents de notre Métropole, grâce aussi à de nouvelles embauches, qu'il est possible pour nous de réaliser notre ambitieux projet métropolitain. Et cette limitation de nos dépenses nous permet de conserver des capacités d'investissement importantes. Il s'agit surtout d'investir différemment, ce que nous faisons, de passer à une autre politique d'investissement pour améliorer la vie quotidienne de nos habitants et leur proposer des services publics adaptés à leurs besoins. Nous tournons le dos à des investissements prestigieux, pour faire le choix de la proximité de solution écologique. Alors, on le retrouve dans des dépenses réelles d'équipements. L'indicateur a été donné, il s'accroît de 94 millions d'euros, ce qui est une progression de +26% avec un taux de réalisation de 65% des crédits.

Je ne vais pas reprendre les autres indicateurs qui ont déjà été commentés et qui démontrent une gestion saine des finances, qu'il s'agisse du taux d'épargne brute ou de la capacité de désendettement à 3,6 années et qui est donc en nette amélioration. Je tiens quand même à

souligner parce que c'était un effort important de notre Métropole et un souci pendant toute la période liée à la crise Covid, c'est le soutien au tissu économique et associatif, qui a reçu de notre part, une enveloppe totale de 24 millions d'euros pour plus de 11 500 structures aidées.

En conclusion, Madame la Vice-présidente, vous avez dit que nous avons de bons indicateurs, ce qui nous donne donc aussi les moyens d'avoir une politique responsable et efficace en matière d'investissement pour les orienter différemment, comme je l'ai déjà dit. Il se trouve que l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) vient d'essayer de chiffrer ce que donnerait au niveau national le coût de l'adaptation au changement climatique, un coût qui serait estimé à 2,3 milliards d'euros par an pour 18 mesures présentées comme incontournables. Cette somme étant à comparer avec les montants que nous engageons pour des dommages, quand évidemment nous devons faire face de manière de plus en plus fréquente aux impacts du dérèglement climatique. Par exemple, début juin au niveau national, il a fallu consacrer 1 milliard d'euros aux dommages pour les intempéries qui ont concerné trois quarts de notre territoire. Et dans quelques instants, nous allons nous-mêmes voter un fonds d'intervention conséquent aux communes qui ont été confrontées aux récentes intempéries. Bien entendu, nous ne pouvons que nous en féliciter et c'est grâce à ce compte administratif, à notre politique investissement, que nous pouvons avoir aussi la capacité justement d'anticiper, d'avoir une vision stratégique, pour ne pas juste répondre dans l'urgence, même s'il est absolument nécessaire de le faire dans le cas de la délibération que nous allons voter dans quelques instants. Donc répondre à la nécessité de s'adapter, à prendre les décisions qui vont permettre de tenir compte de l'évolution du climat et à préparer des transformations véritablement structurelles. Nous nous y employons pour mettre justement en œuvre la réussite de notre projet métropolitain. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Laure, la parole à Monsieur Philippe POUTOU, s'il est là parce que je vois qu'il a disparu. La parole à Monsieur SALLABERRY Emmanuel.

M. Emmanuel SALLABERRY : Cela va nous faire tout le monde cette histoire. Je propose que l'on ait directement le tire-bouchon ce week-end, comme cela, on n'en parlera plus. Merci, Monsieur FEUGAS, merci Madame la Vice-présidente pour ce rapport. Je voudrais commencer par deux observations par rapport aux précédentes interventions que j'ai entendues de Monsieur MORISSET et Madame CURVALE. Monsieur MORISSET, vous nous avez parlé de beaucoup de chiffres, je voulais vous inviter un jour à calculer le coût à la minute d'une intervention dans cet hémicycle, ce qui nous permettrait, puisque c'est un coût très cher, et donc quand on a des interventions qui durent des dizaines de minutes, cela coûte très cher à la collectivité et donc cela nous permettrait de restreindre un peu le temps de parole, sans pour autant à chaque fois digresser sur tous les éléments.

Sur ce que vous avez dit, Madame CURVALE, faire juste attention, la plupart des choses et des chiffres qui ont été proposés aujourd'hui, qui ont été proposés par Madame FERREIRA, sont des dépenses d'investissement qui ont été votées par l'ancienne mandature. C'est le principe des crédits d'investissement, cela vaut comme cela pour les villes comme pour la Métropole. Je me réjouis que vous vous félicitez des choix qui ont été faits précédemment et donc que je suis sur ce point-là, entièrement d'accord avec vous. Viendra le temps de vos investissements, vous avez raison, et on les verra dans les comptes administratifs, mais à mon sens, pas avant deux ou trois ans.

Sur le fond de cette présentation, incontestablement, on l'a dit et l'on peut s'en réjouir, indépendamment de faire des odes à l'endettement, chère Claude MELLIER, surtout dans un contexte où l'argent va coûter de plus en plus cher, donc attention quand même aux

stratégies d'endettement massives, la Métropole est en bonne santé. Et la Métropole, finalement, reste en bonne santé, comme elle l'a toujours été depuis plusieurs dizaines d'années. Véronique FERREIRA, tu l'as dit, et je trouve honnête le fait, comme on l'a fait pour les mobilités, de dire qu'il n'y a pas un avant-juillet 2020. Cette Métropole est restée en bonne santé.

Sur la coloration du budget qu'a évoqué Pierre HURMIC, je veux que l'on s'invite à la prudence. Il y a eu un tout petit rapport de l'État qui ne faisait que 350 pages, que tout le monde a lu ici, qui détaillait en fait toutes les difficultés qu'il y avait de colorer un budget. On peut, et je trouve cela louable, le fait de pouvoir déterminer à travers un budget, plutôt qu'à travers une autosatisfaction collective et partagée, se dire que telle ou telle dépense est plutôt favorable. Néanmoins, il est des choses particulièrement compliquées à caractériser. Par exemple, lorsque l'on construit une route, est-ce un affreux investissement pour la voiture et comment comptabiliser le nombre de cyclistes et les bus qui passeront sur cette route, et quand on sait que notre budget transport est éminemment majoritaire, Clément ROSSIGNOL l'a rappelé tout à l'heure, je ne sais pas si c'est 20%, mais en tout cas, on est dans ces eaux-là, on peut toujours se méfier d'un étiquetage qui pourrait être interprété politiquement par tel ou tel bord. Il n'y a rien de mal à y réfléchir, mais moi, je n'ai pas trouvé dans les travaux de l'État des choses véritablement qui font un engouement vis-à-vis de tout cela.

Trois points pour quand même être en alerte, mais vous les savez, Madame la Vice-présidente. D'abord, il est des choses dans les comptes qui ne sont pas encore prévues et donc de vous rappeler une nouvelle fois, Madame la Vice-présidente, que l'on ait très rapidement l'intégration par Bordeaux Métropole évidemment pas dans le compte administratif, des 354 millions d'euros qui ont été et qui seront votés, qui ont été votés donc, par rapport à la GPSO (Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest). Aujourd'hui, dans les perspectives, ces 354 millions d'euros ne sont pas intégrés ou en tout cas partiellement intégrés dans la prospective, et à la différence du Conseil Régional d'Aquitaine, nous ne pourrions pas les lisser sur 40 ans.

La deuxième chose, et on a eu l'occasion de le redire, attention à l'ensemble des décisions de fonctionnement et de créations de postes qui ont été engendrées, celles-là donnent des résultats immédiats. Notre première capacité reste et restera toujours de dégager une épargne nette, qui nous permette de financer nos équipements par d'abord notre équilibre de fonctionnement. Et vous le savez, on a eu l'occasion de le redire, nous sommes inquiets et non critiques en tout cas pour l'instant, c'est à la fin du marché que l'on compte le reste. Effectivement, nous sommes inquiets par le nombre de postes qui ont été créés et notamment même par rapport à la qualification des postes qui sont créés. Cette Métropole ne doit pas systématiquement créer des postes de catégorie A+ pour pouvoir fonctionner. On peut aussi créer des postes sans forcément avoir un élément et je pense qu'un jour, il faudra aussi qu'indépendamment du nombre de fonctionnaires, que l'on ait une analyse sur les différentes catégories des gens qui composent cette Métropole.

Et puis la dernière chose pour finir ce propos, les 3 milliards d'euros d'AP (Autorisation de programme), aujourd'hui la Métropole dispose, et ce n'est pas là encore que depuis juillet 2020, mais cela n'a pas été amélioré depuis, de 3 milliards d'euros d'investissements non couverts par les CP (Crédit de paiement). Mes chers collègues, cela voudrait dire que l'on pourrait passer une mandature complète, sans voter le moindre projet pour assumer et couvrir les CP de ces AP. Cela impose donc, et c'est le sens des propos qui ont été faits et sur lesquels on échange, qu'une fois que les perturbations électorales et notamment cette fameuse loi de finances 2023 que nous attendons tous, mais en général les lois de finances qui suivent, les élections ne sont jamais bonnes pour les collectivités locales. Elles ne le sont pas d'ailleurs depuis la présidence de François HOLLANDE et du pacte de stabilité, et elles ont été d'ailleurs beaucoup plus fortement impactées par le pacte de stabilité que par les dernières décisions. Mais il va falloir que l'on ait, comme on l'a fait sur un certain nombre de

décisions, on a beaucoup parlé de mobilité tout à l'heure, je pense que l'on n'économisera pas un débat serein, à partisan, sur le fait de dire « Quelles sont les priorités de la Métropole ? Où met-elle son argent ? Comment le dépense-t-elle ? », de manière à ce que finalement, cette stratégie du chasse-neige, qui consiste à repousser toujours les CP à plus tard, prenne fin. Parce que sinon, vis-à-vis des générations futures, c'est l'équivalent de 12 ans de mandat que l'on va leur laisser et donc l'incapacité qu'auront les futurs exécutifs de pouvoir disposer d'un champ de compétence nécessaire. Cela nécessite un champ que l'on puisse passer ensemble, que l'on puisse faire sans dogmatisme, indépendamment des cahiers de coloriage pour un budget. Je pense qu'il est beaucoup plus urgent de s'atteler à solder ce passif, plutôt qu'à répartir dans de nouveaux investissements. Merci beaucoup.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Emmanuel SALLABERRY. La parole à Philippe POUTOU qui est revenu.

M. Philippe POUTOU : Je n'avais pas disparu. J'allais chercher un café. Sur cette délibération, donc on vote « Contre ». Ce sont des chiffres, mais derrière, ce sont des choix politiques. Donc, c'est la suite logique de la première délibération qui était en discussion. Pour faire vite, j'ai bien noté qu'il y avait, ce qu'a dit Madame FERREIRA, il y avait une dynamique de sortie de crise, que ce soit sur les questions de dettes et d'épargne. J'ai noté aussi qu'il y avait un peu plus de stabilité dans le budget de fonctionnement, donc je me disais qu'à partir de là, il y a des risques possibles à prendre et possibilité. Donc, cela ouvrirait en tout cas des marges de manœuvre plus importantes pour répondre à des problèmes sociaux et en même temps, je vais répondre à ce que disait Monsieur ANZIANI qui n'est pas là, qui n'a pas disparu, mais parce qu'il est obligé de partir, c'est cela par rapport...

M. Jean-Claude FEUGAS : Il est obligé de quitter la salle...

M. Philippe POUTOU : Il a le temps de prendre son café comme cela. Mais il disait par exemple sur la régie de l'eau, parce que des tracts ont été distribués par des salariés qui étaient inquiets, où il disait que c'était complexe, c'est le mot qu'il a utilisé. Et c'est intéressant de voir que dès qu'il s'agit de question de personnels, d'emplois, de salaires, de conditions de travail, c'est toujours complexe. On a l'impression que c'est moins complexe de faire un grand stade qu'un gouffre à pognon public, que c'est moins complexe de soutenir les Girondins. Et là, dès que c'est cela, c'est complexe et on peut penser, Monsieur SALLABERRY parlait de priorité, on peut penser qu'une des priorités de la Métropole, ce serait justement de renforcer les services publics, de renforcer, donc de recruter et de garantir en fait, parce que là l'histoire de la régie de l'eau, c'est une inquiétude, encore une fois Alain ANZIANI en faisait référence, inquiétude qui était exprimée par les salariés. Parce qu'en fait, il leur manque des garanties. Ils ne savent pas que cela va donner du point de vue du salaire, du point de vue même des effectifs, il y aura des statuts différents, cela semble effectivement compliqué. Mais qu'est-ce qui empêcherait aujourd'hui de simplifier tout cela et d'assurer aux salariés ou à l'ensemble du personnel, des garanties au niveau salarial, au niveau des conditions de travail, au niveau des statuts, au niveau des marges de manœuvre, d'aller à un endroit ou à un autre. Et ce serait des priorités et en fait, on s'aperçoit que les moyens financiers existent aujourd'hui, pour assurer des revenus et pour assurer un nombre d'emplois qui serait suffisant, à la fois à la régie de l'eau puis dans les autres services publics. Ce sont des choix politiques, même si c'est contraint par des réglementations ou par des lois qui font que l'on ne fait pas ce que l'on veut dans un budget, cela j'ai bien compris.

Et l'autre aspect aussi, mais c'est ce que disait aussi Monsieur ANZIANI, il ne s'agit pas de

se battre contre les entreprises, mais en fait on ne demande pas de se battre contre les entreprises. On demande juste *a priori* à une collectivité territoriale ou les pouvoirs publics, ils ont à défendre l'intérêt général ou l'intérêt commun ou l'intérêt collectif. Le problème, ce n'est pas de se battre contre des entreprises, le problème c'est de défendre l'intérêt collectif, et si défendre l'intérêt collectif, cela passe par résister contre des logiques de rentabilité, de réduction de coût, des logiques du profit dans le privé, cela veut dire que là par contre, il y a bagarre à mener. On ne va pas rappeler les questions de Ford, mais là par exemple, il y a Keolis, il y a eu des grèves de la part des chauffeurs de tram, je crois, uniquement, qui n'a pas été très forte, mais qui a exprimé un mécontentement du point de vue de la politique salariale. Là aussi, la question « C'est comment la Métropole se positionne en défense des salariés contre Keolis ? » et en essayant de pousser, d'exiger qu'il y ait un respect des salaires, des conditions de travail et cela paraît être une priorité du côté de la Métropole et donc cela correspondrait évidemment à des choix budgétaires aussi parce que ce n'est pas juste une politique comment cela, c'est comment on finance tout cela ou comment en tout cas, on se donne les moyens de financer cela. Voilà, j'arrête là et donc on vote contre la délibération.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Philippe POUTOU. La parole à Alain CAZABONNE.

M. Alain CAZABONNE : Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais comme à chaque fois quand mes amis écologistes interviennent, cela me donne envie de le faire. Madame CURVALE vient de partir. Je suis désolé, je ne suis pas contre ce qu'elle dit sur les efforts à faire. Je ne suis pas climatosceptique. Ce qui m'agace un peu, c'est ce que j'ai estimé être une espèce d'escroquerie morale en disant : « Si on investit 2 milliards dans l'écologie ici en France, on aura plus 1,5 milliard à donner par les assurances pour les dégâts ». Il faut arrêter de dire cela, parce que c'est contre-reproductif. Il faut faire les efforts, mais il ne faut pas laisser penser aux Français que, parce que l'on aura nous fait les efforts, le problème sera résolu. Vous savez comme moi que le problème est mondial et que si on n'agit pas sur les grands pollueurs, la Chine, demain l'Inde ... Les pays sous-développés qui aujourd'hui ne sont pas du tout pollueurs, parce qu'ils n'ont pas de grandes industries, demain, lorsqu'ils vont vouloir acquérir notre niveau de vie, comment pouvoir les en empêcher ? Savoir si on s'orientait vers le charbon que la Chine va leur vendre, puisqu'elle leur vend déjà des centrales à charbon, ou savoir sur les énergies nouvelles, est-ce qu'il y a un effort mondial à faire ? Et se dire entre nous, au niveau du Monde, nous allons aider ces pays-là, aider les gros pollueurs à diminuer leur pollution. Je crois que là, on devient crédible, parce que l'on sait que l'on joue sur le climat du monde et non pas simplement sur le petit regard français, en disant : « Nous, on présente 2% du rejet de CO₂ ». Si l'on fait des efforts ici, soyez tranquilles, il n'y aura plus de catastrophe. Non, il y en aura si les autres, les grands pollueurs ne font pas d'efforts. Moi, j'attends des gouvernements, des présidents quels qu'ils soient, de France, d'Europe, qu'ils lancent un grand mouvement mondial pour empêcher que les futurs pays soient les pollueurs. Voilà pourquoi je suis toujours agacé par ce raisonnement, dire : « On va faire cela en France et c'est fini. Soyez tranquilles, dormez tranquilles braves gens, le problème sera résolu ». Non, il faut faire des efforts, mais ce n'est pas suffisant. Voilà ce qui m'agace parfois.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci Alain CAZABONNE. Trente secondes pour Marc MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci. Je vais répondre à Monsieur SALLABERRY. Entre vous et moi, effectivement, il y a deux mondes. On le voit bien, mais moi, je considère que votre opinion, même si elle a dépassé plus d'une minute mon temps tout à l'heure de parole, vous êtes

quand même dans cette logique d'acceptation qu'en fait, l'argent coûte cher, c'est ce que vous avez dit, l'argent coûte plus cher. Donc, cela veut dire que vous ne comprenez toujours pas la façon dont se crée la monnaie et vous en êtes même jusqu'à quantifier et à juger que les propos ici, d'une personne qui ne vous correspond pas, coûte cher et cela c'est absolument dramatique. J'en reste là, mais c'est vraiment la différence entre les deux mondes.

M. Jean-Claude FEUGAS : Merci, s'il n'y a pas d'intervention, Véronique FERREIRA, quelques réponses.

Mme Véronique FERREIRA : Merci, très rapidement parce que derrière, on a aussi une délibération importante à passer. Finalement, ce débat sur le compte administratif, je trouve, à montrer plusieurs points intéressants. D'abord, je pense que l'on est tous tombés d'accord sur la question de la bonne gestion financière. De rappeler, peut-être, que je suis désolée, Monsieur MORISSET, mais présenter un compte administratif avec des chiffres, ce n'était pas créatif, mais en tout cas c'est obligatoire. Dommage pour l'aspect de la créativité.

Un petit mot rapide sur la question, on va dire, personnelle, et investissement. Parce que l'on a toujours envie effectivement de plus investir, c'est ce que disait Madame MELLIER tout à l'heure, mais en face des chiffres que l'on met, il faut que l'on arrive à avoir quand même des taux de réalisation convenables sinon, ce n'est pas sincère. Donc, en face, il faut une certaine capacité à faire. Et pour pouvoir dégager de l'argent pour l'investissement, il faut que l'on fasse attention au fonctionnement et ainsi de suite. C'est toujours cette difficulté-là que l'on a effectivement entre les deux, mais cela répond également aussi à ce que disait Monsieur Philippe POUTOU, faire plus de recrutement et derrière, par rapport aux interventions précédentes, plus de dépenses sur le logement, tout le monde est pour plus de dépenses sur les mobilités pour régler les problèmes de transport des gens, tout le monde est pour faire les transports gratuits, vous en parlez souvent, pourquoi pas ? Sauf que, comme Monsieur BOBET, il ne veut pas me passer sa baguette magique, ce n'est pas gentil, mais j'ai bien compris, à un moment donné, le problème avec l'argent qui est certainement gaspillé, mais il va bien falloir faire avec, c'est que l'on ne peut pas à la fois avoir le beurre, l'argent de la crémère, être l'amant de la crémère, tout en restant le meilleur pote du crémier. À un moment donné, il faut choisir un peu, mais comme je sais que le compte administratif, vous adorez cela, de temps en temps, il faudrait trouver des trucs... Plus sérieusement, vous voyez que je vous ai réveillés quand même, cela veut dire qu'il y a toujours cet équilibre à faire systématique sur la question de la capacité à faire, qui va derrière nous permettre à investir. Plus de services publics, vraiment on y va aussi, pour une raison, c'est que quand on regarde aussi l'évolution du personnel, il y a une chose que l'on ne regarde jamais. C'est l'augmentation du nombre d'habitants sur notre Métropole. Et, mine de rien, quand on a des services très opérationnels, je pense à un truc tout bête, la collecte, sans augmenter mine de rien la nature du service, il y a aussi besoin de répondre à un certain nombre de choses comme cela. En tout cas, je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions.

M. Jean-Claude FEUGAS : Plus personne ne veut intervenir ? Nous allons passer au vote. Vote à main levée, comme tout à l'heure, dans un premier temps. Quels sont ceux qui sont contre ? Monsieur POUTOU. Abstention ? Monsieur MORISSET, groupe Métropole commune, Monsieur BOBET. Pour ? Les autres. Merci.

Maintenant, on va passer au vote électronique.

Trois personnes n'ont pas voté (vote par procuration) : Guillaume MARI, Jérôme PEScina, Nicolas FLORIAN.

Le vote est clôturé. Le résultat à l'affichage :

Pour : 66

Abstention : 34

Contre : 1

Félicitations.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY; Contre : Monsieur POUTOU

Mme Andréa KISS : Après le compte administratif, nous vous proposons donc d'intercaler la délibération qui vous a été remise sur table et qui concerne la création du fonds de soutien aux communes sinistrées par la grêle.

M. ANZIANI

(n°60) Création d'un fonds d'intervention en soutien des communes confrontées aux intempéries - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne vais pas reprendre tous les propos que j'ai dits tout à l'heure, je préfère laisser plus de place aux intervenants, puisqu'effectivement vous avez vu le contenu de la délibération qui, dans sa partie décisionnelle, dit que l'on crée un fonds d'interventions en soutien des communes confrontées aux intempéries, dont en première intention 1 million. Évidemment, on pourra le rehausser lorsque l'on aura fait l'état des besoins.

La règle d'attribution de ce fonds fera l'objet d'une délibération qui sera présentée le 8 juillet. Nous voulons donner un signe tout de suite aux communes sinistrées, en particulier les deux plus importantes, vous pouvez déposer les dossiers aussi rapidement que vous le pouvez. On va donner d'abord la parole au maire du Taillan.

Mme Agnès VERSEPUY : Bonjour à toutes et à tous, merci. Je pense juste, en relisant la délibération, que ce que l'on peut juste préciser aussi, ce sont les entreprises et les commerces qui ont été très impactés. Je n'ai pas les idées claires, j'ai peut-être raté, mais c'est juste une précision.

Merci beaucoup. Juste un point, la situation de crise est stabilisée. Maintenant les gens voient les maisons, sont en contact avec leurs assurances, avec les expertises qui sont en cours. Des maisons sont encore en cours de couverture. Les trois urgences sont la sécurité des biens et des personnes, le relogement et la continuité du service public, parce que 50% des bâtiments municipaux ont été détruits, dont les écoles qui sont fermées pour le moment.

Je voudrais vraiment en profiter pour remercier tous les partenaires, Bordeaux Métropole, merci mille fois, depuis le premier jour avec des moyens sur le terrain pour nous aider à rétablir le domaine public, nous aider dans le bâtiment et merci pour la possibilité de centraliser les propositions d'aides de vos collègues élus. Il y a une personne à la Métropole qui va centraliser tout cela et qui va également vous faire remonter les demandes qui émanent de la Ville et qui changent un peu tous les jours en fonction des pluies que nous avons. Jour après jour, les problématiques changent.

Je voudrais remercier également les communes de la Métropole, tous les collègues qui, spontanément, ont proposé leur aide, et bien plus loin Lacanau, Carcans, Castelnau, tout le monde se mobilise. La Préfecture bien sûr, qui nous accompagne depuis le premier jour, depuis le soir même avec la cellule de crise, qui nous a mis des moyens à disposition, qui nous conseille, qui nous aide. Madame la Préfète vient lundi matin avec ses services, en format réunion, pour continuer à avancer parce que l'on est déjà dans l'après. L'Éducation nationale également avec Madame la directrice académique et l'IEN (Inspecteur de l'Éducation nationale) qui nous ont aidés à délocaliser les groupes scolaires, qui sont pour l'instant dans notre pôle culturel et merci aux collègues qui commencent à regarder les disponibilités dans leur groupe scolaire, sur les villes aux alentours. On attend le diagnostic ce week-end. On a déjà fermé lundi-mardi prochains, mais on va voir. On se dit qu'heureusement l'été arrive.

Les pompiers, bien sûr, et leurs plus de 2 200 interventions sur Saint-Médard et le Taillan sur ces trois derniers jours, qui sont là du lever du jour au coucher du soleil. Et les gendarmes parce qu'évidemment, on a des gens malveillants qui pillent les maisons, qui arnaquent les gens avec de fausses couvertures, qui vont poser du géotextile sur les toitures pour 1 200, 1 300, 2 000, 3 000 euros. On a vu à Saint-Médard, tu me disais 8 000, mais il y avait jusqu'à 10 000 euros, pour des gens ou des personnes âgées vulnérables.

Et, également, j'en profite aussi du coup sur la question de la sécurité. Je remercie la ville d'Eysines, de Parempuyre, du Haillan, de Blanquefort, qui, ces deux derniers jours, nous ont mis à disposition leur police municipale qui tourne. Il y a du bleu dans toute la ville, merci. Et à venir Bruges et Pessac qui vont venir faire des rotations, parce que l'on va avoir des centaines de maisons vacantes pendant des mois. Il va nous falloir 12 à 18 mois pour reconstruire la ville.

Je voudrais également remercier bien entendu tous les agents qui travaillent jour et nuit, comme s'ils travaillaient pour leur propre famille, et les élus qui font le maximum sur le terrain pour que les gens ne se sentent pas seuls. On est organisé, on va y arriver. Sur la question aussi des collègues, on a spontanément des collègues qui sont en train de voter en Conseil municipal des délibérations pour nous apporter de l'argent, tout simplement : pour l'instant Saint-Aubin, Pessac, Le Haillan, excusez-moi si j'en oublie. Et sachez bien que tout cela partira bien entendu pour l'aide aux victimes et pour un fonds de solidarité, tout sera bien évidemment pour cette catastrophe.

On y arrivera, mais pas tout seuls, c'est impossible. Merci à toutes et à tous pour le vote de ce fonds qui viendra contribuer à la reconstruction de nos vies. Mais on a le moral, à chaque jour suffit sa peine et puis on va y arriver, on est bien entouré et hauts les cœurs. Je me sens moins seule parce que l'on est à côté avec Saint-Médard, on communique, mais je ne vous cache pas qu'effectivement, cela secoue et cela fait du bien d'être là en fait et de penser à autre chose. Et je disais tout à l'heure dans les toilettes, il y avait de l'eau par terre, j'ai regardé au plafond s'il n'y avait pas des fuites et des trous de grêlons. Merci beaucoup. Merci.

Applaudissements.

M. le Président Alain ANZIANI : Nous sommes avec toi. Maintenant, je donne la parole à **Stéphane DELPEYRAT**.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci beaucoup Président. Je voudrais à mon tour remercier tous les collègues qui se sont manifestés ces derniers jours, pour témoigner soit de propositions d'aide, soit tout simplement de leur solidarité. C'est extrêmement important dans ces moments-là, où effectivement on a des moments un petit peu difficiles à traverser.

Avoir une pensée aussi pour nos habitants qui vraiment pour certains traversent des moments extrêmement pénibles, puisque se retrouver privés de foyer et de véhicule quand on a des enfants, quand on est une personne âgée, vous imaginez la détresse dans laquelle se trouvent un certain nombre de nos concitoyens. Remercier particulièrement les pompiers qui font un travail absolument incroyable. C'est effectivement, Agnès VERSEPUY l'a dit, plus de 2 200 interventions, 600 à peu près à Saint-Médard, 600 au Taillan, et parfois dans des circonstances extrêmement compliquées, parce que monter sur des toits en soirée, quand il vient de pleuvoir, c'est difficile. D'ailleurs, nous avons un agent de la commune qui malheureusement a traversé une verrière et qui est à l'hôpital. Ces jours ne sont pas en danger, mais c'est quand même assez compliqué.

Nous avons 600 maisons en partie détruites aujourd'hui à Saint-Médard-en-Jalles. Malheureusement, la gendarmerie a été quasiment entièrement saccagée par la grêle, les gendarmes sont relogés ici et là. Nous avons pris dans un gymnase municipal un certain nombre d'équipements de la gendarmerie, leurs véhicules sont hors service, ce qui explique aussi ce que disait Agnès VERSEPUY, cela donne libre cours à un certain nombre de margoulins. Je ne préfère pas m'énerver là-dessus parce que je pense que les mots déborderaient la pensée, mais avec des comportements vraiment infâmes. On fait de gros efforts avec la police municipale, mais en l'absence de gendarmerie sur le terrain, vraiment c'est compliqué. On aura des renforts de Saint-Jean-d'Illac ce matin. Au niveau des bâtiments municipaux : les halls de tennis couverts détruits, la salle de roller, l'école élémentaire Montaigne en partie, l'école élémentaire Caria Magudas en partie, celle de Gajac en partie, la maternelle Village expo en partie, le carré des Jalles et la médiathèque en partie, l'espace Jacques Brel, la salle de sports de Magudas, le club-house du stade Monceau, la salle Louise Michel, la salle Lagrange, la salle de sport Ariane, ainsi que le Cossec ont été très affectés. Beaucoup de résidences sociales et beaucoup d'autres avec des personnes en grande difficulté. Donc merci beaucoup pour votre aide et pour cette délibération, parce que l'on pourrait penser qu'après tout, il y a les assurances, sans doute, mais on connaît les délais de remboursement des assurances. Malheureusement, cela prend beaucoup de temps, et puis puisque la grêle n'est pas dans une situation réglementaire de catastrophe naturelle, il y a un certain nombre de choses qui passent au travers, malheureusement. Et je pense à beaucoup de familles qui ont des revenus un peu faibles et qui ont des véhicules assurés aux tiers, par exemple, qui ne sont pas couverts par la grêle et qui sont privées de véhicule pour aller travailler aujourd'hui. Cela va être une grosse problématique dans nos

CCAS. Je pense qu'il y a deux volets aujourd'hui, il y a un volet effectivement bâtiments publics, vous pourrez peut-être nous aider avant que les assurances interviennent, je pense au Taillan, il faut urgemment reconstruire les écoles notamment. Et puis l'aide au CCAS, parce que je pense que l'on aura des situations très compliquées dans les mois qui viennent.

Je voulais vraiment vous remercier de votre solidarité, puis peut-être à plus long terme, on aura sans doute une réflexion au vu des débats précédents sur l'adaptation au changement climatique et sur, pourquoi pas, la constitution d'une protection civile métropolitaine, parce que là, nous avons été confrontés à un événement d'une gravité exceptionnelle. Beaucoup d'artisans et d'habitants qui sont là depuis longtemps m'ont dit qu'ils n'avaient jamais vu des dégâts de la sorte. C'est déjà important. Demain, qui sait ce qu'il peut se passer au niveau métropolitain, et je pense qu'il nous faut vraiment engager une réflexion sur tout cela. En tout cas merci pour votre soutien parce que cela nous aide beaucoup dans la période. Merci beaucoup.

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense qu'il y a Patrick BOBET qui veut prendre la parole.

M. Patrick BOBET : Dans ce contexte de gravité, ma question sera perçue comme tout à fait secondaire et j'en suis tout à fait conscient. Nous allons revoter le 8 juillet pour la méthodologie et les questions très pratiques. Nous souhaiterions être associés à cette réflexion pour être tout à fait d'accord tout de suite, et je pense que c'est important, sachant que le diable est toujours dans les détails, ce sera une délibération de détails et je crois qu'il est peut-être important qu'on la rédige à plusieurs, pour être efficaces tout de suite, dans les meilleures conditions, et peut-être aussi pour prévoir un peu l'avenir malgré tout. C'est la demande que je vous fais, Monsieur le Président, si vous avez prévu de faire un groupe de travail pour la rédiger ou pas. Je vous propose que quelqu'un de notre groupe y participe.

M. le Président Alain ANZIANI : Tout à fait, j'y suis favorable bien sûr. Madame FERREIRA.

Mme Véronique FERREIRA : Merci très rapidement de porter un témoignage d'une commune qui a été touchée en fait par la queue de l'orage. Blanquefort, ce n'est pas du tout le niveau du Taillan, ce n'est pas du tout le niveau de Saint-Médard, il n'y a pas du tout cette détresse humaine dans le sens où il n'y a pas eu de grosses catastrophes, mais une multitude, et quand je dis une multitude, c'est vraiment une multitude, d'impacts.

Le point positif est que nous avons très peu de gens à reloger. Point négatif, c'est que sur les trois quarts de la commune, les toits ont été durement touchés. Tout le monde se débrouille à mettre des rustines, parce que c'est habitable. En revanche, à chaque pluie qui arrive depuis mercredi, on découvre des écoulements supplémentaires, et si on avait un petit peu soufflé mardi, en se disant qu'on l'avait échappé belle, et par rapport au Taillan et Saint-Médard, on l'a échappé belle puisqu'il n'y a vraiment pas de comparaison possible, on se rend compte qu'effectivement, cela s'aggrave aujourd'hui. Nous avons 38 bâtiments communaux dont la toiture est utilisable, mais de jour en jour, on se pose la question. Depuis ce matin, je suis en contact pour l'école du nord de la commune, l'école de Caychac, où on sait bien qu'il va falloir la refaire en entier, même si aujourd'hui le plafond ne s'est pas effondré, mais cela marche effectivement par rustine au fur et à mesure. Donc l'important, c'est effectivement par rapport aux assurances qu'elles puissent se déclencher le plus rapidement possible et de ces questions d'avance, parce que mine de rien, là aussi il va falloir là aussi faire des choix. J'en profite pour rappeler effectivement aux habitants qu'en ce genre de situation qui n'est pas aussi grave que nos deux communes voisines, il faut faire des choix. Nos choix, cela a été de commencer par les enfants, crèches, écoles, accueil

périscolaire et logements de nos seniors, résidences autonomie et maisons de retraite. Et que si par moment, on ne réussit pas encore à intervenir sur un local associatif, on attendra la semaine prochaine, on fermera en attendant parce qu'il y a plus grave. Le plus grave, c'est ce qui se passe au Taillan et c'est ce qui se passe à Saint-Médard. Cela nous permet, dans les communes qui ont été beaucoup moins touchées, même si en bâtiment public vraiment on va payer très cher, de relativiser et se dire qu'il y a quelques priorités qui ne sont pas si graves que cela, la détresse humaine l'emportant sur tout le reste.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur POUTOU.

M. Philippe POUTOU : Vraiment pour cette délibération évidemment, c'est une question de solidarité fondamentale. Mais cela me fait penser au fait qu'il y a d'autres drames humains ou d'autres catastrophes et il n'y a pas que les catastrophes naturelles. C'est vrai que j'en ai parlé tout à l'heure vite fait, mais il y a des squats de familles aujourd'hui, familles qui sont menacées d'expulsion et donc la question c'est : ne serait-il pas possible que la Métropole aussi mette en place des délibérations qui expriment une solidarité, soit d'opposition aux expulsions, soit de se donner les moyens de reloger immédiatement ces familles-là avec des enfants ? Je rappelle quand même qu'ils sont scolarisés, il y a toutes les difficultés humaines quotidiennes. Et puis aussi pourquoi pas, j'y pensais aussi, vu que vous en parliez tout à l'heure Monsieur ANZIANI sur la question des Girondins de Bordeaux et de l'éventualité d'un plan de licenciement lié peut-être même à un dépôt de bilan du club, est-ce qu'il ne peut y avoir là aussi des prises de position claires et de montrer que la Métropole est là aussi devant, soit en tout cas est complètement solidaire du sort problématique qui concerne donc des familles et des salariés. Cela me fait penser à cela.

Je le redis, je suis évidemment totalement pour qu'il y ait ce genre de délibérations, qui puissent permettre d'ores et déjà de donner des moyens pour aider les personnes en difficulté en raison des orages de grêle, mais aussi de rappeler qu'il y a d'autres situations comme cela et que cela vaudrait le coup que justement la puissance publique se pose ces problèmes liés notamment à tous les soucis sociaux et humains qu'il peut y avoir dans le secteur.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABESSE.

M. Patrick LABESSE : Bonjour, cela ne va pas être sur la délibération même, mais c'est simplement pour dire que la DPGD (Direction prévention et gestion des déchets) bien évidemment a réagi, elle a mis en place des bennes supplémentaires. On mobilise sur le week-end du personnel en plus et franchement, les agents sont complètement engagés. N'hésitez pas cependant, car les fins de semaine c'est toujours un petit peu compliqué, à inviter vos administrés à utiliser les autres déchetteries que celles habituellement utilisées sur la Métropole, elles sont toutes prévues parce que sinon, c'est coincé. On sait qu'un certain nombre d'amis, de voisins ont prévu de venir aider ce week-end, ce qui est une très bonne chose, et donc il faut essayer de répartir au mieux pour éviter que cela coince, même si, et je le répète, des chauffeurs ont été mobilisés pour faire plus de rotation.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, très bonne proposition. Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Nous sommes au Haillan un peu dans la même configuration que Blanquefort et je crois Parempuyre, c'est-à-dire que nous avons eu une queue de comète,

donc seulement quelques dizaines de maisons impactées. En revanche, la moitié de nos bâtiments publics a souffert un peu dans les mêmes conditions que Blanquefort, c'est-à-dire que les mariés de demain, je pense, se souviendront de leur mariage, parce qu'ils vont être obligés de slalomer entre les seaux dans la salle du Conseil municipal qui est aussi notre salle des mariages, mais on s'en sortira.

Peut-être, faire un appel aux maires des autres communes, puisqu'un certain nombre de vos agents sont sans doute habitants du Taillan et de Saint-Médard. Je vous incite vraiment à essayer d'insister auprès d'eux, notamment quand leur logement n'est pas du tout utilisable, de pouvoir utiliser si vous en avez des logements d'urgence, cela soulagera d'autant, je pense, les collègues du Taillan et de Saint-Médard. Nous, on va mobiliser tout ce que l'on peut et en particulier des biens qui ont été rachetés dans le cadre d'opérations type ZAC, qui sont vacants à l'heure actuelle. Cela fera autant de cas en moins à traiter.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame BOST.

Mme Christine BOST : Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, même situation sur Eysines que sur le Haillan, Blanquefort et Parempuyre, à un détail près qui n'est pas un détail, qui est un de nos EHPAD que nous avons dû évacuer, donc une partie des résidents sont à Carbon-Blanc et une autre partie à Bordeaux, et puis quelques-uns sur Pessac et Villenave-d'Ornon. L'évacuation a dû se faire à J + 1,5 avec des inondations dans les chambres. La situation est en train de se gérer.

Je voudrais remercier l'initiative qui est prise et dans l'urgence. C'est bien tombé que nous ayons ce Conseil de Métropole, mais immédiatement, le Président s'est tourné vers nous pour demander ce que la Métropole pouvait faire. Donc accompagner les communes, c'est une chose, mais accompagner aussi, cela a été dit par Agnès VERSEPUY, le secteur économique, parce que nos entreprises et commerces sont également touchés, mais également nos agriculteurs sur la zone. Vous savez que la plupart du temps, maintenant ils sont assurés souvent pour leur serre, mais pas assurés pour la plupart pour leur production parce que cela coûte vraiment beaucoup trop cher. Puis sur les assurances comme pour tout, il y a des décotes qui sont appliquées, des vétustés sur les nylons ou sur les verres, et donc ce fonds de soutien, j'espère qu'il pourra accompagner et abonder un peu le différentiel entre les remboursements de l'assurance et la réalité des changements. Merci.

M. Emmanuel SALLABERRY : Monsieur le Président. On voulait juste vous faire une proposition. Malheureusement on en parlait tout à l'heure, ce genre d'événements se répète chaque année, touche plus ou moins quelques communes et systématiquement, je ne sais pas combien de mots ont été dits, ce que dit Stéphane DELPEYRAT, on a toujours ce phénomène de gens qui viennent proposer leurs services pour couvrir les toitures et qui profitent ainsi de la vulnérabilité des gens, c'est inacceptable et effectivement, il ne faut pas être vulgaire, mais c'est foncièrement écoeurant. C'est la raison pour laquelle je me posais une question toute bête, puisque malheureusement, ce qui touche aujourd'hui nos collègues des deux villes pourrait toucher d'autres demain, si les pôles territoriaux, comme on le fait pour un certain nombre de stocks stratégiques, on a beaucoup parlé de pastilles et d'autres, ne pourraient pas faire l'acquisition de badges de toit au fur et à mesure des années, ce qui nous permettrait tout simplement, si jamais ce genre de catastrophe arrive de pouvoir les proposer. Ce serait peut-être quelque chose de très compliqué, à mon avis si on les constitue au fur et à mesure, parce que les gens qui ont une bâche sur le toit, ce sont des gens dont d'abord, on les laisse chez eux et cela nous permettrait peut-être d'apporter une aide peut-être pas à la hauteur des cataclysmes que l'on vit aujourd'hui. Chaque année dans toutes les villes, on a ce phénomène-là et chaque année, maintenant la manip est bien connue, il y

a des gens qui profitent de cela. C'était juste pour proposer dans le cadre de l'achat, que l'on achète ses stocks stratégiques de bâches de couverture, ce qui permettra de limiter la casse au fur et à mesure des années.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, on va examiner cela dans le cadre du groupe de travail. La parole est à Madame DE FRANÇOIS.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, Parempuyre a été beaucoup moins touché que le Taillan et que les quartiers de Saint-Médard, mais nous avons quand même des dégâts, des vignes ont été hachées, il n'y a plus de vigne, les bâtiments communaux, la mairie est fermée depuis plusieurs jours, des personnes que l'on a pu reloger à l'hôtel aussi, mais cela ne peut pas durer. C'est compliqué pour trouver des artisans, donc si vous avez des artisans, merci de nous les envoyer sur nos communes. Garder les personnes chez elles avec une bâche peut-être, mais peut-être pas parce que sous une bâche, il y a de l'électricité et il y a des problèmes de sécurité, c'est ce que je rencontre aussi dans les bâtiments municipaux. Il y avait le spectacle de fin d'année de l'école municipale d'art qui était prévu et j'ai été obligée de fermer, parce qu'effectivement la sécurité n'est pas là.

Mais ce que je veux noter aussi, c'est quand même une grande solidarité. Par exemple, Emmaüs qui a été fortement touché aussi, a fait preuve de solidarité, on voit toujours que c'est les plus démunis qui s'entraident et je reconnais que le soir même, dans les rues, il y avait des gens qui étaient là, qui s'entraidaient, et c'est à noter parce que c'est important. Je peux noter aussi qu'il y a une cellule d'écoute qui a été mise en place parce qu'il y a un vrai traumatisme qui existe auprès des personnes qui ont été touchées. Hier après-midi, à Parempuyre comme au Taillan, je suppose, il y a eu l'orage. Tout le monde est sorti, tout le monde a eu peur, on m'a appelée, j'ai quitté d'ailleurs le bureau et effectivement tout le monde est encore traumatisé. Donc il faut aussi continuer à mettre des cellules d'écoute psychologique en place, parce que cela me paraît important. C'est tout, merci beaucoup de cette initiative.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président, je crois qu'il y a eu encore une fois de la traduction de l'émotion, de tout ce qui se passe en ce moment, c'est bien de voir que l'être humain est encore une fois en résilience, en capacité d'apporter son soutien réellement directement de la personne à la personne. Je remercie évidemment tous les services qui ont œuvré dans ce sens et aussi les habitants et les habitantes. Évidemment toute la solidarité ne vient pas que du système de l'État à proprement parler. Et c'est là où justement j'aimerais bien que l'on souligne le fait que s'il y a une Préfète qui est sur le territoire, qu'elle œuvre réellement pour déclarer cette zone en catastrophe naturelle, sur laquelle il y aurait effectivement d'autres notions d'aide. Parce qu'à côté de ce que j'ai entendu au niveau des témoignages, c'est que même en catastrophe naturelle, on a une franchise qui est mise sur les personnes qui sont en déclaration. Et donc on voit bien que d'un côté, le système privé est toujours en train d'engranger de l'argent, on déclare, on met des fonds, mais les personnes qui sont avec des petits contrats ou qui ont des difficultés se retrouvent encore une fois pénalisées. Donc on voit bien que c'est avant tout l'aide directe aux personnes qui joue un rôle majeur.

Et puis en même temps, cela me permet de rebondir sur des propositions, on voit que l'on est toujours dans cette logique de quelque chose de répétitif, cela a été évoqué par Monsieur SALLABERRY. Oui, il y a un changement climatique, oui il y a du réchauffement climatique, oui ces phénomènes vont augmenter. C'est statistiquement absolument un impondérable justement, il va falloir accepter que la société se protège et anticipe encore une fois tous ces

phénomènes. Cela fait des années par exemple, qu'il y a des personnes qui proposent les fameux toits végétalisés, il y aurait déjà une logique d'amortissement de ce genre de phénomènes, je parle de la grêle. Parce qu'effectivement, on joue un rôle à la fois thermique, mais aussi au niveau des grêlons, un phénomène d'amortissement. Donc effectivement, le côté « acheter en amont des choses », évidemment c'est essayer de participer à l'intérêt général. Peut-être qu'il sera plus adéquat de mettre de temps en temps des bâches, mais il sera surtout beaucoup plus adéquat de mettre des choses qui protègent réellement, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il y a aussi le fait que les tuiles sont aussi relativement fragiles. Globalement, on a juste anticipé les normes actuelles des grêlons, de l'impact de 2 ou 3 cm. Là on a vu des grêlons de 5 à + 6 cm, je crois que de ce côté-là, il va falloir effectivement peut-être faire évoluer les normes européennes pour cela.

Et puis, j'en termine aussi sur le fait que dans l'urgence, cela a été évoqué avec Monsieur POUTOU, on est avec ce phénomène des logements vacants et peut-être demain aussi de la nécessité d'augmenter les logements d'urgence. Là aussi, il y a une politique d'anticipation à faire à la fois pour tenir compte du fait qu'une Préfète ou un maire puisse intervenir sur ces logements vacants pour immédiatement reloger les personnes et du côté des logements d'urgence, de travailler un petit peu plus sur le long terme. Parce que les situations vont être de plus en plus catastrophiques, puisque l'on va aussi se retrouver avec peut-être de plus en plus de personnes pauvres, cela a été évoqué avec les squats. Je crois que de ce côté-là, il faut vraiment anticiper toutes ces problématiques dues à l'augmentation des inégalités dans notre territoire. Merci.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, juste très rapidement pour, bien entendu, saluer cette délibération que vous nous proposez aujourd'hui en urgence, et je pense que nous sommes tous très sensibles aux témoignages qui viennent d'être apportés par les maires des communes qui sont les plus durement touchés. Nous avons eu directement connaissance, parce que certains d'entre nous se sont rendus aussi sur place et nous avons reçu des mails, des photos, notamment des impacts pour des maraîchers où on voit des serres complètement explosées et bien entendu les productions détruites. En particulier dans ce soutien aux activités agricoles, il faudra avoir le souci de l'aide aux maraîchers, mais je ne doute pas qu'ils seront pris en compte.

Et pour finir, juste un mot, notre collègue Stéphane DELPEYRAT a évoqué l'idée d'une protection civile métropolitaine et c'est vrai qu'il y a donc ces difficultés pour les agriculteurs, maraîchers, etc. qui ne bénéficient pas tous de protections et pas toutes suffisantes, et que l'on puisse obtenir de l'État un fonds mutuel et solidaire qui viendrait apporter cette protection, qui va devenir de plus en plus nécessaire au vu des aléas climatiques, des intempéries de plus en plus rapprochées. Pourquoi pas ? C'est vrai que c'est une piste vraiment intéressante et qui va dans le sens du travail d'anticipation et de stratégie par rapport aux dérèglements climatiques.

Mme Pascale BRU : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste réagir par rapport aux propos de Monsieur MORISSET. C'est vrai qu'élus de Saint-Médard, d'habitude on ne répond pas, mais là je suis un peu agacée parce que vous nous donnez des leçons, Monsieur MORISSET, mais depuis la nuit de lundi soir, on ne vous a pas vu sur le terrain. Toutes les leçons que vous nous donnez, notamment pour les logements d'urgence, vous savez très bien que Monsieur le Maire et toute l'équipe fait le maximum. Là je parle au nom de tous mes collègues et de Monsieur le Maire et de tous les agents aussi qui sont sur le terrain jour et nuit, en tout cas depuis lundi soir, on ne vous a pas vu. On a vu un élu de l'opposition, c'est tout. Merci, excusez-moi.

Mme Delphine JAMET : Bonjour, je voudrais juste rajouter quelques éléments sur la complexité de la situation des exploitations agricoles et attirer l'attention ici, notamment des maires qui risquent de demander l'état de catastrophe naturelle. Il convient de noter que les dégâts provoqués par les vents violents, les tempêtes, les tornades, la grêle, n'entrent pas dans le champ de la garantie catastrophe naturelle. Ils sont couverts par les contrats d'assurance au titre de garantie tempêtes, neige et grêle. Ces dommages sont directement indemnisés par les assureurs. En revanche, les inondations du ruissellement pourraient être prises en charge. Je voudrais vous alerter sur le fait que les cultures diversifiées, notamment pour le maraîchage de plein champ, ne peuvent souscrire de contrat grêle ou à des prix exorbitants, parce que l'on n'assure pas une parcelle, on assure la culture (les tomates, les aubergines, les courgettes). Ce qui fait que nos maraîchers ont du mal à s'assurer contre la grêle.

Je voudrais aussi rappeler ici que dans la Creuse, il y a eu de gros dégâts de grêle il y a quelques semaines et la Préfète de la Creuse a encouragé les maires des 40 communes impactées, à faire une demande de placement en catastrophe naturelle, en rajoutant la définition et le mot « grêle ». À ce jour, 10 communes ont eu cet état de catastrophe naturelle. Donc, je tiens vraiment à vous alerter là-dessus et à faire en sorte de rajouter cette notion de grêle quand même pour faire en sorte que Madame BUCHOT, la Préfète du département, puisse accéder à ces demandes pour nos agriculteurs. Je vous en remercie.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Juste quelques éléments très brefs. D'abord quand même, je voudrais rappeler que nous sommes liés par nos compétences. Nous ne pouvons pas intervenir au-delà de nos compétences. J'ai entendu que l'on pourrait aider ceci, cela, mais on ne peut pas faire à la place de l'État, on ne peut pas faire à la place du Département ou des communes. C'est la limite et en même temps, c'est une très bonne chose que l'on ne puisse pas intervenir sur tous les sujets, que chacun ait son domaine de compétence.

Deuxième point par rapport à ce que dit Laure CURVALE, il est prévu dans la délibération que l'on aide les exploitants agricoles. On va aider les exploitants agricoles, plus généralement les maraîchers, mais aussi les agriculteurs.

Troisième point, je crois qu'il faut être clair là-dessus, parce qu'il y aura des demandes. En l'état, on ne prévoit pas que ce fonds intervienne en faveur de propriétaires de véhicules privés. Pour une raison simple, beaucoup étaient impactés. Mon propre véhicule a été un peu bousculé par la grêle, on ne pourra pas aller jusque-là. Il y a les assurances qui doivent fonctionner évidemment, c'est vrai, c'est une somme qui reste à charge du propriétaire. Je crois qu'il faut aussi que l'on cible les communes, les équipements, les activités économiques. Aller au-delà, cela peut poser quand même quelques difficultés.

Est-ce que l'on peut passer au vote ?
Qui vote contre ? Personne, je vous en remercie.
Qui s'abstient ? Pas davantage.
Un grand merci pour votre unanimité.

Unanimité

On va essayer de passer à un dernier dossier avant le déjeuner. Madame KISS.

Mme Andréa KISS : Délibération n°3 dans la délégation de Madame BOST qui concerne la ville de Saint-Médard-en-Jalles et la suppression de la zone d'aménagement concerté de la Presqu'île du centre.

Mme BOST

(n°3) SAINT MEDARD-EN-JALLES - Suppression de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Presqu'île du centre - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? **Monsieur MANGON**.

M. Jacques MANGON : **Monsieur le Maire**, mes chers collègues, donc les délibérations se suivent et bien sûr, nous changeons d'ambiance. Je n'ai pas voulu intervenir précédemment, puisque j'étais parfaitement au côté à la fois du Maire de Saint-Médard et du Maire du Taillan et des autres maires concernés. Ils représentaient tout à fait ce que je pensais, mais désormais, les débats reprennent leur droit.

Sur ce sujet-là, je pense que nous sommes face à une délibération qui est très laconique, très courte et qui pourtant est une délibération rare et importante. Il est en effet très rare de voir une ZAC (Zone d'aménagement concerté) annulée, on sait ce que représente une ZAC, le travail qu'il y a derrière, l'importance que cela a dans différents domaines, pourtant celle-là, l'est. Je voudrais rappeler brièvement l'enjeu qu'il y avait au travers de cette ZAC, qui était un enjeu à la fois bien sûr communal, mais aussi un enjeu métropolitain. Dire que ce dossier de ZAC était un dossier travaillé depuis longtemps, qui a commencé à être travaillé à la FAB (Fabrique de Bordeaux Métropole) en 2017, je crois, et qui aboutit en 2020 à ce projet, avec un très beau sujet. Très beau sujet, pourquoi ? D'abord pour Saint-Médard, pour nos collègues, je rappelle brièvement. Il s'agissait à la fois de résoudre une question qui était une question d'élargissement du centre de Saint-Médard qui est pincé comme on sait, c'est une typologie très particulière de ville, l'étendre vers des fonciers qui étaient disponibles. Et sur ces fonciers-là, faire une opération qui cochant à peu près toutes les cases de ce qui est l'actuelle majorité, puisque c'était à la fois une délibération, une ZAC écologique et sociale. Écologique et sociale pourquoi ? Parce que sur les 15 ha qui étaient l'objet de cette ZAC, 10 étaient des hectares totalement préservés, un splendide environnement de nature, un écrin naturel, qui devait être protégé, dédié à la promenade, et puis 5 ha qui étaient auparavant aménagés par quelques petites maisons dans des états pas très favorables, et qui étaient remaniés sous forme d'une ZAC avec 270 logements.

Ce projet a été travaillé, débattu, amplement travaillé avec ArianeGroup. Il avait abouti totalement et devait faire l'objet d'une signature de vente. La ZAC avait été approuvée, on l'a dit déjà en février 2020, et d'autre part, tous les éléments avaient été dument travaillés.

Pourquoi cette ZAC exemplaire est-elle supprimée ? La délibération nous dit que comme ces terrains appartenaient à une zone avec un statut militaire, l'autorité administrative (l'inspecteur des poudres et explosifs) n'a pas donné son accord et c'est la raison pour laquelle tout d'un coup, on finit tout.

Je voudrais quand même rappeler les choses. Les projets de ZAC ne sont pas apportés par les cigognes. Les projets de ZAC sont des projets qui sont portés par une impulsion politique forte, et je pense que tous les maires ici présents peuvent en témoigner, les uns et les autres en ont. Une impulsion politique forte et d'autre part un travail partenarial abouti, abondant, nourri, avec les porteurs des terrains qui sont parfois privés, parfois publics, parfois des entreprises. C'était bien sûr le cas avec ArianeGroup. Et cette difficulté, puisque l'ingénieur des poudres et explosifs a changé à l'automne 2020, il semblerait que le nouveau était un peu moins arrangeant que son prédécesseur. Toutefois il aurait suffi d'une volonté politique pour engager un travail partenarial et trouver des accords nécessaires pour qu'il donne son accord, puisque pendant trois ans ou quatre ans, son prédécesseur était d'accord et on avait travaillé avec lui suffisamment pour le faire, donc on aurait très bien pu passer cet obstacle.

Présenter cette délibération comme étant le fruit d'un obstacle administratif, c'est vraiment tromper les lecteurs de la délibération. Cette ZAC a été supprimée parce que la volonté politique n'était plus là, la majorité actuelle de Saint-Médard est divisée sur ce projet et malheureusement, la Métropole a été amenée à suivre la volonté de la municipalité de Saint-Médard-en-Jalles.

Je dirais qu'évidemment, c'est tout à fait triste. C'est triste parce que l'on se demande bien, alors que vous vous présentez comme une majorité écologique et sociale, on se demande bien quel type de ZAC vous allez soutenir, si vous ne soutenez pas une ZAC de la nature de celle de Saint-Médard, respectueuse de la nature, exemplaire sur le plan social. Je rappelle que comme tous les projets portés par La Fab, il y a un tiers de social, un tiers d'abordable et un tiers de libre. C'était tout à fait exemplaire. Dans un contexte où d'autres que nous le rappellent régulièrement, on est à 1 800 logements sociaux construits sur la Métropole en ce moment par an. Donc c'est vraiment quelque chose d'assez incompréhensible.

Enfin, qu'est-ce qui peut trouver grâce à nos yeux si on supprime ce type de ZAC ? Je crois que c'est une erreur, c'est une erreur qui illustre le manque de volonté politique, c'est une erreur grave qui s'ajoute à d'autres erreurs graves. Pour Saint-Médard et aussi pour la Métropole, je ne prendrai qu'un autre exemple, c'était le tram qui a été supprimé. On n'avait pas dit supprimé, il est reporté aux calendes grecques, ce qui revient au même. Le tram et la Presqu'île de centre, cela commence quand même à faire beaucoup quand on parle d'ambition écologique et sociale. Cette majorité est mise en défaut sur le plan concret, sur le plan local, mais aussi sur le plan de la Métropole, puisque ce ne sont pas des projets anodins, et deux projets de cette nature en deux ans, c'est beaucoup, je le déplore, c'est une faute. C'est une perte de chance pour les habitants de Saint-Médard et c'est aussi un manquement grave pour la Métropole, à l'heure où la construction de logements sociaux s'effondre totalement. Je rappelle en plus et j'en finis par-là, que cette construction-là était une construction très respectueuse de l'environnement et des Saint-Médardais et des habitants, puisque sur les 270 logements, c'était tout au maximum en R+2, c'est-à-dire quelque chose de très raisonnable, de très gérable, de très compréhensible. Si même on ne fait plus de ZAC en R+2, que fera-t-on demain ? C'est une question qui vous est posée, qui vous sera posée avec encore plus d'acuité d'ici deux à trois ans, quand l'effondrement sera complet.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur LABARDIN.

M. Michel LABARDIN : Monsieur le Président, chers collègues, quelques remarques sur ce dossier qui a été présenté et discuté en commission stratégie urbaine. D'abord sur le principe, il ne saurait être question de remettre en cause la décision du maire de faire ce qu'il souhaite sur sa commune. Le maire dispose de la souveraineté pour engager une action, retirer une action, un dispositif bien évidemment. Et il est communément admis que la Métropole ne passe pas outre la volonté d'un maire, et je crois que là-dessus, cette question a toujours été inscrite dans les pratiques et me semble faire consensus aujourd'hui, même si Monsieur le Président, il arrive que la Métropole tente de passer outre la volonté d'un maire, je vous soumettrai prochainement un exemple précis à Gradignan qui me heurte, mais je le ferai dans un autre temps et un autre lieu.

Ce qui est embêtant, ce qui est dommageable effectivement, c'est que nous sommes dans un contexte de tension de production de logements. Cela a été dit tout à l'heure, il y a eu des années excédentaires, largement excédentaires. Aujourd'hui, nous sommes sur une trajectoire durable de baisse, en dessous de 2 000 logements par an et dans quelques instants, nous verrons le renouvellement de la délégation des aides à la pierre, qui affiche un objectif ambitieux de 3 000 logements par an, dont on sait néanmoins que le recensement

aujourd'hui est plutôt en dessous de 2 000. Connaissant l'inertie naturelle sur les programmes de sortie de logements, il est à craindre que nous soyons durablement affectés par cette sous-production qui va être extrêmement préjudiciable. On entend dire quelquefois que le PLU (Programme local de l'urbanisme) ne serait pas adapté, je pense que ce n'est pas le cas, nous avons tous les outils pour engager à la fois des opérations isolées ou des dispositifs de type ZAC. Vous avez mentionné, Monsieur le Président, en début de séance, le levier constitué par l'abaissement du seuil de constructibilité de logement social, ce n'est qu'un petit levier et aujourd'hui, les solutions se trouvent encore majoritairement dans les dispositifs d'aménagement de type ZAC.

Aujourd'hui, nous avons les moyens de construire. J'attire l'attention à nouveau sur le fait qu'avec la trajectoire zéro artificialisation nette, il y aura des difficultés à faire sortir des programmes puisque naturellement, nous devons sanctuariser les espaces de nature et les espaces agricoles.

La question que je me pose, c'est compte tenu du changement de la position d'Ariane, ne serait-il pas possible de renégocier cette question ? Si Ariane devait finalement céder pour faire du logement privé, est-ce que l'on ne pourrait pas revoir l'équation économique ? Comme on va devoir le faire sur beaucoup de ZAC lorsque l'évolution du coût de la construction, la nécessité des rebasages économiques à la fois pour la Métropole, la Ville et les concessionnaires, pour prendre en compte les augmentations de prix, est-ce qu'il ne serait pas possible de renégocier pour arriver à sortir un programme qui a l'avantage à la fois d'apporter une des solutions à la sous-production de logements et en même temps de reconquérir des territoires naturels, dont nous savons que c'est un élément essentiel de la qualité de vie dans notre Métropole ? Christine BOST l'a dit tout à l'heure, au final c'est la signature du maire qui fait la différence. Effectivement, cette souveraineté du maire peut s'exercer bien sûr pour défaire des dispositifs, mais peut-être pour renégocier les opérations qui permettraient de concilier à la fois la vision du maire de la commune sur son territoire et en même temps envisager de faire évoluer les opérateurs fonciers eux-mêmes vers le sentiment d'intérêt général. Merci.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. J'aborderai par rapport à l'intervention de Monsieur MANGON, l'historique un peu de ce qui s'est passé aussi. Il y avait une intention de faire un projet, mais entre-temps, il y a eu quand même des gens qui ont investi les logements de cette Presqu'île et donc ils ont été rejetés, parce que le projet devait se faire. Il y a eu une expulsion des gens en squat dans cette zone et finalement, on a détruit. Et quand on détruit, finalement, il faut peut-être refaire à la place. Le projet n'était pas exactement celui de Monsieur MANGON, mais il y avait une proposition de la majorité. Là maintenant, on est entre les deux, c'est-à-dire qu'est-ce que l'on fait ? Quelle est l'intention de Monsieur le Maire et sa majorité pour essayer de justement pallier aussi ces projets qui étaient là pour du logement et pourquoi on ne peut pas faire tout de suite des logements d'urgence tout simplement temporaires ? Mais au moins, essayer de commencer à travailler là-dessus, parce qu'il y a une zone où avant, il y avait des bâtis. Il y a toujours une souffrance en France sur ce territoire et les gens aujourd'hui ne sont toujours pas bien logés, quand ils sont aujourd'hui dans des squats de façon non officielle. S'il y avait réellement une prise en compte des personnes au niveau de leur façon de vivre, peut-être que, justement, sur le territoire, on travaillerait un petit peu plus par rapport à cela.

Ce que j'attends, c'est aussi une proposition plus écologique peut-être, d'ambition sur le territoire de Saint-Médard-en-Jalles, pour répondre à ce manque de logements à terme.

M. Patrick BOBET : Merci, Monsieur le Président. Après ces deux interventions tout à fait pertinentes et étayées de Jacques MANGON et de Michel LABARDIN, notre groupe s'apprêtait à voter contre, clairement contre. Mais ce serait faire fi finalement de deux éléments.

Le premier, cela a été dit par Michel LABARDIN, c'est la règle non écrite, mais toujours respectée dans cette maison que la Métropole n'impose pas à une commune un projet qu'elle ne souhaite pas, le maire en particulier. C'est un peu le droit de veto du maire qui a toujours fonctionné jusqu'à présent. Cela continue, cette règle fonctionne aussi dans l'autre sens. De la même manière, les élus de Bordeaux Métropole, excepté effectivement les opposants municipaux métropolitains, mais les élus de la Métropole respectent les choix des maires sur leur commune. Aujourd'hui, c'est le choix de Saint-Médard et de Stéphane DELPEYRAT.

Le deuxième élément, c'est que nous avons demandé, Monsieur le Président, d'inscrire cette règle dans le pacte de gouvernance, vous ne l'avez pas souhaité, mais nous-mêmes, nous restons toujours attachés à cette ligne et tout à fait fidèles à cette demande, et nous respectons donc le choix du maire de Saint-Médard. Conclusion, Jacques MANGON va voter contre et les 33 membres de notre groupe s'abstiendront. Merci.

M. Stéphane DELPEYRAT : Merci, Monsieur le Président. Je suis étonné pour le moins par les arguments qui ont été avancés. Quelle est la réalité du dossier ? Nous avons effectivement trouvé un projet de deux ZAC qui avait été travaillé par la FAB, avec une promesse d'achat du terrain ArianeGroup à hauteur de 6 millions d'euros, hors dépollution. Nous avons regardé le dossier, puisque la doctrine qui était la nôtre, c'était de ne pas considérer que tout ce qui avait été prévu était forcément mauvais et à rejeter, mais au contraire, à regarder tranquillement. Les projets qui nous paraissaient bons, ils continuaient. Dans de rares cas, je n'en ai pas en tête d'ailleurs, on pouvait revenir en arrière.

J'ai découvert ce dossier dans ses détails, j'ai rencontré longuement La Fab, ArianeGroup, Monsieur FONBLANC, et nous avons donné notre accord à la poursuite de ce projet. J'ai d'ailleurs organisé une première réunion technique avec Michel VAYSSIÉ et Christine BOST pour leur demander si la position de la Métropole était confirmée, ils m'ont donné leur accord. Évidemment, j'ai parlé au Président qui a également donné son accord. Il restait simplement un point, mais qui était en voie de règlement sur la prise en charge du coût de dépollution du site. Pour ceux qui ne connaissent peut-être pas tout cela, c'est un peu technique, mais vous savez que le site de Saint-Médard centre d'ArianeGroup est un site Seveso avec un risque d'explosion et sur chaque permis dans le secteur, il y a plusieurs périmètres, je vous passe les détails, en l'occurrence on est dans le polygone de sécurité. Il faut l'avis, même pour délivrer le permis, de l'Inspection des poudres et explosifs. ArianeGroup est allé présenter son projet et nous a fait savoir qu'ils avaient essuyé un refus, l'inspecteur des poudres et explosifs considérant qu'il ne pouvait y avoir d'autres constructions que sur des bâtiments qui existaient déjà ou qui avaient existé, mais avec de très fortes contraintes : pas de commerce, pas de vue sur le site, etc. Tout cela devenait tout à fait invraisemblable et ArianeGroup nous a proposé un protocole de fin de négociation et nous a fait savoir qu'il cherchait un promoteur pour justement se conformer aux préconisations du ministère de la Défense, c'est-à-dire reconstruire éventuellement sur des bâtiments qui existaient déjà.

Quant au projet vert, il n'est pas oublié du tout, puisque nous avons entamé des négociations avec Ariane pour racheter la partie du site en partenariat, nous l'espérons, avec le Département pour en faire une ZPENS (Zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles) protégée en espaces naturels sensibles, donc Ariane est en train de finaliser les relevés cadastraux, etc. Nous devons signer prochainement avec eux pour le rachat de ce site. Tout ce que je viens d'entendre est faux de bout en bout, mais comme je suis fatigué, je n'ai pas envie de m'énerver plus que cela. Merci beaucoup.

Mme Christine BOST : Je m'attendais évidemment, enfin nous savions que **Monsieur MANGON** allait s'opposer à cette délibération. Là où je suis un peu surprise, c'est que vous portez un jugement sur la délibération et au-delà de la délibération, vous portez un jugement sur les élus qui portent cette délibération. Vous semblez dire que cette délibération est insincère, puisqu'elle n'aborderait pas le sujet dans la réalité qu'elle porte, c'est-à-dire qu'effectivement le rapport et l'orientation de l'inspecteur des poudres et des explosifs allaient donner un avis défavorable sur le projet, donc finalement vous semblez aussi dire qu'un maire ou un élu métropolitain pourrait être en capacité de tordre le bras ou de passer outre la décision de quelqu'un du ministère de la Défense. Pardonnez-moi de vous le dire, mais cela me choque profondément que vous soyez mécontent, que ce projet que vous avez porté et peut-être de façon un peu trop optimiste, voire peut-être même imprudente, ne puisse pas aboutir. Je comprends que cela vous frustre, mais attention à la façon dont vous exprimez les choses. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors, on va passer au vote.
Qui vote contre ? **Monsieur MANGON** vote contre.
Qui s'abstient ? C'est noté.
La délibération est adoptée. Je vous en remercie.

Vote électronique. Les résultats sont :

Pour : 61

Abstention : 34

Contre : 1

La délibération est adoptée par les deux voies de vote.

Majorité

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;
Contre : Monsieur MANGON

On suspend pendant une heure, on se retrouve à 14 heures 45.

Suspension de séance de 13 heures 45 à 14 heures 54.

M. le Président Alain ANZIANI : Excusez-moi de mon petit retard. On va pouvoir reprendre cette séance. Madame la secrétaire de séance.

Mme Andréa KISS : Chers collègues, nous reprenons avec un petit bouleversement de notre ordre du jour. Nous allons passer la délibération n°38 dans la délégation de Jean-Jacques PUYOBRAU sur les délégations des aides à la pierre.

M. PUYOBRAU

(n°38) Délégation des aides à la pierre - Signature de la convention - Décision - Autorisation

Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président et chers collègues, faciliter l'accès au logement pour tous est le pivot de toute politique progressiste de l'habitat. C'est la mise en application du droit à la ville, un droit qui doit aussi être pour les classes populaires, celui de changer la ville selon la volonté et les besoins du plus grand nombre, et non selon les intérêts de la minorité privilégiée, d'où l'importance pour la puissance publique de s'imposer face aux logiques de marché.

À Bordeaux Métropole, les ambitions que nous nous sommes fixées nécessitent un investissement public massif, c'est une réponse à l'urgence sociale, c'est aussi un soutien à l'activité économique. Chaque logement construit crée en moyenne 1,7 emploi selon la Fédération française du bâtiment. Ce choix politique fort se heurte aux deux types d'opposition. Le manque de moyens organisés par l'État maintenant quasi nuls et les jeux politiques à courte vue de ces dernières années au rééquilibrage territorial dont nous avons besoin. L'État a persisté à diminuer les aides à la pierre pour le résultat que l'on connaît. Dans le même temps, la vacance des logements du parc privé a augmenté. Des sociétés immobilières se sont gavées surtout durant la Covid. Le coût de la construction et du foncier s'est alourdi pour finalement créer une grave crise du logement où des millions de ménages ne peuvent plus se loger. 2,2 millions de demandes de logements sociaux, soit 1 million de plus, en disant qu'ils sont obligés de partir de plus en plus loin pour pouvoir se loger, en contradiction avec l'objectif de stopper l'étalement urbain voire de renaturer les sols. Ce coût plus élevé du logement et le désengagement de l'État, des banques et des entreprises pour son financement ont obligé les bailleurs à supporter l'essentiel du financement des investissements de nouveaux logements avec leurs fonds propres. Cette course aux fonds propres est une pression pour augmenter les loyers qui au-delà des augmentations réglementées, se fait à l'occasion d'un changement de locataire ou d'une réhabilitation. Elle pousse aussi à la réduction des autres dépenses utiles aux locataires, entretien, service à la population, suppression de poste de gardien. Cela alors que la paupérisation de la population du logement social devrait au contraire pousser à un blocage des loyers et au développement des services aux locataires pour tenir compte de leur vieillissement et du nombre élevé de familles monoparentales. Ce retrait des contributions de l'État, des banques et des entreprises a aussi contribué aux difficultés des bailleurs sociaux à répondre à la montée explosive des demandes de logements sociaux. 1,9 million de demandeurs en 2016, contre 1,2 million en 2002. De l'autre côté, certains organismes organisent en sous-main une véritable résistance à l'implantation de logements sociaux dans leur ville. Investisseurs, promoteurs et marchands de biens ont fait de Bordeaux et sa Métropole leur terrain de prédilection depuis des décennies, participant à la spirale inflationniste qui modifie la

structure sociologique des quartiers populaires. Face à ces acteurs dominants, la puissance publique doit s'imposer, c'est la raison pour laquelle je profite de cette convention pour suggérer la mise en place d'une charte anti-spéculative visant à briser les surenchères foncières. Elle fixerait pour chaque terrain à construire le montant de la charge foncière attendue, l'acheteur s'engageant sur les prix finaux les plus bas, mais dans le respect de la qualité. Ainsi, serait-il possible d'enrayer l'irrationalité du marché.

En parlant de charge foncière, il nous faut réfléchir à la mise en place d'un Office foncier solidaire à travers le bail réel solidaire, nous permettant d'offrir des logements accessibles aux ménages les plus modestes, au cœur de notre agglomération et hors du fonctionnement spéculatif des marchés immobiliers. Ainsi comme l'indique le document dans une grande Métropole comme Bordeaux, l'encadrement des loyers, permis de louer, ne peuvent être que le premier acte d'un plan plus vaste de démarchandisation du logement.

Enfin une nouvelle fois, l'État nous délègue l'aide à la pierre en direction de l'habitat privé sans moyen humain. Même s'il permet une meilleure souveraineté des décisions qui devront être conditionnées en matière sociale, sociétale et environnementale, en contribuant à faire des collectivités territoriales directes des bénéficiaires de ces aides. Comme vous le voyez, face à la politique du logement catastrophique du dernier Gouvernement Macron, nous ne resterions pas les bras croisés pour consolider le droit à la ville au service de l'intérêt général. Après ces remarques faites, notre groupe votera pour la délibération.

M. Stéphanie MARI : Merci Monsieur le Président, cette délibération fait suite au constat de déficit de construction de logements sur notre Métropole en chute libre depuis 2019. De nombreuses raisons ont été évoquées pour expliquer ce manque de constructions, parmi lesquelles le manque de pilotage de la politique du logement à l'échelon de la Métropole. L'une des demandes formulées par Madame la Préfète était la remise en route de la Conférence intercommunale du logement qui s'est réunie pour la première fois depuis le début de la mandature hier. Nous espérons que ce nouveau cadre opérationnel entre tous les acteurs du logement de notre territoire sera efficace, pour piloter enfin la réalisation et l'attribution des logements. De plus, cette nouvelle convention entre la Métropole et l'État qui a fait l'objet d'une convergence de moyens pour atteindre les objectifs fixés, intégrant également le parc privé, est une nouvelle étape qui nous laisse espérer une inversion de la tendance dans la construction des logements sur notre Métropole. Une vraie question de savoir si toutes les communes joueront le jeu de la solidarité territoriale.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Rapidement, je vais m'abstenir, j'y vois deux manques d'ambition. Le premier, c'est encore une fois sur les modalités pour mettre en œuvre une autonomie alimentaire. La deuxième c'est aussi tout ce qui est la logique de la végétalisation, donc aujourd'hui d'essayer de trouver, même si on est dans une problématique de logements plus efficaces, sans doute en hauteur et autres, mais il faudra sans doute travailler aussi sur cela. Cela m'amène à répéter que la codécision avec les habitants et les citoyens permettra sans doute d'être plus intelligents sur les projets, donc essayer d'inclure au contraire plus de participation citoyenne avec des associations qui sont parfois expertes. Je trouve que cela enrichirait réellement les débats et cette délibération prendrait de la hauteur.

M. Jean-Jacques PUYOBRAU : Merci Monsieur le Président. Pas pour répondre, mais pour reprendre un peu la main sur ce projet de délibération et répondre peut-être à un écho à l'intervention de notre ami Jean-Claude FEUGAS, je crois que ce que l'on peut au moins acter, même si j'ai bien entendu ce matin que l'ensemble de l'hémicycle n'était pas d'accord, c'est que nous essayons effectivement de façon pratico-pratique de pallier le marché que tu

as évoqué, en mettant des outils à disposition. Alors je ne vais pas revenir dans le détail, mais je vais quand même les citer, on a l'encadrement des loyers, le permis de louer, le permis de diviser, chacun est libre de penser ce qu'il veut bien en penser. Nous avons fait le choix d'assumer effectivement ces outils que l'on considère comme étant des outils politiques, susceptibles de lutter contre effectivement l'explosion des coûts et qui nous permettent aussi de mettre en protection la part de nos concitoyens les plus en difficulté. C'est un premier point.

L'objet aussi de cette convention, c'est qu'elle devrait permettre de limiter, me semble-t-il, la relégation des ménages au plus loin de la Métropole, de telle sorte qu'ils ne se mettent pas en difficulté avec les frais que cela génère et aussi les perturbations écologiques que cela amène bien entendu. Donc je crois en cette délégation, elle a fait l'objet effectivement d'un travail effectif entre nos services, les services de l'État. Nous avons effectivement franchi une étape, il faudra que l'on soit évidemment scrupuleux quant à son exécution. Une fois de plus, je ne suis pas un donneur de leçons, loin s'en faut, mais j'appelle à tous ceux qui ont la capacité de signer les permis de construire sur leur commune, je fais référence aux Maires (cela a été évoqué ce matin) de regarder dans le cadre de l'intérêt général à construire sur leur commune, en ayant au préalable échangé avec celles et ceux qui sont à proximité des futurs programmes. Mais il nous faut impérativement construire et construire davantage pour répondre à la demande qui nous est faite, à savoir un déficit de plus de 40 000 logements, même si dans ces 40 000 logements, ce ne sont pas 40 000 primo-demandeurs ou 40 000 personnes qui sont privées de toit. Il y a aussi des mutations liées à des évolutions familiales, etc., il y a quand même un résiduel de 15 à 18 000 demandes concrètes de personnes qui effectivement cherchent à avoir un premier logement. Et quand on regarde les délais d'attente, cela va de six mois à dix ans. C'est pourquoi on a effectivement cet impérieux devoir qui est celui de construire dans certaines conditions bien sûr d'acceptabilité, au regard des différents profils de familles, au regard des prix de sortie. Que vous dire de plus qu'en appeler effectivement à votre conscience d'élus susceptibles d'offrir à celles et ceux qui viennent sur notre Métropole, parce que nous l'avons déjà dit aussi, nous avons la chance d'avoir une Métropole dynamique, créatrice d'emplois, qui appelle effectivement nos concitoyens des départements limitrophes, il faut bien que l'on soit en incapacité de leur offrir aujourd'hui et demain de quoi se loger. Et si on a assisté effectivement à un effondrement de la production à compter de 2018, nous étions ensemble là aussi. Nous ne faisons pas de procès d'intention, qui serait finalement contre-productif. Soyons ensemble, regardons l'avenir ensemble et faisons en sorte qu'effectivement, nos concitoyens puissent trouver des conditions acceptables de logements, luttant ainsi contre la spéculation effectivement parce que oui, tout à fait il y a une spéculation, c'est évident, nous le voyons tous en tant que maires. Tous les jours, nous sommes sollicités, tous les jours, nous nous bagarrons avec les promoteurs. Effectivement, il faut faire la part belle d'une certaine manière aux bailleurs, à nos bailleurs effectivement sociaux, qui ont la capacité à produire du logement de qualité.

Intervention écrite de M. POUTOU

La situation mérite une politique du logement beaucoup plus offensive qu'elle ne l'est aujourd'hui ou même demain. Nous voyons bien que la délibération prend en compte des difficultés pour la population (mal logement, insalubrité, loyers chers ...) mais même s'il y a des efforts avec un programme de logements sociaux plus important ou avec des recrutements prévus (mais seulement 1,75 ! et on ne comprend pas bien où précisément) pour mieux répondre aux besoins (traitement des dossiers...).

Sauf que rien n'est dit sur les problèmes de fond comme la main-mise du privé sur le foncier, comme le pouvoir des promoteurs bâtisseurs affairistes, comme le règne de la spéculation immobilière, sur les politiques aberrantes d'aménagement du territoire, c'est pourtant tous

ces acteurs et ces choix politiques qui ont conduit à une situation catastrophique pour les habitant-es les plus modestes.

Et nous ne voyons rien dans le rapport et les perspectives qui nous permettent d'espérer une amélioration pour les années qui viennent. Ce ne sera pas l'encadrement des loyers qui changera la donne pour les personnes les plus précaires ou les plus modestes. Il n'y a pas un mot sur la nécessité de mettre en place un véritable service public du logement, avec des moyens humains et financiers pour élaborer une politique de logement offensives, en rupture avec ce qui a été fait précédemment.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je passe au vote.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET.

La délibération est adoptée sous confirmation du vote électronique.

Le vote électronique :

Pour : 95.

Abstention : 1.

La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

Mme Andréa KISS : Nous restons avec Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU pour l'affaire 42 pour le projet collectif Prévention des violences sexistes porté par le CEID.

M. PUYOBRAU

(n°42) Projet collectif - Prévention des violences sexistes porté par le Comité d'étude et d'information sur la drogue (CEID)- Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui demande la parole ? Personne. Je passe au vote.

Qui vote contre ? Pas de contre.

Qui s'abstient ? Pas d'abstention.

La délibération est adoptée.

Le vote électronique :

Vote pour : 97

Personne n'ayant pas pris part au vote : 1.

La délibération est adoptée et on change de délibération.

Unanimité

Mme Andréa KISS : Nous revenons en arrière pour la délibération n° 7 dans la délégation de Stéphane DELPEYRAT pour le Marché d'intérêt national à la nouvelle convention de gestion.

M. DELPEYRAT

(n°7) **Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne - Nouvelle convention de gestion - Adoption - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? **Madame MELLIER**.

Mme Claude MELLIER : **Monsieur le Président**, chers collègues, permettez-moi en tant que **Présidente du MIN** (Marché d'intérêt national) de souligner les bonnes relations entre la régie du MIN et les services de la Métropole. Une convention donc de gestion qui va être renouvelée fixe les relations entre la Métropole et la Régie du MIN. Celle-ci se terminant au 31 décembre 2021, il convenait de la renouveler et cela pour trois ans.

Nous agissons de concert, les services de la Métropole et le MIN sur le projet Brienne 2025 avec l'objectif d'affirmer sa place économique dans la ville de Bordeaux, dans la Métropole. Une ceinture bâtie est actuellement à l'étude pour permettre le développement de nouvelles activités sur le site en lien avec les besoins alimentaires. Son cœur d'activités est l'approvisionnement alimentaire pour tous en fruits et en légumes frais de qualité.

Lors des moments importants de la crise du Covid, on y est encore dedans, les MIN dont celui de Bordeaux, ont permis d'éviter une pénurie alimentaire, en lien avec les grossistes qui ont su par leur professionnalisation assurer un approvisionnement régulier en lien avec les producteurs. Aujourd'hui encore, en raison de la situation internationale et des événements climatiques, se profile une grave crise alimentaire et donc la question de l'approvisionnement est essentielle pour l'ensemble des populations et donc pour la Région, pour la Métropole.

Le projet Brienne 2025 vise à son développement, à son insertion dans un quartier en total renouvellement, s'ouvrir à la population avec ses nouvelles attentes donc de qualité et de sécurité alimentaire, créer un pôle alimentaire qui contribuera à la promotion et à la valorisation des produits locaux, tel est l'objectif du projet Brienne 2025. Nous vous proposons d'approuver le renouvellement de la convention avec la volonté que la régie et la Métropole continuent à travailler dans de très bonnes conditions.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Un point de méthode, en principe, **Madame MELLIER**, mais on assume la responsabilité, vous n'auriez pas dû prendre la parole en tant que Présidente du MIN.

Mme Claude MELLIER : Si, parce que c'est une convention qui ne règle que des problèmes d'organisation administrative. Il y a des recherches qui ont été faites par les services et les services ont convenu que je pouvais effectivement intervenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Les services sont multiples alors. Je crois qu'il faut que l'on soit très prudent sur cette situation-là. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Rapidement, je vais expliquer pourquoi je suis dans l'abstention. Encore une fois, on est dans ce que l'on pourrait essayer de penser, c'est qu'il y a une forme de corporatisme à maintenir toujours ces états de fait. Il y a déjà

des choses qui se sont agrégées, mais comment on fait pour évoluer et changer les habitudes ? Et surtout d'essayer d'écouter l'alerte qui a été évoquée par Madame MELLIER sur la problématique des ressources alimentaires et comment pallier tout cela ?

Il faudra sans doute s'organiser sur les circuits courts, encore plus courts et c'est encore une fois une question d'intelligence collective, et pour ouvrir le débat, c'est toujours le même, c'est comment on travaille encore comme dans le principe de la proposition que j'avais faite avec la régie, c'est comment faire entrer la codécision avec les habitants, les citoyens ? De ce côté-là, j'aimerais que l'on essaie de travailler sur les modes de gouvernance et sur toute cette notion du tirage au sort qui permet au contraire d'essayer d'éviter justement ce que j'ai évoqué, le corporatisme. Pour aller plus loin, certains marchés ne sont octroyés qu'à certaines personnes et pas à d'autres. Je pense qu'il faudra travailler sur cela parce que l'on se doit, comme cela a été évoqué aussi, d'être exemplaire, et notre démocratie en a besoin. Là, c'était l'occasion de l'enrichir par rapport à cela. Merci de votre écoute.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président. Je voudrais juste rassurer Monsieur MORISSET sur le travail entrepris notamment avec le MIN. D'ailleurs je voudrais féliciter Madame MELLIER et les services de la Métropole qui travaillent vraiment en étroite collaboration notamment avec le Directeur du MIN, Monsieur PICHARDIE. De nombreuses réunions ont lieu notamment sur la mobilité, mais aussi sur la stratégie de résilience. Vous savez que Bordeaux Métropole s'est engagé dans une stratégie de résilience alimentaire et agricole et que le MIN a toute sa place et nous travaillons en parfaite collaboration pour une amélioration et pour faire en sorte que le MIN soit au cœur. On a la chance d'avoir un MIN qui est central, qui est proche des activités alimentaires notamment. Cette chance il faut la garder, la préserver et tout un travail est fait actuellement notamment en termes de mobilité, mais aussi sur la manière de l'ouvrir aux habitants, parce que c'est une des interventions de Monsieur POUTOU qui n'est plus là, il y a quelque temps lors d'un Conseil de Métropole, il regrettait que les maraîchers ne soient pas intégrés. Il y a toute une réflexion pour voir comment on pourrait travailler avec notamment les producteurs locaux de manière à faire en sorte que ceux-ci trouvent leur place dans le MIN.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Finalement Madame MELLIER, après vérification, c'est une régie et donc avec une désignation obligatoire d'un membre de notre assemblée, donc effectivement vous pouvez participer et voter. On en apprend tous les jours. Est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

Mme Claude MELLIER : Je reprends la parole simplement pour effectivement noter que comme l'a dit Monsieur PAPADATO, mais aussi les questions soulevées par Monsieur MORISSET, de plus en plus ces questions de l'alimentation et l'approvisionnement en légumes et fruits des agglomérations deviennent des questions importantes. Je sens de plus en plus d'élus et une partie de la population très attachés à cette question-là, donc il nous faut travailler de concert avec les maraîchers, les interprofessionnels, les grossistes de telle manière que l'on puisse assurer effectivement l'approvisionnement de toute une Métropole, et là les besoins sont très importants.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je passe au vote.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET.

La délibération est adoptée et nous allons procéder au vote électronique.

Le vote électronique des 100 votants.

Pour : 99.

Abstention : 1.
La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

Délibération suivante.

Mme Andréa KISS : Merci. Délibération n° 8 dans la délégation de Monsieur Stéphane DELPEYRAT. Il s'agit de l'appel à manifestation AIRE pour une cession de parcelles à La Fab.

M. DELPEYRAT

(n°8) Bordeaux - Appel à Manifestation d'Intérêt Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE) - Cession de parcelles à la Fab - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je n'ai pas de demande de prise de parole, est-ce bien normal ? Personne ne veut intervenir ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je suis très agréablement surpris de faire sourire les gens. En tout cas moi, je ne vais pas me répéter, c'est exactement la même chose que la précédente intervention. Il faut enrichir, améliorer la gouvernance et encore une fois c'est ce que j'ai déjà dit dans différents Conseils métropolitains, c'est cette notion de non-prise en compte de la résilience alimentaire et les espaces végétaux dans les projets. Tous mes votes sont dans la même cohérence et ce sera une abstention.

Intervention écrite de M. POUTOU

Il y a besoin d'une réflexion sur quoi faire des parcelles, en lien avec les besoins recensés, en logement ou en accueil d'associations, en lien avec les habitant-es des quartiers concernés.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET.

La délibération est adoptée.

Le vote électronique pour 99 votants.

Pour : 88.

Non-participation : 2.

Conflits d'intérêts : 4.

La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET

**Ne prend pas part au vote : Madame NOEL,
Monsieur PUYOBRAU, Madame BRU,
Madame CORNACCHIARI, Monsieur
LABARDIN, Monsieur MANGON, Monsieur
RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES,
Madame SAADI**

On passe à la délibération suivante.

Mme Andréa KISS : Dans la délégation de **Monsieur GARNIER**, l'affaire n° 30, il s'agit du soutien de Bordeaux Métropole à différentes structures humanitaires de l'aide alimentaire.

M. GARNIER

(n°30) Soutien de Bordeaux Métropole aux structures humanitaires de l'aide alimentaire - Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, Restaurants du cœur de la Gironde et Secours populaire de la Gironde - Aides en fonctionnement 2022 - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui souhaite intervenir ? Personne. **Monsieur MORISSET**.

M. Marc MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Je voterai pour, mais encore une fois, on est dans la problématique de la pauvreté et que l'on est toujours en train de faire une politique de « sparadrap », d'essayer de régler un problème alors qu'en amont, on pourrait très bien y travailler. J'avais déjà évoqué à plusieurs reprises cette notion de la création monétaire. Tout cela manque évidemment de volonté politique, mais je ne dirai pas que locale, c'est effectivement la volonté politique au niveau national. Mais cela veut dire qu'il faut que les consciences ici présentes commencent un petit peu à comprendre tout cela. Effectivement, je crois qu'il faut réinsister sur ce que disait **Monsieur COLUCHE**, c'est que l'on sera très content quand il n'y aura plus de Restos du cœur car on aura résolu le problème. Là, on l'entretient, on le maintient, on continue de créer des inégalités par cette politique du ruissellement, et cela ne marche pas et cela ne marchera pas. Merci de votre écoute.

Intervention écrite M. POUTOU

Au sujet de l'aide alimentaire, nous aimerions savoir où en est la création d'une sécurité sociale de l'alimentation avec le département de la Gironde. En effet, la précarité alimentaire s'est développée notamment en relation avec la crise sanitaire qui s'est transformée en une crise sociale. Il y a une urgence à répondre à cette crise par la création d'un nouveau droit à l'alimentation. De plus, nous avons déjà demandé en conseil municipal, mais aussi en conseil de métropole, la possibilité pour les maraudes d'avoir un local pour cuisiner. En clair, il est nécessaire à la fois de renforcer le soutien au secteur associatif impliqué dans l'aide alimentaire et aussi que les collectivités territoriales comme la métropole prennent en charge le développement d'une sécurité sociale de l'alimentation, en lien avec les producteurs, agriculteurs et artisans, en lien avec les fermes urbaines, avec le développement des maraichages.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Il n'y a pas d'autre demande de parole ?

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée.

Vote électronique des 101 personnes disposant du droit de vote :

Pour : 101

Unanimité. La délibération est adoptée

Unanimité

On passe à la délibération suivante.

Mme Andréa KISS : Il s'agit toujours de la délégation d'Alain GARNIER, c'est la délibération n° 31 qui porte sur le partenariat avec les six PLIE de la Métropole pour une subvention de fonctionnement concernant la mise en place et le suivi des clauses d'insertion dans le cadre de la commande publique.

M. GARNIER

(n°31) Partenariat avec les six Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Métropole bordelaise - Mise en place et suivi de la clause d'insertion de la commande publique de Bordeaux Métropole - Subvention de fonctionnement 2022 - Conventions - Décision - Autorisation

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? Personne. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je dirai la même chose que la précédente délibération, donc je ne vais pas me répéter. Cependant comme là, on n'est pas dans une logique de soutien immédiat, on est dans une logique de partenariat, donc on construit et finalement on fabrique cette dissonance cognitive, c'est-à-dire cette incohérence vis-à-vis du soutien. Il faut retravailler tout cela, c'est pour cela que cela se fait en amont dans la délibération, et c'est pour cela que je reste sur l'abstention cette fois-ci, par rapport à la précédente où j'étais dans le soutien et un vote pour.

Intervention écrite de M. POUTOU

Nous respectons la préoccupation d'une politique de réinsertion. Mais le système tel qu'il est décrit nous apparaît comme trop peu efficace et pas forcément très clair. Combien de personnes sont réellement réinsérées au bout du processus ? Combien de CDI ? Quel type d'emplois, quels niveaux de revenus ? Quelles sont les exigences ou les conditions à l'égard des conditions d'emplois (salaires, santé, charges de travail...) ? On ne sait pas et c'est un problème car à priori il s'agit d'aider les personnes en difficulté et l'on sait que les entreprises ont largement tendance, en général, à faire des économies sur le dos des salarié-es. Enfin le plus simple pour lutter contre le chômage et la précarité, le plus simple et le plus efficace, c'est de recruter directement, en renforçant les services publics, partout les besoins sont là, réels, et pour y répondre, il faut des moyens, des structures, des humains...

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Pas d'autre demande de prise de parole ? Je passe au vote.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET.

La délibération est adoptée et je lance le vote électronique.

Le vote électronique :

Pour : 95.

Abstention : 1.

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Abstention : Monsieur MORISSET**

Ne prend pas part au vote : Madame TERRAZA, Madame KISS, Madame LECERF

On passe à la délibération suivante.

Mme Andréa KISS : Il s'agit de la délégation de Madame Bichet de l'affaire n° 33, la création de la société Hydrogenia par Bordeaux Métropole Énergies.

Mme BICHET

(n°33) Création de la société Hydrogenia par Bordeaux Métropole Energies - Approbation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce qu'il y a des demandes de parole ? Oui, **Madame DE FRANÇOIS**.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Simplement pour dire que c'est la création de la SAS Hydrogenia qui rentre dans le cadre de la diversification des productions d'énergie de BME (Bordeaux Métropole énergie). C'est particulièrement intéressant puisque ce site est situé à Bacalan à proximité d'un dépôt de bus, qu'il y a des panneaux photovoltaïques qui vont être installés, qui approvisionneront directement les deux bus, quatre vélos. Une partie sera aussi injectée dans le réseau de gaz et en plus il y a un OpenLab, ce qui est quand même particulièrement intéressant et un signe fort pour l'innovation pour BME.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, ensuite après **Monsieur CAZABONNE**.

M. Alain CAZABONNE : Merci, **Monsieur le Président**. Je suis pour cette délibération, vous savez mon intérêt pour l'hydrogène. Certains pourraient s'interroger sur l'aspect juridique, est-ce que c'est à nous, collectivités, ou seulement aider le privé à développer cela. Je pense que les deux peuvent s'associer. Nous l'avons entendu ce matin, il y a beaucoup de possibilités de trouver l'énergie entre les réseaux de chaleur, le nucléaire, l'éolien, le solaire, etc. Mais pour ce qui concerne les véhicules, camions, voitures, bus, etc., il n'y a actuellement que trois sources d'énergie : les énergies fossiles, l'électrique par batterie et l'espérance de l'hydrogène. Il faut être prudent dans les assurances que l'on affirme parfois sur les véhicules. Vous savez qu'il y a eu récemment une analyse de l'organisme européen de contrôle, l'Office européen de l'environnement, enfin je n'ai plus le nom exact, sur les véhicules récents pour savoir quel est leur bilan carbone. Or le bilan carbone, il se calcule avec la fabrication du véhicule, l'utilisation du véhicule et son carburant et le recyclage. À la grande surprise générale, le véhicule actuel qui a le meilleur bilan carbone, c'était le véhicule diesel. Pourquoi ? Parce qu'un véhicule électrique, c'est l'idéal, mais la fabrication n'est pas forcément totalement décarbonée, s'il est alimenté par une énergie électrique qui n'est pas décarbonée, c'est n'est pas bon pour son bilan. Cela explique le résultat.

Partant de là, il y a également le problème de la recharge. Actuellement on sait que la recherche du véhicule électrique est trop longue, il y aura le problème de personnes qui habitent au premier étage, deuxième étage et qui n'auront pas de prise de recharge à côté de chez elles. Ensuite ce temps de recharge qui représente 20 minutes est toujours un handicap. D'où la nécessité de trouver une solution totalement décarbonée. L'hydrogène qui a une mauvaise rentabilité aujourd'hui, on en est conscient, qui est cher, mais c'est vrai aussi de l'alimentation bio qui est plus chère, donc cela ne nous empêche pas de nous engager dans cette voie. Et puis quand on dit que ce n'est pas forcément une solution qui est rentable aujourd'hui, je rappellerai qu'il y a un siècle, le gaz d'éclairage dans les villes, vous savez

comment il a été fait : on brûlait du charbon. Puis là-dessus, on a trouvé des nappes de gaz, on a développé tout cela. Il y a trois ou quatre ans, des expérimentations intéressantes ont été faites notamment au Mali et à Oman, les chercheurs ont trouvé des nappes d'hydrogène. Au Mali, c'est intéressant parce qu'ils ont alimenté un petit village à côté depuis trois ans et on s'est rendu compte que la nappe ne diminue pas en pression, ce qui semble démontrer que cet hydrogène naturel décarboné vert peut se régénérer. Il y a d'autres recherches qui sont faites notamment dans l'océan au niveau de toutes les dorsales volcaniques, c'est fait par les États-Unis, par la Grande-Bretagne, par la Russie, et il y a aussi des espérances de trouver du gaz naturel.

Mais en dehors de cela, il nous reste la fabrication, et c'est là que l'on arrive au sujet de la délibération. Il y a beaucoup d'entreprises dans le monde qui se lancent dans cette recherche, cette fabrication d'hydrogène. Pour rappel, Toyota va vendre 80 000 véhicules dans le monde l'an prochain, attention à ce que vend Toyota parce qu'il vend beaucoup de véhicules au Japon dont l'hydrogène est fabriqué en Australie dans des centrales à charbon. C'est pour cela qu'il faut être prudent dans ces certitudes que j'évoquais. Il y a 110 000 véhicules qui rouleront en 2025 : camions, bus, trams, bennes et deux roues. Depuis trois ans, il y a un bateau de commerce qui roule à l'hydrogène, et en 2035, on aura normalement si on croit Airbus, un avion moyen-courrier à hydrogène. À Paris, il y a plus de 2 000 taxis qui roulent à l'hydrogène, 50 euros pour faire le plein, 600 km d'autonomie, 3 minutes de recharge. Donc on voit bien qu'il y a beaucoup d'atouts à développer cela. Même BMW, marque célèbre, commercialisera un véhicule en 2025.

Localement, beaucoup d'initiatives ont été prises. Hydrogène de France a sa fabrication de piles à combustible et va s'installer à Ford, il y a le projet du Grand Port à Ambès, il y a SOCAT (fabrication d'hydrogène).

Monsieur le Président, j'approuve totalement cette décision. Bien sûr, c'est un petit projet qui ne doit pas être que symbolique, mais qui est l'amorce, j'espère, d'une grande ambition pour notre Métropole. Je suis très favorable à cette délibération.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, la parole est à Monsieur FEUGAS.

M. Jean-Claude FEUGAS : Monsieur le Président, chers collègues, ce matin, nous avons abordé les conséquences dramatiques des changements climatiques. Nous subissons aussi, suite aux conflits internationaux, l'aggravation en approvisionnement, notamment en matières premières et énergétiques. Il est donc primordial d'assurer notre indépendance en production énergétique décarbonée. C'est d'ailleurs l'ambition que nous nous sommes fixés sur le plan métropolitain, en développant notre production d'énergie renouvelable, en accélérant le déploiement des réseaux de chaleur, le développement systématisé des équipements photovoltaïques, la valorisation du biométhane provenant des stations d'épuration du biogaz de notre territoire. Le projet Hydrogenia conçu par Bordeaux Métropole Énergie de production d'hydrogène renouvelable, alimenté par de l'électricité à 100% d'origine photovoltaïque est d'une grande importance, tant d'un point de vue écologique, scientifique et politique. En effet, encore récemment, une équipe de chercheurs de Massachusetts Institute of Technology (MIT) vient de mettre au point un matériau qui diviserait par 100 le coût de production traditionnelle de l'hydrogène. Cette nouvelle découverte pourrait donner un coup d'accélérateur aux recherches actuelles pour développer ce combustible décarboné, c'est pourquoi nous sommes favorables à la création de la filiale Hydrogenia. Cependant, le capital de cette société doit rester à 100% à BME. Nous avons toujours été convaincus que le secteur de l'énergie ne doit pas être soumis à l'appétit des actionnaires, et c'est bien pour cela que par le passé, nous avons proposé que BME soit

une SPL (Société publique locale) et non une SAEML (Société anonyme d'économie mixte locale).

Les éléments que nous avons présentés en préambule ne font que confirmer l'importance de développer un véritable service public de l'énergie. Avec ces remarques, le groupe Communiste votera cette délibération.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas être d'accord avec Monsieur CAZABONNE. Évidemment, il y a un problème de cohérence, puisque j'avais déjà évoqué dans un précédent Conseil la fameuse proposition de Négawatt, qui était quand même d'essayer d'être cohérent avec ce type d'énergie. Il fallait absolument le maintenir sur les transports lourds, bateau ou train, et qu'il soit éventuellement injecté dans le gaz de ville. Mais on est vraiment dans cette logique un peu exclusive. Là, on est en train d'expérimenter et d'ouvrir un peu le champ des possibles sur le transport des véhicules légers aussi, donc en fait on est dans un échec annoncé à l'avance sur le fait qu'il va falloir encore plus aller chercher des matériaux rares, pour fabriquer les réacteurs, pour faire les changements de composition pour fabriquer cet hydrogène.

Il va falloir le stocker, c'est de la perte, je le répète, c'est le plus petit atome naturel, donc il y a énormément de fuites. Il y a ce que l'on appelle aussi le fait de le recomprimer, donc on reperd de l'énergie, il va falloir remettre dans chacun des véhicules des réacteurs pour que l'on retransforme cet hydrogène en électricité, donc en fait on est dans une usine à gaz. On est déjà à 35% quand on est au niveau du rendement sur la logique de production, il y a un fameux projet corse que vous avez peut-être déjà évoqué ici, je ne me souviens plus, c'est le projet MYRTE. Si on récupère la chaleur des réacteurs, on est jusqu'à 70%, mais aujourd'hui ce projet n'est pas du tout cela. Aujourd'hui on est quand même tout juste dans la proposition d'essayer de mettre cela dans la production de véhicules. Transports en commun *a minima*.

Je pense que là, il y a une erreur stratégique et puis on est aussi encore une fois dans le fait que l'on n'a pas compris l'actualité. Il y a une urgence, cela a été évoqué par Monsieur FEUGAS, il y a des conflits, les matières premières, on ne va pas les avoir comme cela et demain, se lancer là-dedans, je pense que c'est une erreur, franchement. Je pense que là-dessus, il va falloir travailler mieux sur les connaissances, savoir comment on peut pallier, et là Monsieur CAZABONNE, je vous réinvite à regarder ce qui se passe en particulier en Chine, et Monsieur FEUGAS aussi puisqu'il s'intéresse au MIT, celui-ci a travaillé aussi sur les super condensateurs, je l'ai déjà évoqué ici. Cela veut dire que l'on est sur du transport de point à point, et cela veut dire que l'on essaye de faire en sorte que les batteries soient avec d'énormes cycles de charge/décharge comme les condensateurs et qu'elles permettent justement de pallier toute cette problématique du stockage de l'énergie. Si on est en cohérence avec ce que l'on appelle les SmartGreen, on est dans une possibilité de produire de l'énergie à différents endroits du territoire, en fonction du contexte, solaire, éolien ou géothermique ou autre, biomasse, et à partir de là, on produit quelque chose, et on le donne directement à ceux qui en ont besoin.

Les circuits courts, il n'y a pas plus efficace surtout quand on sait que cela ne sert à rien d'aller chercher de l'énergie au plein centre du Mali. Je veux dire, à un moment donné, il va falloir aussi être cohérent avec cela. Il va falloir repenser d'où vient l'énergie et combien elle coûte en amont. Ici c'est pour encore une fois favoriser les guerres dans ces territoires, je suis contre, parce qu'encore une fois on voit que l'on n'aide pas, on prend et parfois on spolie et c'est très violent dans ces zones. Je suis favorable au contraire à cette recherche d'autonomie locale et qui permette justement de changer de société, avec une énergie encore une fois beaucoup plus abordable, bien moins chère et beaucoup plus disponible à tout le monde. Merci.

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH : Monsieur le Président, mes chers collègues. En l'absence de Madame Claudine BICHET, quelques mots si vous le permettez. Tout d'abord concernant les véhicules diesel, notre collègue Alain CAZABONNE régulièrement nous cite un rapport de l'Union européenne que je ne connais pas, mais je me suis renseigné par ailleurs, sur la comparaison des émissions de CO₂ entre les véhicules diesel thermiques, essence et les véhicules électriques. Et à chaque fois que j'ai lu des études très sérieuses et scientifiques, toutes montrent que les véhicules diesels et à essence émettent plus que les véhicules électriques en termes de CO₂, jusqu'à trois fois plus. Cela dépend de l'origine de l'électricité bien sûr. Les plus mauvais ce sont les véhicules polonais, c'est-à-dire que les véhicules électriques n'émettent que - 29% en moins par rapport au diesel et aux véhicules essence, et les meilleurs ce sont les véhicules suédois ou français, cela dépend de l'origine de l'électricité, suédois c'est -79%. Les véhicules électriques émettent bien moins que les véhicules diesels ou essence, tout compris. Je parle du cycle global des véhicules, fabrication et fonctionnement, que ce soit le véhicule diesel, essence d'un côté ou véhicule électrique de l'autre en tenant compte de la production du véhicule, de la production des batteries et du fonctionnement, tout compris, le cycle complet et le recyclage. Donc là, plusieurs fois, vous nous dites que c'est le diesel le champion du monde, ce que je vous dis, c'est que la grande majorité des études montre que ce n'est pas le cas en termes d'émission de gaz à effet de serre.

Concernant l'hydrogène et le projet Hydrogenia de Bordeaux Métropole Énergie qui est un projet démonstrateur, expérimental, qui permet de démontrer les potentiels d'utilisation de l'hydrogène, donc c'est important pour BME, et le défi d'utilisation de l'hydrogène est réel pour plusieurs raisons. Tout d'abord en termes de production. D'ailleurs l'usage premier, cela devrait être la décarbonation de l'industrie, c'est là et le premier gisement, cela a été dit, il faut que l'hydrogène soit vert, c'est-à-dire provienne d'énergies renouvelables, bien sûr. Mais également un autre usage de cet hydrogène principal, c'est le stockage de l'énergie, à savoir que l'on aura une partie importante d'énergies renouvelables majoritaires dans notre réseau, vous savez l'énergie renouvelable, cela varie en termes de production, donc il faudra stocker l'énergie, et l'hydrogène sera une des clés de voûte de ce stockage au niveau national et international. En termes d'usage, alors là, cela concerne plus la Métropole, évidemment on pense à la mobilité, plutôt sur les longues distances : le fret ferroviaire ou le transport maritime, mais également évidemment par exemple sur la mobilité puisque l'on va tester deux bus à hydrogène dans notre flotte, c'est encore expérimental. Les agglomérations qui se sont lancées, comme l'agglomération de Pau, montrent que ce n'est pas encore mûr comme technologie. Il faut quand même accompagner évidemment, mais c'est encore à tester, il y a encore des difficultés. À termes, peut-être les véhicules des particuliers, ce sera mûr pour des distances de plus de 300 km, mais vraiment l'hydrogène, on en est tous conscients ici, tous les scénarios de l'ADEME montrent bien que l'hydrogène n'est pas la solution, mais fait partie de la solution, et il faut vraiment d'abord réduire la consommation énergétique, donc augmenter l'efficacité énergétique, baisser les consommations énergétiques de moitié, de 50% des territoires pour atteindre la neutralité carbone en 2050, et puis monter dans le mix énergétique à plus de 70% les énergies renouvelables.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci de toutes ces précisions. Je crois qu'il faudra un rapport parlementaire. Monsieur SUBRENAT.

M. Kévin SUBRENAT : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Sur cette énergie, les feux passent progressivement au vert. Le Parlement européen avant-hier a validé la mise en place d'une taxe carbone aux frontières. Ils ont même inclus le shipping, les fameux transports maritimes que Clément ROSSIGNOL indiquait tout à l'heure comme très polluants, mais ils vont maintenant être inclus dans le fameux schéma de training des

gaz à effet de serre européen, ce qui est, je trouve, une excellente évolution. Aujourd'hui, c'est un petit peu quelque chose d'impuni, demain il va falloir regarder un petit peu de plus près comment ils polluent.

Si les feux passent au vert, localement, l'institution qui est un peu en avance et qui porte vraiment ce projet, c'est le Grand port maritime de Bordeaux. Ils ont le vrai souhait de développer et de faire un hub d'hydrogène, notamment au niveau de la Presqu'île d'Ambès. Sur mon territoire, c'est près d'un milliard d'euros d'investissements qui sont prévus, donc il y a quand même un vrai engouement de la part du port. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, lors de votre venue ou PTRD (Pôle territorial rive droite) de Lormont, il y a un vrai sujet, Monsieur le Directeur du port était venu présenter leur projet, leur stratégie. Néanmoins, ils n'y arriveront pas seuls. Il est absolument important, vital, nécessaire si on veut que cet hydrogène un jour soit créé et développé sur la Métropole. Il faut que la Métropole embraye le pas du port, suive également la Région pour pouvoir emporter aussi des appels à projets européens, parce que les fonds comme HDF qui a réussi à enlever, dépendent aujourd'hui essentiellement de l'Europe. Et malheureusement, je sens que là, il y a un certain engouement de certains élus, il y en a toujours qui font exception, mais globalement on a quand même une certaine volonté à développer l'hydrogène, le port était le 30 mars avec une grande réunion, un atelier de tous les projets autour de l'hydrogène. Il y avait un vrai sujet autour du Bat3, autour des bus, ce qui fonctionnait, ce qui ne fonctionnait pas, et le peu d'élus que j'ai vus ou que j'ai croisés n'étaient pas forcément les principaux concernés (M. CAZABONNE et M. CAZENAVE) et on aurait aussi voulu voir peut-être un peu plus de vos élus, Monsieur le Président, pour pouvoir porter politiquement cela.

Parce que c'est bien beau que l'on puisse passer des délibérations et que l'on injecte de l'argent, mais aujourd'hui, je vous l'ai dit ce qui manque au port pour qu'il puisse aller chercher des centaines de millions d'euros de subvention, parce qu'aujourd'hui cela se joue à ce niveau-là, ils sont bel et bien au niveau de l'État et au niveau de l'Europe. Donc il est important, Monsieur le Président, que ces projets-là soient aussi portés selon moi politiquement. Pour ce faire, c'est d'abord quelle stratégie politique on a sur l'hydrogène ? Est-ce que l'on va être un incubateur comme cela et proposer deux bus à hydrogène ? Sachant qu'à Pau, ils en ont beaucoup et que l'on sait déjà que techniquement, cela fonctionne. Alors certes, on va prouver aux élus que cela marche bien sur la Métropole, mais est-ce vraiment un sujet que de vous prouver que technologiquement cela fonctionne, alors qu'ailleurs on a l'a mis en place. Vous allez en Allemagne, vous avez déjà des trains à hydrogène, je suis forcément pour que l'on commence à l'injecter un petit peu dans notre réseau des bus, mais je pense que cela doit passer par la commande publique et ce serait notamment nos Bat3, ce serait aussi les bennes à ordures, ce serait aussi tous nos réseaux de bus qui sont au GNV. Si demain, on les transformait ou on proposait à nos prestataires de les transformer, cela donnerait un vrai signal à ces industriels-là parce qu'aujourd'hui, produire de la matière, ce n'est pas trop sorcier, on y arrive. La question, c'est pour quelle consommation, on a un gisement, on peut développer des usines pour produire x kilos par jour. Maintenant la consommation finale n'est pas encore très connue. On a donc prix qui varie entre 9 et 10 euros, et pour les plus ambitieux, le descendre à moins de 2 euros du kilo. Donc il y a un vrai sujet là-dessus et pour moi, la commande publique doit aider au développement de cette filière. C'est comme à la rigueur, si on doit investir aussi un peu d'argent et de temps, c'est le développement des stations-service. Là, on va en créer une. Il faudrait qu'elles soient ouvertes à tous et notamment aux camions.

Il y a un vrai sujet. La Métropole possède du foncier, je pense qu'il faut avoir une vraie stratégie comme on a eu pour les bornes électriques ou comme on va avoir pour les bornes électriques, parce qu'il y a encore certains territoires qui sont presque orphelins. Il serait nécessaire d'y réfléchir pour avoir un maillage territorial cohérent de ces futures stations-service à hydrogène, donc il faudrait vraiment identifier les terrains et ensuite nouer des partenariats avec des partenaires privés. J'ai entendu ce que vous avez dit en préambule de

notre Conseil métropolitain comme quoi vous pensez que l'emploi et les collectivités et les entreprises peuvent travailler de concert, mais typiquement, quand on a plusieurs centaines de millions, voire milliards d'euros d'investisseurs privés, la Métropole n'a pas forcément besoin de se déplumer pour aller les aider. Donc j'ai une vraie réflexion là-dessus, Monsieur le Président, quelle est notre vraie stratégie sur l'hydrogène à court, à moyen et à long terme ?

M. le Président Alain ANZIANI : Je ne vois plus de demande de parole. Si, Madame DE FRANÇOIS bien sûr.

Mme Béatrice DE FRANÇOIS : Bien sûr effectivement, c'est certainement une partie de l'avenir de l'hydrogène, mais il ne faut pas oublier aussi qu'il faut les agréments pour faire circuler les bus, les camions et autres. Pour l'instant, nous ne les avons pas partout, et puis nos Bat3 le sont certainement aussi, les trois prochains que nous achetons sont à hydrogène aussi. Simplement pour cette précision-là, Monsieur le Président.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Qui vote contre ? Monsieur MORISSET.

Qui s'abstient ? Personne. La délibération est adoptée.

Le vote électronique :

Pour : 95. pour.

Abstention : 1.

La délibération est adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame BICHET, Madame MELLIER, Monsieur RUBIO, Monsieur BOBET, Madame CURVALE, Monsieur MANGON, Monsieur TROUCHE

On passe à la suivante.

Mme Andréa KISS : Toujours dans la délégation de Madame BICHET, c'est la délibération n° 34 qui concerne un avenant pour toutes les DSP réseaux de chaleur, afin d'intégrer une clause relative au respect des principes de la République.

Mme BICHET

(n°34) Réseaux de chaleur - Avenants à toutes les DSP relatives aux réseaux chaleur pour intégrer une clause relative au respect des principes de la République conformément à la loi - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je voterai contre, en particulier parce que l'on peut voir dans cette loi quelque chose de bénéfique, et tout cela sur la base de la

laïcité, donc il y a le respect des choses, mais il ne faut pas que ce soit condescendant et heurtant sur les opinions politiques et les opinions religieuses, c'est ce qui a été évoqué dans la délibération.

Mais, il y a encore une autre notion qui est beaucoup plus insidieuse, c'est que vis-à-vis du Code du travail, il y a finalement une autorité supérieure qui se met en place et qui permet d'avoir un jugement qui prend de la hauteur sans passer par les protections du salarié. Cela peut induire des choses qui sont quand même assez graves vis-à-vis du Code du travail, parce que sous prétexte que cette loi est en place, de façon subjective la hiérarchie pourrait prendre en fait le pas, pour mettre de côté certaines personnes. Même si c'est écrit dans le contrat, je pense que c'est bien de noter que vis-à-vis des entreprises, cela va jouer un rôle à terme.

Cela me permet aussi de rebondir parce qu'on est sur un des articles de cette loi. Sur un des autres articles, l'article 49, il y a énormément de contestations de cette loi, c'est la fameuse loi de séparatisme, il faut appeler un chat un chat. Et cela avait déjà fait débat, et là cela continue d'en faire, il y a vraiment des requêtes pour que l'article 49 soit retiré. Je vais un peu sortir du sujet, mais il n'empêche que c'est bien que cela fasse partie du débat, parce que je pense qu'à la rentrée prochaine, les Maires des communes de Bordeaux Métropole seront concernés. C'est celui de l'école à la maison sur lequel à un moment donné a été amalgamé par le Gouvernement le fait qu'il peut y avoir un comportement déviant dans les familles qui faisaient l'instruction chez elle, et pourtant on peut dire qu'une majorité de gens font de l'instruction famille de façon complètement hors du schéma religieux. Il n'y a pas de logique de terrorisme interne et ainsi de suite, c'est vraiment pour le bien de l'enfant, l'intérêt supérieur de l'enfant et encore une fois, on voit que les droits de l'homme ont été attaqués, puisque l'article 26-3, je le rappelle, c'est que les parents ont par priorité le choix de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. Je pense que de ce côté-là, il est important de ne pas restreindre les libertés fondamentales, car c'est affaiblir les droits, l'état de droit et céder à l'obscurantisme interne. Je plaide pour toutes ces associations et ces collectifs, j'en citerai au moins deux, c'est-à-dire l'Association des enfants d'abord et l'Union nationale pour l'instruction et l'épanouissement, qui réclament un véritable débat public pour réellement remettre en cause cette loi, qui a fait trop d'amalgames sur la différence entre d'un côté l'instruction famille et de l'autre côté la radicalisation. C'était juste que je souhaitais mettre en débat quelque chose qui sera sans doute très sérieux à la prochaine rentrée. Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur DUPRAT.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais ce que je viens d'entendre me demande d'intervenir. Je fais partie du Comité départemental de l'Éducation nationale et on voit monter en Gironde de plus en plus d'instruction à domicile. Bien sûr, tout le monde pense naïvement qu'il ne s'agit que d'instruction religieuse, ce n'est pas que cela, loin de là. Il y a de l'instruction qui se fait en dehors des règles de la République. Certes les parents peuvent choisir l'éducation de leurs enfants, mais l'éducation doit se faire dans les règles de la République. Pour être allé visiter sur ma commune des écoles à domicile, puisque c'est le rôle d'aller vérifier que tout se passe bien en présence d'éventuellement l'inspectrice ou l'inspecteur de circonscription de façon à voir, il y a une dérive qui est aujourd'hui liée à un système complotiste. Et on est en train d'inculquer, par ce biais-là, à un certain nombre d'enfants, des choses. Et je dis que tout cela est très grave, parce qu'il n'y a rien de mieux que l'école de la République qui mélange les enfants, quelles que soient leurs origines, quelles que soient leurs races, quelles que soient leurs croyances, et je trouve qu'aujourd'hui, un certain nombre d'écoles qui se font à domicile font prendre un risque pour demain aux enfants. Alors je veux bien que l'on ait un débat, mais attention à ce débat de ne pas faire croire aux gens que l'on fait n'importe quoi. Je

lance une alerte sur ce sujet. Monsieur MORISSET, vos propos sont dangereux pour l'éducation des enfants.

Intervention écrite M. POUTOU

Il s'agit de l'application de la loi « séparatisme » donc d'une obligation légale. Nous précisons que nous sommes en profond désaccord avec cette loi. Une loi d'ailleurs qui dont l'abrogation est revendiquée par la majorité PS-EELV-PC dans son programme de la Nupes. Nous pensons que qu'il y a un aspect positif, celui qui impose que les DSP « Traitent de façon égale toutes les personnes, en particulier les usagers du service », c'est une protection pour les salarié-es. Par contre, le fait que les DSP et ses salarié-es « s'abstiennent de manifester leurs opinions politiques ou religieuses » nous posent problème car la pratique et l'ambiance réactionnaire et islamophobe de la période a montré que les personnes musulmanes sont plus particulièrement visées et risquent de fait le licenciement si par exemple les femmes employées portent un voile. Il ne s'agit pas du tout de l'application des principes de la laïcité qui ne s'impose qu'à l'Etat et aux fonctionnaires. Plus largement, les principes de la république dont il est question sont discutables car favorisent les discriminations au lieu de les combattre et ne favorise en rien la liberté de croyance ou de pratique.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Je ne vois plus de demande de parole. Je passe au vote. Qui vote contre ? Monsieur MORISSET.

Qui s'abstient ? Personne.

La délibération est adoptée.

Le vote électronique :

Pour : 100.

Contre : 1.

Merci.

Majorité

Contre : Monsieur MORISSET

On passe à la délibération suivante.

Mme Andréa KISS : Il s'agit de la délégation de Céline PAPIN, l'affaire n° 46 et le contrat des nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de communes de Montesquieu.

Mme PAPIN

(n°46) Bordeaux Métropole - Contrat de nouveaux équilibres de coopération territoriale avec la Communauté de communes de Montesquieu - Décision - Autorisation

Madame Céline PAPIN présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Je pense qu'il y a Métropole communes qui demande la parole.

M. Patrick BOBET : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, saluer le travail de cette délibération, cela représente beaucoup de travail, je crois que c'était extrêmement bien fait, c'est la première remarque.

La seconde, c'est qu'il faut peut-être penser à travailler plus en fonction à la fois des territoires, des enjeux et de certains périmètres. Vous nous proposez que soit décliné un périmètre de proximité, je l'entends tout à fait. Nous l'avons déjà initié il y a trois ou quatre

ans, c'est une première chose. Un périmètre un peu plus large peut-être avec certaines villes ou départements. Mais cela me paraît peut-être un peu compliqué. On a des choses à apprendre de nos villes, même si cela est un peu contesté parfois ici, mais des villes dans une proximité relative restent des villes abordables. On peut se rendre visite assez facilement et surtout on peut se contacter et faire des échanges intéressants.

Et puis la troisième échelle, c'est l'échelle beaucoup plus large, nationale, voire internationale, de métropole à métropole, cela me paraît aussi important d'échanger. C'est pour que l'on ne perde pas ce fil-là. La proximité immédiate, c'est parfait bien sûr, mais je crois que cela ne peut pas suffire en aucune manière. On est heureux d'apprendre au détour d'une délibération comme celle-là que nous aurons peut-être la CDC Montesquieu dans la régie de l'eau métropolitaine, nous sommes heureux de l'apprendre. Il faudra peut-être que la régie fonctionne bien avant de leur proposer d'entrer dans notre régie quand même, ce n'est peut-être pas tout à fait le cas encore dans les prévisions. Merci. En tout cas, je félicite le travail qui a été fait bien évidemment.

M. Jean-Marie TROUCHE : Merci Monsieur le Président. Dans les bonnes idées de coopération avec la Communauté de communes Montesquieu, je lis qu'il y a entre autres le fait d'étudier la faisabilité et le financement d'un rabattement vers le bus express Pellegrin, Thouars, Malartic à Gradignan. Je voulais simplement mentionner que sans étude et sans financement additionnel, cela aurait été fait directement avec une solution de rabattement en provenance de la CCM, évitant la traversée de zones d'habitation vers l'extension de la ligne B du tram et le parking relais prévu au terminus de Beausoleil. Tout ceci était complètement intégré dans le projet. Merci.

M. Marc MORISSET : Merci Monsieur le Président. Je vais m'abstenir, pourquoi ? J'y vois une forme de maintien ou de fichage des habitudes plutôt que de chercher une évolution même s'il y a toujours du débat dans chacun des territoires, mais là on met un accord. C'est un contrat, donc on est toujours sur les mêmes schémas et on va essayer de les rendre efficaces ou on va essayer de leur trouver quelque chose de cohérent, de mutualisé et ainsi de suite, mais on n'évolue pas forcément. J'invite à proposer un décalage, c'est-à-dire d'essayer de dire qu'à un moment donné, encore une fois, pourquoi ne faisons-nous pas, avant, des Maisons de la citoyenneté entre les territoires ? En maintenant les compétences de chaque territoire pour que cela ne déborde pas parce qu'il pourrait y avoir plein de sujets sur les boîtes à idées ou sur les boîtes à débat. Mais il n'empêche que la Maison de la citoyenneté par territoire ou inter-territoires, je pense que cela aurait du sens pour essayer justement de travailler sur peut-être plus tard une contractualisation. Quelque part on pourrait améliorer en amont encore plus nos façons de penser en fonction justement d'un schéma complètement différent, avec des gens qui arrivent d'un milieu encore peut-être plus rural, avec des solutions beaucoup plus simples et autres. C'est là-dessus que je voulais intervenir.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Madame PAPIN.

Mme Céline PAPIN : Si vous le permettez, juste quelques éléments de réponse très brefs aux différentes interventions.

Sur le sujet de la citoyenneté, sachez que c'est un sujet qui est également abordé dans le cadre des coopérations puisque par exemple, il y a des échanges entre les conseils de développement du Libournais et notre conseil de développement sur des sujets, sur des politiques métropolitaines, comme la ZFE (Zones à faibles émissions).

Sur l'intervention de Monsieur BOBET sur la question des différentes échelles, en l'occurrence j'ai cette chance d'avoir plusieurs portefeuilles dans ma délégation sur

notamment l'international, les échanges à l'échelle internationale sont aussi : très actifs. J'étais il y a quelques jours à Euro Cities pour représenter la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole, dans le cadre d'échanges avec les grandes métropoles européennes et notamment sur les 100 villes climatiquement neutres. Cela me permet d'indiquer que Bordeaux Métropole a été sélectionnée dans les 100 villes et agglomérations européennes pour cette grande ambition de neutralité carbone.

Donc, on travaille bien à toutes les échelles.

Puis, également, une réponse à la question territoriale, notamment les territoires limitrophes. Comme je l'ai indiqué en commission, ce contrat de coopération sera abordé, notamment lors d'une conférence territoriale du secteur effectivement sud de l'agglomération, puisque bien évidemment les communes limitrophes en bordure directe de la communauté de communes de Montesquieu ont vocation aussi à travailler conjointement avec nous sur ce sujet-là.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur MORISSET.

Oui, Nathalie LACUEY, vous n'avez pas voté. Et vous ne m'avez peut-être pas entendu.

Pour : 99.

Abstention : 1.

La délibération est adoptée.

Unanimité des suffrages exprimés

Abstention : Monsieur MORISSET

On change de délibération.

Mme Andréa KISS : Merci. Délibération n° 53, dans la délégation de Monsieur Patrick PAPADATO qui concerne un fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine à Mérignac dans le cadre du règlement d'intervention nature.

M. le Président Alain ANZIANI : Alors, Monsieur PAPADATO.

M. PAPADATO

(n°53) Mérignac - RI Nature : Fonds de concours pour l'acquisition d'une ferme urbaine - Contrat de co-développement 2021-2023 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. Pierre HURMIC : Merci Patrick PAPADATO. Monsieur MORISSET a demandé la parole. Avec la sobriété qui convient à ce type de délibération, j'attire votre attention sur le fait qu'il est 16 heures 15, Monsieur MORISSET et que je vous appelle à une forme de sobriété, persuadé que ce mot a du sens pour vous.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur HURMIC. Bien sûr que cela a du sens. Je vais le prouver, je vais essayer d'être justement très sobre dans mon intervention. Cela a été fait exprès pour que l'on parle plus de ce sujet. Donc, oui, Monsieur PAPADATO, je suis très content de vous féliciter. Je parle simplement d'une proposition. On a parlé de pédagogie. Est-ce que l'on peut aller un peu plus loin dans la pérennité du projet ? Que cela devienne

une école, à côté il y a un bâtiment qui peut être intéressant, il y a aussi du foncier qui est intéressant et qui est libre. Cela permettrait de faire quelque chose d'encore plus ambitieux, tel que l'on pourrait s'y attendre sur la Métropole.

Voilà, merci de votre écoute.

Intervention écrite de M. POUTOU

Pour la création et la multiplication des fermes urbaines, de reprendre du foncier pour multiplier des zones de maraichages, d'agriculture urbaine, ainsi une réappropriation de l'espace, pour accroître les zones vertes mais aussi bien sûr pour développer l'autonomie alimentaire.

Et puisqu'il est question des cantines dans les crèches, nous voulions préciser qu'il nous semble utile et nécessaire de recréer des cantines dans tous les groupes scolaires (écoles, collèges et lycées) avec des cuisinières-cuisiniers, avec du personnel de service, ravitaillées par des circuits courts et des structures comme la ferme urbaine. En évitant le plus possible la centralisation, ça renforcerait la qualité de l'alimentation et en même temps ça redévelopperait l'emploi mais aussi renforcerait les collectifs dans les services publics. Ça nous semble une perspective intéressante à envisager et discuter.

M. Pierre HURMIC : Merci. Je mets au vote cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Lé délibération est adoptée. Le vote électronique :

Pour : 96.

Non vote : 3

Unanimité

Mme Andréa KISS : Nous passons à la délibération n° 55 : la mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion de la faune susceptible d'occasionner des dégâts, dans la délégation de Patrick PAPADATO.

M. PAPADATO

(n°55) Mise en place d'une stratégie métropolitaine sur la gestion de la faune susceptible d'occasionner des dégâts - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Monsieur CUGY.

M. Didier CUGY : Merci, Monsieur le Président. Comme l'a évoqué notre collègue, Patrick PAPADATO, notre collectivité est régulièrement interpellée par les dégâts causés par les sangliers. Nous sommes dans une situation qui nous impose d'agir à la fois comme propriétaires fonciers, mais aussi comme ayant à subir les dégâts causés par ces animaux. On ne peut aussi faire que référence au coût de remise en état suivant ces dégâts, comme au niveau du parc cimetière de Mérignac, vous le savez probablement beaucoup mieux que moi.

Le Code général des collectivités territoriales impose aux maires de prendre toutes mesures nécessaires à la destruction d'espèces à même d'occasionner des dégâts, sous contrôle de la Préfecture. Dans son projet d'arrêté 2021-2022 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, la Préfète autorise pour la première fois l'usage de pièges de première catégorie, ce qui est une avancée. Le principe de réalité nous rappelle que la surface des terres agricoles qui était importante, s'est maintenant retrouvée réduite de plus de 12 millions d'hectares, et que les agriculteurs qui sont traditionnellement des chasseurs ne représentent plus aujourd'hui que 2,5 % de la population.

Dans le même temps, les friches agricoles favorisent l'explosion de la population de sangliers, qui s'est trouvée multipliée par 25 depuis quelques dizaines d'années. Il est donc illusoire de penser que les solutions traditionnelles, reposant sur les battues et le piégeage, restent efficaces pour assurer la régulation des sangliers. L'appel à la recherche scientifique est donc un vrai apport pour innover sur une problématique pour laquelle les solutions traditionnelles ne fonctionnent plus, en apportant les éléments de diagnostic et d'évaluation, avec notamment la mise en œuvre des études télémétriques. Merci.

Mme Béatrice SABOURET : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais faire court et je vais faire simple. En fait, que vient faire cette délibération dans l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain ? C'est la question que je pose. Que vient faire ce sujet qui ne relève pas de la compétence de la Métropole, Monsieur PAPADATO l'a d'ailleurs dit, mais plutôt du pouvoir de police du maire et des services de l'État ?

Ce matin, quand on a conclu la séquence sur les intempéries, vous avez vous-même dit à ce sujet, Monsieur le Président, que la Métropole ne pouvait pas non plus intervenir sur tout. Alors à plus forte raison, sur un sujet comme celui-là, c'est encore moins compréhensible. D'autant que vous proposez, en fait, une énième étude, alors que d'autres existent ou sont en cours (c'est précisé dans la délibération) et alors que des travaux sont déjà menés avec la Fédération des chasseurs ou les services de l'État, qui proposent des solutions opérationnelles pragmatiques, qui peuvent évidemment être étendues, ce n'est pas exclusif. Mais il y a déjà des actions qui sont menées, qui vont à la fois à la sensibilisation des propriétaires, mais également à la diminution de la déprise agricole ou encore la pause de cages, de clôtures, etc. Dans tous les cas, des exemples précis, opérationnels, d'actions qui sont en cours.

Ce matin, on parlait de baguette magique, c'est à croire qu'elle a été trouvée, parce que pour cette étude vous engagez à dépenser 50 000 euros, je veux dire la bagatelle de 50 000 euros, ce que nous avons voté tout à l'heure pour la Banque Alimentaire ou les Restaurants du cœur, qui font sens dans cette délibération-là. Mais 50 000 euros pour une étude dont les livrables concrets, j'insiste bien, les livrables concrets attendus sont extrêmement flous ... Ce n'est pas une vue de l'esprit. Je vais citer les termes qui sont précisés dans la délibération, cette étude va permettre de, je cite : « développer un observatoire, mener une réflexion, organiser des ateliers de médiation scientifique, produire une synthèse et une analyse de l'ensemble des études déjà parues ». On n'est pas sorti de l'auberge. Concrètement, le sujet est un vrai sujet, nous ne le minimisons pas, mais quelle action concrète prenons-nous rapidement pour éradiquer ce fléau, d'autant que ce n'est pas fini ? Ce n'est que dans trois ans que l'étude produira son résultat. Autant dire que le sanglier n'a pas de souci à se faire, il peut continuer à galoper ou à labourer tranquillement. C'est d'ailleurs à croire que c'est le but.

Plus sérieusement, tout ceci n'est pas sérieux. Je crois que le fléau que l'on est en train d'évoquer est trop important pour qu'on ne le traite pas et qu'on ne remette son traitement aux calendes grecques, en tous les cas, trois ans, ce qui est très loin. Ce que l'on propose,

c'est de nous mettre simplement autour de la table avec les acteurs qui sont compétents, c'est-à-dire à la fois la Fédération de chasse, mais également les professionnels du gibier, pour trouver des solutions qui sont rapides, efficaces et sans attendre. Ne pas attendre trois ans, mais le faire dès maintenant.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe Métropole communes votera contre.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. On va vous donner les réponses. On a beaucoup hésité, c'était une délibération qui avait été retirée du dernier Conseil. Mais on a beaucoup vérifié, on a beaucoup travaillé, on a approfondi, on a considéré que c'était nécessaire.
Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, **Monsieur le Président**. Je suis un peu touché par rapport à ces propos. Je trouve cela assez dur. En attendant, on parle de vivants, et il faut faire avec. On est entouré de nature. On est dans une Gironde très boisée, et évidemment quand le Premier adjoint de **Monsieur DUPRAT** m'a posé la question, quand j'étais en campagne législative, pour ou contre la chasse, je lui ai répondu très clairement : « Je suis favorable à la réintroduction des prédateurs ».

M. le Président Alain ANZIANI : Cela n'a rien à voir. Je pense que ce n'était pas le sujet des législatives. Monsieur, je pense que vous vous trompez complètement.

M. Marc MORISSET : En tout cas, on voit qu'il faut travailler avec les gens qui sont sur le territoire. Encore une fois quand on est déjà avec un échec et que l'on a des gens qui profitent de la manne de faire de la viande, comme on appelle les viandards, avec de la chasse, tout simplement parce qu'il y a des gens qui ont des intérêts à ce que ce soit prolifique et que cela fasse des dégâts parce que derrière, évidemment, il y a de l'argent à se faire. Donc, je crois qu'il faut vraiment travailler en amont sur les gens qui sont sur le territoire, et surtout avec des collectifs et des associations, donc des habitants qui sont sans conflit d'intérêts. S'ils sont toujours avec la logique de dire : « Je vais me faire un bon rôti ce soir », cela ne colle pas. Il faut travailler en amont sur la réintroduction des prédateurs et aussi sur l'intelligence collective, c'est-à-dire sur le fait qu'il y a des propriétaires qui ont des capacités à éviter que les gibiers rentrent dans leur territoire. Il y a des solutions à apporter et il y a des choses qui se font sur un territoire et pas sur d'autres. Et là, encore une fois, on voit que l'on manque de discussion, et je pense que c'est ce qui est un petit peu l'objet de cette délibération, c'est de savoir comment on va travailler sur cette stratégie. Je pense qu'il y a vraiment beaucoup de choses à faire.

En même temps, j'é mets juste une alerte. Là, je ne veux pas aller dans le sens des Gouvernements précédents, mais il faut savoir quand même qu'il a été mis en place une loi qui autorise l'usage des fusils silencieux, je dis bien, pour l'usage de la chasse. Là, j'y vois un danger, en particulier, sur le fait que l'on va pouvoir les chasser de façon encore plus stratégique, c'est le terme, à proximité des habitations, avec encore plus de danger. Parce qu'il y a déjà des accidents chez des chasseurs, et là, cela va être avec les habitants. Donc, je pense que de ce côté-là, il faudra aussi travailler sur la stratégie du danger. Le danger ne vient pas que de l'animal, il vient aussi de l'être humain et de l'usage des armes.
Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. **Madame CURVALE**.

Mme Laure CURVALE : Monsieur le Président, chers collègues, dans ce que nous venons d'entendre, il y a un ensemble de contradictions. D'un côté, on nous présente l'augmentation et la prolifération des sangliers comme un fléau, *a priori* comme une calamité que l'on a du mal à maîtriser, tout en nous disant qu'il y a déjà des travaux, il y a déjà des actions, c'est opérationnel, c'est concret, il suffit de se mettre autour de la table et encourager rapidement.

Bien entendu, il y a déjà des solutions qui sont appliquées que l'on connaît par la chasse, le piégeage, d'autres solutions autour du travail avec les clôtures, mais en tout cas beaucoup de ces solutions sont d'un ordre purement curatif et pas préventif. D'ailleurs c'est ce qu'indique le descriptif de ce projet de recherche, on est souvent sur du court terme et face à un phénomène, le descriptif du projet le rappelle aussi, où les facteurs d'augmentation de cette population sont justement multiples et méritent que les travaux qui sont en cours soient poursuivis. On est passé d'environ 30 000 sangliers tués dans les années 70, à aujourd'hui plus de 800 000. En Gironde, c'est à peu près 12 000. Voilà les indicateurs que l'on peut avoir pour suivre cette prolifération des sangliers, à la fois due à des hivers plus doux et effectivement à des modifications des pratiques de chasse, à la déprise agricole, à des cultures comme celle du maïs, etc. Encore une fois, les facteurs sont multiples et appellent des solutions multiples et surtout des solutions concertées.

Nos communes se sont transformées, et là où auparavant à la lisière de nos communes, on avait finalement d'autres modes d'habiter et d'autres cultures, et bien aujourd'hui, ce n'est plus possible parce qu'il y a des lotissements. Il y a des solutions qui sont létales, mais qui ne sont plus acceptées par la population. L'apport d'un regard d'expert avec la distance nécessaire va permettre justement aux communes qui sont concernées, et qui sont demandeuses, d'identifier de manière partagée un panel de solutions préventives, et là, cette fois-ci, dans le moyen et dans le long terme (les clôtures, la remise en culture de friches, la gestion des fossés, etc.) pour arriver à définir un plan d'action le plus complet et de plus long terme.

Je laisserai Monsieur le Vice-président Patrick PAPADATO revenir sur la question du montant financier et du travail qui a déjà été engagé avec les communes, parce qu'en fait, si aujourd'hui nous voyons cette délibération, c'est parce que ce sont les communes qui en ont fait la demande. Je le laisserai préciser.

Donc, le fait de travailler avec des sociologues, des écologues et toute sorte d'acteurs, c'est aussi une façon de réinterroger finalement notre relation à cette faune sauvage pour arriver à envisager les meilleures manières de cohabiter à l'avenir, et je terminerai un petit peu comme dans une bande dessinée, tout ne se finit pas forcément par un grand banquet avec de la musique, et vous connaissez, la suite des sangliers rôtis.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, mes chers collègues, heureusement que l'on est en fin de ce Conseil, parce que l'on entend des choses qui sont quand même stupéfiantes. On a l'impression que ce phénomène des sangliers démarre, alors que cela fait dix ans que nous le subissons. Si vous me permettez, Monsieur le Président, je vais vous faire une proposition pour vous éviter de gaspiller de l'argent. La première partie de cette étude, je vais vous la raconter, et comme cela vous n'aurez à payer personne, si ce n'est l'indemnité que vous me versez tous les mois.

Tout ceci n'est pas arrivé naturellement. En 1999, notre département a subi une tempête qui porte le nom de Lothar et qui a détruit un certain nombre d'élevages dans le Médoc, qui étaient des élevages hybrides, constitués de sangliers qui avaient été coupés avec des cochons. En 1999, il fallait rétablir l'électricité. Il fallait desservir les gens, les routes, et personne ne s'est occupé de récupérer ces sangliers qui sont partis dans la nature, si je puis

dire, très contents de ne plus être enfermés dans les grillages. Comme il s'agissait d'animaux hybrides, qui étaient destinés à l'élevage, ils ont eu une prolifération beaucoup plus importante. Permettez-moi de rentrer un peu dans le détail. Lorsque les laies étaient tout à fait naturelles, elles avaient habituellement une portée par an, mettaient bas environ cinq ou six petits marcassins, il en vivait deux au maximum du fait des conditions qui existaient. Or, là, avec ces animaux hybrides, on est passé à deux portées par an de cinq sangliers, ce qui fait que cela a été exponentiel de deux par an, on est passé à dix, et ainsi de suite, et cela s'est multiplié.

Il n'y a pas eu forcément de territoires moins importants. Je rappelle quand même qu'à la suite de la tempête de 1999, beaucoup de forêts ont été nettoyées. Elles ne sont pas toutes en mauvais état. Et, aujourd'hui, les sangliers se rapprochent de plus en plus parce qu'ils trouvent de la nourriture. Et comme ils trouvent de la nourriture, et bien, cela se prolifère, etc., c'est ce que l'on appelle le système de la nature. Puis, je rappelle qu'il y a beaucoup de gens ici, dans cet hémicycle, qui sont les promoteurs de la diversité et de la biodiversité. Les sangliers, c'est de la biodiversité. Elle est moins sympa qu'un chevreuil ou autre chose, mais c'est de la biodiversité, comme les serpents, etc., même si ce n'est pas forcément agréable.

Aujourd'hui, depuis dix ans, on tente de réguler ces populations. Alors, évidemment, on peut toujours aller mettre le curseur en caricaturant ce que peuvent être les chasseurs. J'ai même entendu des histoires économiques, mais non, les chasseurs, je vous rassure, ils ne vendent pas la viande. Pour la plupart, elle est échangée entre eux. Il n'y a pas d'économie dedans, si ce n'est acheter peut-être moins souvent au supermarché leur nourriture, mais cela ne va plus loin que cela. Il y a aussi des piégeages, et puis il y a aussi les endroits où ils peuvent rester et où ils n'embêtent forcément personne. Alors, que l'on aille chercher le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) pour expliquer ce que je viens de vous expliquer, pourquoi pas. Aujourd'hui, les populations qui sont victimes dans leur jardin (puisqu'ils y rentrent, ils ne s'arrêtent plus à une clôture, ils utilisent même des fossés pour pouvoir rentrer) nous demandent d'intervenir et de diminuer le nombre, pas de l'éradiquer, mais de diminuer le nombre.

Alors, oui, on a commencé à travailler. J'ai quelques-uns de mes élus qui ont assisté aux premières réunions. Heureusement qu'ils étaient en visioconférence, parce que je peux vous dire qu'on entend des choses absolument phénoménales. J'étais aussi en visioconférence, je me suis calmé, j'ai quitté la salle, j'ai fait un tour dehors, et je suis revenu. Parce que j'ai entendu des choses ... Vous ne vivez pas avec. Donc, vous ne pouvez pas évoquer des choses quand vous ne vivez pas avec. Nous, on les voit presque tous les jours. On sait comment cela se passe. Posez les questions aux gens qui sont sur le terrain, qui les vivent au quotidien, ils vous expliqueront, mais franchement, la comparaison de tout à l'heure ... Est-ce que vous pensez un seul instant que les gens qui nous regardent en ce moment, les gens qui vont lire les comptes rendus vont se dire : « Ils mettent autant d'argent pour étudier la vie des sangliers que pour donner aux Restos du cœur. » Il n'y a pas quelque chose qui vous choque là-dedans ? Franchement. Moi, cela me choque. Je préférerais que l'on prenne une partie de cet argent, que l'on donne 10 000 euros aux Restos du cœur, 10 000 euros de plus à la Banque Alimentaire et que l'on se mette tous autour de la table avec de l'intelligence collective, et que l'on n'aille pas forcément dépenser cette somme-là.

Quand je pense qu'il y a quelque temps, vous nous demandiez, Monsieur le Président, que pour que les petites communes aient moins de frais de mutualisation, nous répartissions les sommes entre nous, et on était sur une somme dérisoire. Et là, tout d'un coup, on trouve 50 000 euros pour pouvoir faire cette étude. On va voter contre, je pense qu'en plus, cela ne sert à rien. Quelles que soient les associations, qu'elles soient de chasse ou pas de chasse, peu importe, tout le monde a son mot à dire. On les met autour de la table, on les fait travailler et on évite de dépenser ces 50 000 euros. Mais je pense aujourd'hui que la race du sanglier

n'est absolument pas en danger, je vais même vous dire, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont des naturalistes, elle est en surpopulation. Si on ne la régule pas, on va faire en sorte que la maladie s'introduise parmi eux, et on aura de la mortalité par maladie, ce qui n'est pas mieux parce que cela se transmettra à d'autres animaux. Donc, soyons raisonnables. Peut-être qu'il suffirait de retirer cette délibération et de discuter un petit peu encore, sinon, nous, on votera contre. Je ne sais pas ce que feront les autres, peu importe, mais c'est de l'argent gaspillé.

Merci.

M. le Président Alain ANZIANI : Je suis très impressionné par votre culture du sanglier, qui ferait pâlir un Corse. Ce ne sont pas les mêmes, en Corse les sangliers mangent les chiens.
Madame BOST.

Mme Christine BOST : Ce n'est pas facile parce qu'en même temps, on tombe un petit peu dans la caricature dans certains propos.

On a un problème de plus en plus important. Je partage l'analyse de Christophe DUPRAT, mais on vit avec. Nous aussi, dans la zone maraîchère, dans nos communes, on vit avec, mais on vit de plus en plus avec. Donc, on voit bien qu'il s'est produit quelque chose. Au départ, on va dire les choses très franchement, j'étais aussi un peu interrogée par cette étude. On en a beaucoup discuté avec Patrick PAPADATO. J'ai également, comme vous, rencontré la personne qui aura la charge de la recherche et le géographe qui l'accompagne. On a pu avoir une présentation exhaustive des attendus de l'étude, et très honnêtement, j'étais un peu rassurée parce que l'on n'est pas dans une étude hors-sol, on est dans une étude, Monsieur PAPADATO l'a dit, avec des points d'étape tous les six mois et avec des actions. Et parmi les actions, il y a effectivement la question de la régulation des populations, le piégeage, la chasse. On a la Fédération départementale de la chasse qui doit être un de nos partenaires. Vous connaissez le problème que je rencontre sur la commune ? C'est que je n'ai pas de chasseurs. J'en ai quelques-uns, ils ont 75 et 80 ans de moyenne d'âge. C'est un peu compliqué pour les mobiliser. Donc, on a besoin de la Fédération de chasse pour être un partenaire auprès de nous. Quand je dis, c'est de la caricature, la délibération, la proposition, elle ne dit pas : « On ne va pas réguler les populations. » Elle dit : « On va étudier le comportement des populations. On va trouver des solutions pour accompagner et essayer de faire en sorte que les désagréments soient moins importants ».

J'ai été rassurée. Alors, 17 000 euros par an, c'est certain que c'est une somme, mais j'ai envie de dire à Madame SABOURET : « Je suis d'accord avec vous ». Pourquoi l'État ne nous accompagne pas ? Pourquoi l'État ne finance pas ? Pourquoi la recherche n'a pas les moyens de faire de la recherche justement sur ces thématiques-là ? Je vous pose la question sincèrement. Votre propos et votre désignation un peu « à la kalach » de cette délibération me scandalisent un peu, parce que regardons devant notre propre porte, quand même.

Et aujourd'hui, Monsieur Patrick PAPADATO le dira peut-être ou peut-être qu'il aura la pudeur de ne pas le dire, mais je vais le dire. Les plus grandes difficultés que l'on a aujourd'hui, c'est d'avoir les retours de certains services de l'État, pour pouvoir mettre les cages à piégeage. Cela, c'est quand même un petit souci aussi. On pourrait avoir des actions qui seraient déjà en place, et qui seraient beaucoup plus efficaces et multiples sur le terrain, mais aujourd'hui, il y a une certaine forme d'inertie pour avoir certaines autorisations. J'espère que cette démarche de recherches-actions, nous permettra, alors peut-être l'année prochaine, dans deux ans, dans trois ans, mais en tout cas de prendre en charge cette problématique qui va au-delà de contraindre certaines de nos populations, contraint aussi sur nos territoires nos agriculteurs, nos maraîchers qui, au-delà d'autres épisodes dont on a parlé ce matin, c'est une contrainte supplémentaire qui les empêche de fonctionner

convenablement.

M. le Président Alain ANZIANI : J'insiste, c'est une suggestion à moyen terme, c'est la différence. Qu'est-ce qui se passe dans les années qui viennent ? Pour savoir ce qui se passe, il faut avoir quelques éléments, et c'est l'objet de cette étude. Alors, Madame SABOURET, et puis ce sera Patrick PAPADATO.

Mme Béatrice SABOURET : Merci de me redonner la parole, je vais être très brève. Pour répondre à Madame BOST, deux points. D'abord, modérez vos propos, « à la kalach », je ne pense pas que ce soit mon style. Les mots ont leur sens, et je pense qu'il faut faire attention à ce que l'on dit. « Mal nommer les choses, rajoute au malheur du monde », disait Camus, il faudrait s'en souvenir. Cela, c'est un premier point.

Deuxièmement, éviter d'être perfide, quand vous êtes d'accord avec moi. Je n'ai pas du tout mentionné la non-intervention des services de l'État. Alors, que mon intervention vous dérange, c'est un fait, mais ce n'est pas une raison pour me faire tenir des propos que je n'ai pas tenus. Cela, c'est le deuxième point.

Enfin, puisque vous dites que vous êtes d'accord avec moi, avec nous, et bien, je rebondis sur ma proposition de ne pas mettre cette délibération aujourd'hui. On voit que ce sujet est important, mais on voit aussi que la somme qui y est consacrée est démesurée, et je redis ce que nous avons dit tout à l'heure : « Les sommes que nous avons aujourd'hui allouées, pour les Restaurants du cœur ou pour la Banque Alimentaires sont certainement bien plus prioritaires à cela. À un moment donné, on dit ici que l'on n'a pas des ressources qui sont extensibles et c'est vrai. Il faut que l'on soit bon gestionnaire des deniers que nous avons, et là, je considère que ce n'est absolument pas une bonne gestion des deniers et des priorités.

M. le Président Alain ANZIANI : Mais vous savez, si nous regardions toutes les délibérations et les montants, évidemment, on serait choqué. C'est toujours le cas. Il y en aurait beaucoup à ce moment-là, qui, si elles devaient subir cette analyse-là, elles tomberaient.
Madame BOST.

Mme Christine BOST : On ne va pas faire un ping-pong, mais je vous ai bien écoutée, Madame SABOURET. J'ai écouté votre intervention. Vous avez dit que l'on était hors compétence, et vous avez parlé de l'État, et vous avez parlé des communes. Donc, je vous retourne l'argument : l'État n'est pas pleinement au rendez-vous avec nous.

Je peux prendre un autre parallèle : la lutte contre les moustiques. Vous ne nous demandez pas de retirer la délibération et les lignes budgétaires que l'on met sur la lutte contre les moustiques. Pourtant, ce n'est pas de notre compétence. Je ne sais pas du tout combien on met, mais, on doit être, à mon avis, aux alentours de 30 000 euros par an. On ne va pas comparer des choses qui ne sont pas comparables. Ce n'est pas sérieux et crédible de donner de tels arguments à mon sens. Alors, pardonnez-moi, c'est vrai que mes mots ont dépassé ma pensée, en utilisant le mot « kalach », mais votre propos n'était pas particulièrement agréable à notre rencontre.

M. Christophe DUPRAT : Monsieur le Président, j'avais une proposition à vous faire. Christine BOST vient d'évoquer il y a quelques instants, qu'elle avait été convaincue par la

discussion ou les documents qu'elle avait pu voir, que nous n'avons pas pu voir, ni quoi que ce soit. Dans la délibération, on ne peut pas dire que cela soit extrêmement précis. Je ne fais pas partie de cette commission, donc je ne l'ai pas. Elle dit que, pourquoi pas, il peut y avoir des informations qui peuvent être faites. Pourquoi ne pas mettre cela à l'ordre du jour d'un prochain Bureau et de l'évoquer de manière peut-être plus collégiale, etc., que d'être sur des non-dits maintenant et le fait, et à partir de là, je ne demande qu'à être convaincu. Mais encore une fois, je ne suis pas réfractaire aux informations que l'on pourrait nous donner, et dans ces conditions-là, on n'est pas à quelques semaines près, il y a un Conseil au mois de juillet, peut-être que l'on peut faire l'objet d'une petite communication rapide d'un quart d'heure, 20 minutes au prochain Bureau et d'évoquer ce sujet-là devant tous les maires, et à ce moment-là les informations qui pourraient nous être données nous permettraient d'avoir une attitude un peu différente.

M. le Président Alain ANZIANI : C'est une délibération que l'on avait déjà retirée. On ne va pas de nouveau la retirer. Oui, Monsieur BOBET.

M. Patrick BOBET : Merci Président. Je rebondis sur les propos de Christine BOST, par rapport aux moustiques. Nous avons présenté ce dossier trois fois en Bureau. Je m'en souviens fort bien.

Le premier Bureau, c'était à la demande de Kévin SUBRENAT. Nous l'avons regardé, débattu, cela n'a pas fait l'unanimité. On l'a représenté en Bureau six mois plus tard, puis une troisième fois en Bureau où là, il y a eu un accord de tous les maires sur cette proposition. Je m'en souviens très bien puisque j'y étais à ce moment-là. Donc, le parallèle avec le moustique est excellent. Refaisons la même chose. On voit cela en Bureau la prochaine fois et nous verrons. C'est notre proposition. Autrement on votera contre, ce n'est pas un souci.

M. Patrick PAPADATO : Monsieur le Président, merci. Je pense que je vais prendre un peu de temps. Ce n'est pas souvent, mais je me doutais bien que cette délibération allait quelque peu coincer ou tout au moins faire un débat. Je vais essayer, un, de répondre déjà en remerciant les partenaires qui ont bien voulu m'aider dans la réponse. On va essayer d'apporter des réponses, mais visiblement il y a eu quelques incompréhensions. Je vais essayer de lever ces incompréhensions et tout au moins essayer de répondre aux quelques questions et interventions, et aussi essayer de vous donner des éléments qui, j'espère, vous convaincront.

Déjà sur l'information, Monsieur DUPRAT, je crois que l'on était en visioconférence avec vos adjoints, des adjoints spécialisés dans la chasse, il me semble bien. Donc, c'était quelque chose qu'ils connaissaient bien. Toutes les informations avaient été données. Les chercheurs étaient là, ils ont donné leurs objectifs, leurs programmes et leurs explications. Vos adjoints auraient eu ou auraient pu avoir l'occasion de répondre, en tout cas, de demander des précisions. Je pense que cette information, vous l'avez eue. Cela, c'est la première chose.

Après, Monsieur DUPRAT, Saint-Aubin-de-Médoc n'est pas la seule commune à avoir des problèmes de chasse, et Bordeaux Métropole n'est pas la seule Métropole à avoir des problèmes avec le sanglier. Vous évoquez la tempête de 1999, la tempête Lothar, qui a certainement augmenté la population des sangliers, mais toute la situation que l'on connaît actuellement sur les Métropoles européennes, nous la vivons sur Bordeaux.

Concernant la multiplication des sangliers, vous avez certainement tous vu à la télévision ces sangliers qui pénètrent dans Rome, la ville éternelle. Cette situation, ce n'est pas que la tempête Lothar, c'est effectivement une problématique qui est européenne, voire peut-être planétaire, parce que sur les ours au Canada ou ailleurs, toutes ces problématiques avec la faune sauvage, on la retrouve.

Cela c'était pour le premier point que je voulais vous dire, et comparer Saint-Aubin-de-Médoc avec Bordeaux, on est sur des territoires totalement différents Monsieur DUPRAT. Vous ne pouvez pas réguler. Il est évident que vous ne réglez pas les sangliers de la même manière à Saint-Aubin-de-Médoc, que sur les quais de Bordeaux ou sur la ceinture maraîchère d'Eysines.

M. Christophe DUPRAT : (intervention hors micro) Il y en a moins.

M. Patrick PAPADATO : Il y en a peut-être moins, peut-être parce qu'ils vont chercher ailleurs leur nourriture. Cela, c'est déjà le premier point.

Madame SABOURET, vous me disiez qu'il y avait des études qui avaient déjà été réalisées. Je suis désolé, les études qui sont réalisées sur le sanglier, ce sont des études qui concernent les sangliers dans les forêts et pas en zone périurbaine. Cette recherche a déjà été lancée et ce n'est que la continuité d'un travail réalisé par les chercheurs du CNRS. Ce travail a démarré en 2018 et le but est d'aller plus loin et de trouver des solutions et d'être opérationnels.

Alors, sur le fait que Bordeaux Métropole se saisisse de ce sujet, je fermerai aussi la parenthèse sur le financement. 50 000 euros, vous le mettez en avant effectivement, Madame SABOURET, jeu de langage, cela, je peux l'entendre, 50 000 euros, mais c'est 50 000 euros sur trois ans. Cela fait 15 000 euros par an. Déjà, cela minimise quelque peu vos propos.

Autre chose, sur le soutien sur le rôle d'animation, Bordeaux Métropole agit déjà et on est déjà dans l'animation et dans la participation et dans le soutien aux communes. Car, effectivement, Monsieur DUPRAT, les sangliers ne connaissent pas les frontières des communes et se promènent dans la Métropole. Il y a forcément la nécessité de dissocier les zones urbaines et les zones périurbaines.

Tout l'intérêt du travail que nous proposons, c'est justement de faire en sorte, sur un sujet qui est clivant, et on voit bien qu'il pose un problème, de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs, c'est ce que vous proposez, mais je m'aperçois que depuis deux ans, c'est ce que l'on me demande, et rien n'est fait au niveau des communes. Parce que l'on est bien dans une problématique de communes, et lorsque je vais sur les territoires, lorsque je vais visiter des exploitants agricoles, ils se tournent vers la Métropole, alors que nous n'avons pas la compétence. Ils nous disent : « Mais qu'est-ce que vous faites ? ». Parce que, malheureusement, les communes, en fonction de leur choix, ont choisi depuis quelques années, soit de ne pas autoriser la chasse, soit d'autoriser la chasse à l'arc, et malheureusement, toutes les solutions proposées ne fonctionnent pas. Cela, c'est le premier point que je voulais vous dire.

Le deuxième point, sur les chasseurs et Monsieur DUPRAT le dit, le modèle, depuis quelques années, ne fonctionne plus. Il est même en faillite. Il a montré ses limites. Les méthodes actuelles, si on continue ainsi, ne résoudront pas les solutions. Il faut forcément chercher des solutions alternatives. Et la seule solution, c'est de mettre tous les acteurs, la Fédération de chasse, les associations écologistes ou les communes autour d'une table de manière

qu'ils se parlent.

Sur les agriculteurs, on l'a évoqué tout à l'heure avec ce que l'on a vécu avec les intempéries. Ils sont en danger sur la ceinture maraîchère, notamment. Il y a quand même une forte attente d'action et de soutien de la part de la Métropole. Mais c'est ce que nous faisons déjà. C'est aussi pour cela que nous avons créé le fonds pour l'initiative locale agricole, de manière à faire en sorte qu'il y ait un soutien aux exploitants agricoles. Ce travail, nous le faisons déjà avec la Direction Nature. Nous sensibilisons les propriétaires pour faire en sorte que les zones en friche soient détruites ou tout au moins aménagées. Nous essayons d'identifier les lieux de présence. Nous luttons contre l'enfrichement. Nous posons des cages, c'est ce que nous faisons et que nous allons mettre en place, notamment sur la ceinture maraîchère au niveau de Bruges Labatut et nous essayons de faire en sorte de mettre tous ces acteurs autour de la table. Tout cela a déjà un coût, parce qu'effectivement Madame SABOURET, vous mettez en avant les 15 000 euros, mais sur le parc du cimetière de Mérignac, le fait de clôturer le site en projet, cela a coûté 130 000 euros. Madame KISS, à côté de moi, me rappelait que le terrain de football de sa ville a été labouré par les sangliers, et cela a coûté 25 000 euros. Donc, on peut comparer tout cela.

Sur les sangliers, Monsieur DUPRAT, vous avez raison, la situation est exponentielle. On a multiplié par 20 en 45 ans la population des sangliers. Un acteur qui participe justement à ce travail de recherche, en tout cas qui aide, c'est le site Arianespace. Entre 2018 et 2019, 91 sangliers ont été détruits. En 2020-2021, 220 sangliers. On a beau les détruire, on a beau essayer de tenter de les réguler, on n'y arrive pas. Il y a une augmentation de cette population. Voilà quelques éléments.

C'est tout l'intérêt de ce postdoc, c'est de mettre autour de la table l'ensemble des partenaires, d'essayer de trouver une sorte de boîte à outils pour les communes et d'avoir un vrai observatoire de ce qui se passe réellement sur notre Métropole. Ce n'est pas le cas actuellement. Tout l'intérêt aussi de ce travail de recherche, c'est que les chercheurs vont aller voir aussi ce qui se passe sur les autres Métropoles, essayer de discuter avec les autres Métropoles, notamment sur Barcelone, Genève ou Berlin, de manière à voir toutes les solutions proposées.

C'est un sujet sensible, je le savais, partagé par de nombreuses communes, je le savais aussi, et Bordeaux Métropole a toute sa place pour jouer sa fonction d'animateur territorial entre les communes et définir des réponses coordonnées.

Merci.

Intervention écrite de M. POUTOU

Concernant les dégâts occasionnés par la faune (sanglier) et la stratégie métropolitaine envisagée, cela nous semble pertinent qu'elle puisse être mise en musique avec les chercheurs du CNRS. Cela apporte une véritable expertise scientifique et c'est un gage de sérieux sur la mise en place de la stratégie. Par conséquent, la délibération me semble pertinente. Mais un des aspects qui ne semble pas pris en compte c'est l'aménagement du territoire qu'il faudrait revoir, en sortant de la métropolisation, en revenant sur la concentration de population, en empêchant l'activité humaine de prendre tout l'espace, il ne s'agit pas seulement de la bétonisation (exemple des golfs). C'est le problème d'une activité humaine qui respecte l'environnement, à la fois les forêts et zones humides et les espèces animales vivantes sur le territoire.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je passe au vote.

Qui vote contre ? On a bien noté les votes contre.

Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

On passe au vote électronique :

Pour : 63.

Contre : 37.

La délibération est donc effectivement adoptée.

Majorité

Contre : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur S. MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PESCHINA, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY

Mme Andréa KISS : Délégation de Delphine JAMET, l'affaire n 56 : Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020-2022 – Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine. Il est préconisé qu'Harmonie LECERF ne prenne part ni au débat ni au vote.

Mme JAMET

(n°56) Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté 2020-2022 - Subvention aux associations contribuant à l'action métropolitaine - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Qui demande la parole ? Je ne vois personne. Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Je vais faire très court. Je vais rappeler que l'idée du revenu de base est l'idée du siècle et puis on luttera efficacement contre toute cette pauvreté aujourd'hui qui est entretenue. La solution pour le territoire, pour l'instant, n'est pas cela. Mais j'approuve néanmoins cette convention.

Merci à vous.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci. Est-ce que Madame JAMET, vous voulez apporter des éléments ?

Mme Delphine JAMET : Juste dire que là, c'est focus sur la pauvreté, mais que l'inclusion numérique concerne toutes les catégories sociales. Ce n'est pas parce que l'on a de l'argent que l'on est forcément à l'aise avec le numérique. Là, c'est un plan particulier, mais le revenu de base ne résoudrait pas forcément la question sur ce genre de délibération.

Intervention écrite de M. POUTOU

Là encore, nous sommes sceptiques sur l'efficacité de cette politique. A notre avis, les collectivités territoriales devraient prendre en charge directement l'aide aux populations précaires, développer des structures publiques collectives pour donner à la fois formation et accès au numérique. Par exemple au travers du réseau de bibliothèques municipales. Les associations ne peuvent pas tout gérer, il n'y aura jamais assez de subventions pour l'ensemble du tissu associatif, les besoins sociaux sont énormes et s'aggravent au fil des années. Et puis nous pensons qu'il ne faut pas tout dématérialiser, le tout numérique se traduit par le moins de relations humaines dans le quotidien et par moins de services publics d'accueil, moins de structures collectives, moins de vie en commun.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, je passe au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Je n'en vois pas.

La délibération est adoptée.

Le vote électronique est lancé. Madame SABOURET n'a pas voté ? Fabien ROBERT n'est pas là.

Le résultat du vote :

Ne prend pas part au vote pour des raisons de conflit d'intérêts : 1.

Pour : 96.

La délibération est adoptée.

**Unanimité des suffrages exprimés
Ne prend pas part au vote : Madame
LECERF**

Mme Andréa KISS : Nous passons à la dernière délibération qui est le rapport d'activité 2021 Inolia, présenté par Delphine JAMET.

Mme JAMET

(n°57) Aménagement numérique du territoire - Rapport d'activités 2021 Inolia - Information au Conseil

Madame Delphine JAMET présente le dossier.

M. le Président Alain ANZIANI : Merci, qui souhaite prendre la parole ? Monsieur MORISSET.

M. Marc MORISSET : Merci, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, il s'agit d'une information, donc il n'y a pas de vote. En fait, pour moi, il s'agit d'essayer d'aborder de nouveau toute la problématique de demain c'est-à-dire les générations futures. Je l'avais déjà évoqué dans un précédent Conseil, c'est effectivement le rapport entre l'homme et la machine. Finalement, demain, toute cette évolution technologique qui fera que l'on va se passer de plus de 46 % des emplois (dans une étude de 2017), parce que la machine va complètement transformer tous les savoir-faire, tous les corps intermédiaires, tous les

travaux et les outils qui ont été mis en place pour essayer de contrôler. Puisque l'on a une évolution d'ailleurs en ce moment sur toute une société du capteur. Le capteur se miniaturise d'ailleurs. Il y a un véritable débat démocratique à avoir sur cette miniaturisation. Cela va rentrer éventuellement dans le corps. Tout cela fait que l'aménagement numérique d'un côté, c'est une certaine vision d'une société pour essayer de pallier des problématiques qui ne sont que temporaires, mais il faut surtout, je pense, se projeter sur l'avenir, sur les conséquences du changement des habitudes.

Quand Michel SERRES, par exemple, évoquait dans un de ses bouquins « La petite poussette » et que l'on se rend compte qu'aujourd'hui il y a des enfants qui n'arrivent toujours pas à ouvrir la main normalement, parce qu'ils sont tellement habitués à être sur les tablettes, il y a une véritable problématique sur la façon dont on va aborder la société du complètement numérique.

En plus, il y a la notion du contrôle. C'est là où je vous invite à relire la fameuse charte que j'ai signée, qui est la charte réciproque, avec PROC, et qui, de nouveau, met un point d'orgue sur la nécessité, et là, cela rejoint encore une fois, Science citoyenne, les idées de Jacques TESTART et de beaucoup d'autres éminentes personnes, que la science doit faire partie du débat, la haute technologie doit faire partie du débat. Et dans le numérique, on a aujourd'hui une véritable inquiétude sur ces fameuses chimères électroniques ou bio électroniques, qui vont avoir la capacité de mesurer la pensée des êtres humains. Et par là même, demain, on aura sans doute l'occasion de refaire des débats au sujet des fameuses chimères, qui rentreraient dans le corps pour essayer justement de favoriser ce contrôle de la pensée humaine. Donc, il faut penser à long terme et même si c'est un débat propre à un rapport, et de ce côté-là, je suis tout à fait content qu'il y ait de l'information, mais je pense qu'il faut qu'il y ait cette logique de connaissance et d'élévation des connaissances entre citoyens pour arriver à mieux appréhender ce qui va nous arriver demain, c'est-à-dire ce rapport, je le répète, entre l'homme et la machine.
Merci de votre écoute.

M. le Président Alain ANZIANI : Est-ce que Madame JAMET veut apporter des précisions ?

Mme Delphine JAMET : Non, je ne pense pas. Là, très clairement, nous sommes sur du très haut débit, donc, c'est plutôt de l'aménagement d'un réseau. Je veux bien faire tous les débats, science sans conscience, etc., mais sur ce sujet-là, je pense qu'il n'y a pas besoin d'un débat, parce qu'avoir le réseau est quand même quelque chose d'important de nos jours.

M. le Président Alain ANZIANI : Visiblement il n'y a pas de vote.

Communication effectuée

M. le Président Alain ANZIANI : Juste une précision. Monsieur MORISSET avait posé une question orale, mais c'est la même question que la dernière fois, sauf que cette fois-ci elle s'adresse aux Maires pour connaître leur position sur les mesures anti-Covid. Mais Monsieur MORISSET, je ne peux pas accepter votre question pour deux raisons. La première, c'est que cela ne relève pas des compétences des Maires. La deuxième, c'est que votre question comporte des insultes. Cela, je ne peux pas accepter que l'on traite quelqu'un de menteur ou de menteuse. Cela ne fait pas partie du principe de la Métropole. En tout cas, si vous voulez, je

transmettrai cette question aux maires, puisque vous vous adressez aux Maires. Les Maires en auront position et ceux qui veulent pourront vous répondre.

Je vous remercie. La séance est terminée.

La séance est levée à 17 heures 11.

La Secrétaire de séance

Mme Andrée KISS